



Third Session  
Fortieth Parliament, 2010

## SENATE OF CANADA

---

*Standing Senate Committee on  
National Security and Defence  
Proceedings of the Subcommittee on*

# Veterans Affairs

*Chair:*

The Honourable ROMÉO ANTONIUS DALLAIRE

---

Wednesday, November 17, 2010  
Wednesday, November 24, 2010

---

### Issue No. 8

#### Sixteenth and seventeenth meetings on:

The services and benefits provided to past and present members of the Canadian Forces, the Royal Canadian Mounted Police and their families (Implementation of the New Veterans' Charter)

---

#### APPEARING:

The Honourable Jean-Pierre Blackburn, P.C., M.P.,  
Minister of Veterans Affairs  
and Minister of State (Agriculture)

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Troisième session de la  
quarantième législature, 2010

## SÉNAT DU CANADA

---

*Comité sénatorial permanent de la  
sécurité nationale et de la défense  
Délibérations du Sous-comité des*

# Anciens combattants

*Président :*

L'honorable ROMÉO ANTONIUS DALLAIRE

---

Le mercredi 17 novembre 2010  
Le mercredi 24 novembre 2010

---

### Fascicule n° 8

#### Seizième et dix-septième réunions concernant :

Les prestations et services fournis aux membres actuels et passés des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada et à leurs familles (La mise en œuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants)

---

#### COMPARAÎT :

L'honorable Jean-Pierre Blackburn, C.P., député,  
ministre des Anciens Combattants  
et ministre d'État (Agriculture)

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Roméo Antonius Dallaire, *Chair*

The Honourable Fabian Manning, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Pépin  
Plett

Wallin

(Quorum 3)

*Changes in membership of the subcommittee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the subcommittee was amended as follows:

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Marshall (*November 17, 2010*).

The Honourable Senator Marshall replaced the Honourable Senator Manning (*November 16, 2010*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Neufeld (*October 27, 2010*).

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

*Président* : L'honorable Roméo Antonius Dallaire

*Vice-président* : L'honorable Fabian Manning

et

Les honorables sénateurs :

Pépin  
Plett

Wallin

(Quorum 3)

*Modifications de la composition du sous-comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du sous-comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Marshall (*le 17 novembre 2010*).

L'honorable sénateur Marshall a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 16 novembre 2010*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 27 octobre 2010*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Wednesday, November 17, 2010  
(18)

[*English*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:01 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Roméo Antonius Dallaire, presiding.

*Members of the subcommittee present:* The Honourable Senators Dallaire, Marshall, Pépin, Plett and Wallin (5).

*Other senator present:* The Honourable Senator Downe (1).

*In attendance:* Jean-Rodrigue Paré, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament and Molly Shinhat, Communications Officer, Communications Directorate.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 30, 2010, and delegated on Monday, April 12, 2010 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families (Implementation of the New Veterans' Charter) (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the subcommittee, Issue No. 1*).

**APPEARING:**

The Honourable Jean-Pierre Blackburn, P.C., M.P., Minister of Veterans Affairs and Minister of State (Agriculture).

**WITNESS:**

*Veterans Affairs Canada:*

Suzanne Tining, Deputy Minister.

The Honourable Jean-Pierre Blackburn, P.C., M.P., made a statement and, together with Ms. Tining, answered questions.

At 1:16 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

**ATTEST:**

OTTAWA, Wednesday, November 24, 2010  
(19)

[*English*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:02 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Roméo Antonius Dallaire, presiding.

*Members of the subcommittee present:* The Honourable Senators Dallaire, Manning, Pépin, Plett and Wallin (5).

*Other senator present:* The Honourable Senator Day (1).

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mercredi 17 novembre 2010  
(18)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 1, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Roméo Antonius Dallaire (*président*).

*Membres du sous-comité présents :* Les honorables sénateurs Dallaire, Marshall, Pépin, Plett et Wallin (5).

*Autre sénateur présent :* L'honorable sénateur Downe (1).

*Également présents :* Jean Rodrigue Paré, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Molly Shinhat, agente des communications, Direction des communications.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 mars 2010, et délégué le lundi 12 avril 2010 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son étude sur les prestations et services fournis aux membres actuels et passés des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada et de leurs familles. (La mise en œuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants) (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du sous-comité*).

**COMPARAÎT :**

L'honorable Jean-Pierre Blackburn, C.P., député, ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture).

**TÉMOIN :**

*Anciens Combattants Canada :*

Suzanne Tining, sous-ministre.

L'honorable Jean-Pierre Blackburn, C.P., député, fait une déclaration, puis, aidé de Mme Tining, répond aux questions.

À 13 h 16, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, le mercredi 24 novembre 2010  
(19)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 2, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Roméo Antonius Dallaire (*président*).

*Membres du sous-comité présents :* Les honorables sénateurs Dallaire, Manning, Pépin, Plett et Wallin (5).

*Autre sénateur présent :* L'honorable sénateur Day (1).

*In attendance:* James S. Cox, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament and Molly Shinhat, Communications Officer, Communications Directorate.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 30, 2010, and delegated on Monday, April 12, 2010 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families (Implementation of the New Veterans' Charter) (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the subcommittee, Issue No. 1*).

*WITNESSES:*

*National Defence:*

Colonel Gérard Blais, Director, Casualty Support Management.

*Public Service Commission of Canada:*

Maria Barrados, President;

Janelle Wright, Director, Delegation and Reporting, Policy Branch.

Maria Barrados and Colonel Gerard Blais each made a statement and, together with Janelle Wright, answered questions.

At 1:20 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

*Le greffier du sous-comité,*

Kevin Pittman

*Clerk of the Subcommittee*

*Également présents :* James S. Cox, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Molly Shinhat, agente des communications, Direction des communications.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 mars 2010, et délégué le lundi 12 avril 2010 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son étude sur les prestations et les services fournis aux membres actuels et passés des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada et de leurs familles. (La mise en œuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants) (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du sous-comité*).

*TÉMOINS :*

*Défense nationale :*

Colonel Gérard Blais, directeur, Gestion du soutien aux blessés.

*Commission de la fonction publique du Canada :*

Maria Barrados, présidente;

Janelle Wright, directrice, Division de la délégation et des rapports, Direction générale de la politique.

Maria Barrados et le colonel Gérard Blais font chacun une déclaration, puis, aidés de Janelle Wright, répondent aux questions.

À 13 h 20, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, November 17, 2010

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:01 p.m. to study the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police, and their families. Topic: Implementation of the New Veterans' Charter.

**Senator Roméo Antonius Dallaire** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Welcome to this meeting of the Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence. As part of our order of reference, we are continuing with our work on the review of the New Veterans' Charter, and more specifically the government's recent announcements and initiatives concerning veterans.

We are pleased to welcome you, Mr. Minister, and thank you for having been so kind as to appear before us this lunchtime.

You will probably be getting questions on that more specific topic. I am sure that you will receive excellent support from your deputy, Ms. Tining.

Mr. Minister, do you have any opening remarks before we get into our rounds of questions?

**Hon. Jean-Pierre Blackburn P.C., M.P., Minister of Veterans Affairs and Minister of State (Agriculture):** Mr. Chair, I have indeed prepared a short opening statement.

Honourable Senators, it is a pleasure to see you again today. I hope you enjoyed the ceremony in the Senate on November 5 marking the beginning of Veterans' Week 2010.

I must say that, as my first Senate ceremony — and indeed my first Veterans' Week experience as Minister of Veterans Affairs — I was deeply moved and honoured by it all. I hope you were able to participate in some of the other Remembrance Day activities. Judging by the number of Canadians who attended various tributes, remembrance ceremonies, vigils and other activities from coast to coast between November 5 and 11, it was quite a success. An increasing number of people are marking Remembrance Day and the contribution of our veterans. That is probably because of what is happening in Afghanistan as well as in Quebec. I was pleased to note a new awareness on the part of Canadians.

Allow me to give you just a few numbers: there are more than 300,000 fans on our Facebook page; more than 45,000 views of the Veterans' Week Vignette and the New *I am a Veteran* video on our YouTube channel; more than 3,000 downloads of the *We Remember* iPhone application, which was launched this fall. The

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 17 novembre 2010

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 1, pour étudier les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes; aux anciens combattants; aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs familles. Sujet : La mise en œuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants.

**Le sénateur Roméo Antonius Dallaire** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Bienvenue à cette séance du Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Nous continuons de réviser, dans son principe d'activité, la nouvelle Charte des anciens combattants, mais aussi le volet plus spécifique, les annonces et les initiatives récemment présentées par le gouvernement auprès des anciens combattants.

Nous sommes enchantés de vous recevoir, monsieur le ministre, et vous remercions d'avoir été assez généreux pour venir comparaître à l'heure du dîner.

Il y aura probablement des questions sur ce point spécifique. Je suis certain que vous serez bien appuyé par votre bras droit, Mme Tining.

Monsieur le ministre, avez-vous une déclaration liminaire avant la période des questions?

**L'honorable Jean-Pierre Blackburn, C.P., député, ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture) :** Monsieur le président, oui, j'ai préparé une courte allocution.

Honorable sénateurs, je suis heureux de vous revoir aujourd'hui. Je suis certain que vous avez apprécié la cérémonie qui s'est déroulée le 5 novembre dernier au Sénat pour souligner le lancement de la Semaine des anciens combattants 2010.

Je dois dire que comme c'était ma première cérémonie au Sénat — et en fait ma première Semaine des anciens combattants à titre de ministre des Anciens Combattants —, l'expérience m'a profondément ému et j'étais très honoré d'y prendre part. J'espère que vous avez pu participer à certaines des autres activités soulignant le jour du Souvenir. À en juger par le nombre de Canadiens qui ont assisté aux diverses activités — cérémonies du souvenir, vigile et autres activités visant à rendre hommage à nos anciens combattants et ce d'un océan à l'autre — entre le 5 et le 11 novembre, je peux dire que la semaine fut vraiment un succès. De plus en plus de gens soulignent le jour du Souvenir et l'apport de nos anciens combattants. Ceci est probablement en raison de ce qui se passe en Afghanistan ainsi qu'au Québec. On voit une nouvelle sensibilité qui s'installe et j'appréciais de le constater.

Permettez-moi de citer quelques chiffres : plus de 300 000 abonnés sur notre page Facebook; plus de 45 000 visualisations de la capsule commémorative de la Semaine des anciens combattants et de la nouvelle vidéo intitulée *Je suis un vétéran*, sur notre canal YouTube; plus de 3 000 téléchargements de l'application iPhone

free app provides simple, accessible connections to VAC social media communities on Facebook and YouTube as well as a geo-targeted Event Map of commemorative events across the country. Approximately 4 million Veterans' Week print products were distributed to educators in the two months prior to Veterans' Week for youths in the classroom to engage Canada's youth in remembrance. There were also over 500 commemorative events posted to the calendar of events on the Veterans' Affairs website.

I think it is very safe to say that Canadians are very proud of and have a deep respect for our veterans. Some of you have been sitting on this committee for quite some time now. You are very familiar with the issues that face our veterans. You may have even met some of the individuals personally — having heard them as witnesses before you.

As it is this committee's mandate to investigate the care and service veterans receive at the hands of government, I am also very sure that you are well aware of the recent advancements being made on behalf of our Canadian heroes.

Since September we have announced a series of improvements for the care and support of our Canadian Forces personnel, our veterans and their families. This is important, honourable senators. We are moving ahead on two fronts: for veterans as well as for their families. Both must come together in terms of services.

We want to provide even greater access and support to our most severely injured soldiers and insure that injured and ill veterans have a monthly income that allows them to focus on their rehabilitation. To that end, this government has invested the sum of \$2 billion. But that is \$200 million over the next five years. The Minister of Finance arrives at a total amount of \$2 billion overall.

These initiatives are all linked to the New Veterans Charter. I know you are familiar with the spirit of the charter and all it can do for our veterans. But any new program is perfectible. As with any new program, there are always things you learn along the way, and that is why we are taking these positive steps to refine some of the eligibility criteria.

We heard the details of this proposal when officials from the department, including Mr. Raymond Lalonde and Ms. Sandra Williamson, Charlotte Stewart and Charlotte Bastien, testified before the committee. They will have filled you in on the specifics — how changes to things like the Earnings Loss Benefit and the Permanent Impairment Allowance will offer financial stability to the most severely ill and injured.

In fact, honourable senators, I must tell you, and I will expand on this point later on, that the issue of the lump sum has been criticized. People felt they were unable to manage such an

*Souvenons-nous* qui a été lancée à l'automne. L'application gratuite offre de simples liens accessibles aux communautés des médias sociaux d'anciens combattants, sur Facebook, YouTube, de même qu'une carte géociblée des activités commémoratives qui ont lieu au pays. Environ 4 millions de produits imprimés sur la Semaine des anciens combattants ont été distribués aux éducateurs dans les deux mois qui ont précédé la Semaine des anciens combattants, afin qu'ils puissent les utiliser en classe pour encourager les jeunes à participer aux activités commémoratives. Il y a également 500 activités commémoratives qui ont été effectuées sur le calendrier des activités, sur notre site web d'Anciens Combattants.

Je pense qu'on peut dire que les Canadiens sont très fiers de nos anciens combattants et leur vouent un profond respect. Certains d'entre vous siègent au comité depuis quelque temps et connaissent très bien les questions qui préoccupent nos anciens combattants. Vous avez même rencontré certains de ces anciens combattants, personnellement, puisqu'ils ont comparu devant vous.

Comme le comité a pour mandat d'étudier les soins et les services que les anciens combattants reçoivent du gouvernement, je suis également convaincu que vous connaissez tous bien les récents progrès réalisés au nom des anciens combattants.

Depuis septembre, on a annoncé une série d'améliorations dans les soins et le soutien offert aux militaires des Forces canadiennes, à nos vétérans et à leur famille. Ceci est important, honorables sénateurs. Nous sommes sur les deux fronts : à la fois celui des anciens combattants et de leur famille. Il faut que les deux soient intégrés à l'égard de tout cela en termes de services.

Nous voulons donc offrir un accès et un soutien encore plus grands à nos soldats gravement blessés et garantir que les vétérans blessés ou malades reçoivent un revenu mensuel qui leur permette de se concentrer sur leur réadaptation. À cette fin, le gouvernement actuel a investi la somme de 2 milliards de dollars, mais c'est 200 millions de dollars pour les cinq prochaines années. Mais globalement, lorsque le ministère des Finances totalise le tout, c'est 2 milliards de dollars.

Ces initiatives se rattachent toutes à la nouvelle Charte des anciens combattants. Je sais que vous connaissez l'esprit de la charte et tout ce qu'elle peut faire pour nos vétérans. Mais comme pour tout nouveau programme, il y a des lacunes. Il y a toujours des choses à apprendre en cours de route et voilà pourquoi nous prenons des mesures positives afin de mettre au point certains des critères d'admissibilité.

Vous avez entendu cette proposition en détail lorsque les fonctionnaires du ministère, dont M. Raymond Lalonde et Mmes Sandra Williamson, Charlotte Stewart et Charlotte Bastien, ont comparu devant vous. Ils vous ont communiqué les détails, notamment comment les changements à l'allocation pour perte de revenus et à l'allocation pour déficience permanente offriront une stabilité financière aux vétérans gravement malades ou blessés.

Je dois d'ailleurs vous dire, honorables sénateurs — j'en parlerai plus en détail tout à l'heure —, que la question du paiement forfaitaire a été très critiquée. Les gens se disaient incapables de

amount, which could reach a maximum of \$276,000. Some people have mental health problems and others were unable to make the right decisions and wasted their money.

A poll indicated that 60 per cent were satisfied and 31 per cent were not. I almost took hold of that 69 per cent, thinking that 7 out of 10 were satisfied. But upon reflection, I found that there was a problem we needed to rectify because three out of ten individuals were dissatisfied, and that is a substantial number.

So, I had begun to think of ways to rectify the situation. I went to Afghanistan, approximately three weeks ago, and I took the opportunity to meet with forces personnel in a small group setting, when I could, and I told them what I intended to put forward. They told me to give them as many options as possible. That is what they said: they were pleased with what I had to offer, but they wanted as many options as possible. And you will see later on, in the bill we will be tabling this afternoon, that we are headed in that direction.

Supporting our veterans is a priority for this government. I was really struck by this when I met with our forces over there, wonderful young people, all proud to serve in the Canadian Forces. They are happy to serve in the Canadian Forces; they feel that they are playing an important role there.

I want to stress how proud they are to serve. Each time we met with them, on the various bases, General Natynczyk, my colleague, Minister Peter MacKay, and myself, all noted this pride.

General Natynczyk would ask them the following question at each meeting: I do not know where Canada will be invited to participate next year, where we will be. We may have another mission similar to this one or the one in Haiti. Regardless of where Canada will be called upon to serve, who amongst you will be ready to come? We were always surprised to see almost everyone raise their hand. They are passionate about their career.

I see now that they chose to be in the military, that they are proud of that; however they did not choose to come back injured and it is in that respect that our responsibility is essential. If they come back injured then we have to make sure that the soldiers and their families will not have to worry about the financial repercussions of their injuries on this country.

In the New Veterans Charter we take that responsibility very seriously. We are in the process of writing, I would say, a second chapter to the New Veterans Charter, something that we had in fact promised. We heard the concerns of the veterans and their advocates. This bill is just the first step of many that demonstrate a real commitment on behalf of this government to support those who have served this country.

I am informing you today that, in collaboration with the Department of National Defence, the government is announcing transitional assistance measures for our veterans that will provide \$52.5 million over five years. This provides transitional care for members of the Canadian Forces. What that means in practice is barrier-free transitional housing for injured soldiers undergoing

gérer un pareil montant qui peut aller jusqu'à 276 000 \$. Certains souffrent de problèmes de santé mentale et d'autres étaient incapables de prendre la bonne décision et gaspillaient leur argent.

Un sondage nous a appris que 60 p. 100 étaient contents et 31 p. 100 ne l'étaient pas. J'ai failli m'accrocher au nombre de 69 p. 100 en me disant que sept sur 10 étaient contents. Mais après réflexion, je me suis qu'il y avait un problème à corriger puisque trois sur dix qui ne sont pas contents, c'est quand même un nombre appréciable.

J'avais donc amorcé ma réflexion pour apporter des correctifs là-dessus. Je me suis rendu en Afghanistan, il y a trois semaines environ, et j'en ai profité pour rencontrer des militaires en petits groupes, quand j'avais l'occasion, et je leur disais ce que je voulais mettre de l'avant. Et nos militaires me disaient de leur donner le plus d'options possibles. C'est ce qu'ils me disaient : ils étaient contents de ce que je leur amenais, mais ils voulaient le plus d'options possibles. Et vous verrez plus tard, dans le projet qu'on doit déposer cet après-midi, qu'on va dans ce sens.

Le soutien de nos vétérans est donc une priorité du gouvernement actuel. Cela m'a vraiment frappé lorsque j'ai rencontré nos militaires là-bas, de beaux jeunes gens, tous fiers d'être dans l'armée canadienne. Ils sont heureux de servir dans l'armée canadienne; ils sentent qu'ils jouent un rôle important là-bas.

J'insiste sur leur fierté de faire partie de l'armée. Chaque fois que nous les avons rencontrés, sur les différentes bases, autant le général Natynczyk que mon collègue, le ministre Peter MacKay, que moi, nous remarquons cette fierté.

Le général Natynczyk leur posait la question suivante à chaque rencontre : l'année prochaine, je ne sais pas où le Canada sera invité à participer, où nous serons. Nous pourrions avoir une autre mission semblable à celle-ci ou à celle en Haïti. Peu importe où le Canada sera appelé à servir, qui d'entre vous est prêt à venir? Nous étions toujours étonnés de voir presque tout le monde lever sa main. Ils sont passionnés par leur carrière.

Je constate maintenant qu'ils ont choisi de devenir militaires, qu'ils en sont fiers; cependant, ils n'ont pas choisi de revenir blessés, et c'est de ce point de vue que notre responsabilité est primordiale. S'ils reviennent blessés, nous devons faire en sorte que les militaires et leur famille n'aient pas à se soucier de l'aspect financier que leurs blessures imposent à leur retour au pays.

Avec la nouvelle Charte des anciens combattants, nous prenons cette responsabilité très au sérieux. Nous sommes en train d'écrire, je dirais, un deuxième chapitre à la nouvelle Charte des anciens combattants, mesure d'ailleurs que nous avons promise. Nous avons écouté les préoccupations des vétérans et de leurs défenseurs. Ce projet de loi n'est qu'un premier pas parmi de nombreux autres qui démontrent que le gouvernement est réellement déterminé à appuyer ceux et celles qui ont servi.

Je vous informe que, en collaboration avec le ministre de la Défense nationale, le gouvernement annonce des mesures d'aide à la transition pour nos anciens combattants à hauteur de 52,5 millions de dollars sur cinq ans. Nous appelons cela une transition de soin pour les membres des Forces canadiennes. Concrètement, cela veut dire des logements de transition à accès

treatment; the construction of new facilities for soldiers or spouses in rehabilitation; \$100 per day for a spouse who leaves their job to care for the soldier; access to education for the spouse who may have to become the income earner if the veteran is too injured to go back to work, to give them the opportunity of pursuing a new more promising career.

We are also enhancing our case management support for veterans by adding 20 new case managers who will work specifically with veterans coming back in order to examine their files and ensure rapid progress.

Mr. Chair, these joint initiatives by our government represent tangible proof that significant improvements have been made to veterans' care. We have also announced new measures for veterans with amyotrophic lateral sclerosis.

Would you like to move on to questions or shall I continue my remarks?

**The Chair:** You have given us several details and because we do have a limited amount of time, perhaps you could summarize and then senators will be able to ask you more specific questions.

**Mr. Blackburn:** In that case I would just give you a quick summary of what I was going to say.

You are aware that we have a new ombudsman, Mr. Guy Parent, who was appointed on November 11. He worked for seven years with the National Defence ombudsman and three years in the veterans' ombudsman office. He previously had a career in the military, and was a chief warrant officer, a fairly high rank. I think that Mr. Parent is truly the best person for this position. He stood out amongst the individuals we interviewed. Of course I did not attend those interviews but we are proud of his appointment.

Furthermore, you may ask me questions about this later but we are working closely on the issue of information privacy.

That is what I wanted to tell you today. We will be tabling our bill this afternoon. We are staying the course with respect to what we said we would do and we are doing it.

**The Chair:** Mr. Minister, thank you for your very interesting opening remarks. I would note that you have made some significant changes to the services that veterans receive, which has led to considerable debate. The internal management of the department and its philosophy have been the subject of considerable discussion as it relates to the two charters.

Before giving the floor to the various senators around the table, I would like to ask you the following question: Will the legislation that you are tabling this afternoon include all the points that have been announced over the past months?

facile pour les soldats blessés en cours de traitement; la construction de nouvelles facilités pour les militaires en réadaptation et leur conjointe; une compensation de 100 \$ par jour pour le conjoint qui doit quitter son emploi pour prendre soin de l'autre; et l'accès aux études pour le conjoint qui aurait à devenir le soutien de famille si l'ancien combattant est trop blessé pour reprendre le travail, lui donner la possibilité d'une nouvelle carrière plus prometteuse dans leur vie.

Nous améliorons également le soutien en matière de gestion de cas pour les vétérans en ajoutant 20 nouveaux gestionnaires de cas spécifiquement assignés pour aider les anciens combattants qui reviennent, analyser leurs dossiers et faire en sorte qu'on procède rapidement.

Monsieur le président, cette initiative conjointe prise par notre gouvernement est la preuve tangible que des améliorations importantes ont été apportées aux soins de nos vétérans. Nous avons également annoncé de nouvelles mesures pour les vétérans souffrant de la sclérose latérale amyotrophique.

Préférez-vous passer aux questions ou je continue mon résumé?

**Le président :** Vous nous avez donné beaucoup de détails et puisque nous sommes limités dans le temps, il serait préférable que vous nous résumiez un peu et les sénateurs pourront vous poser des questions plus spécifiques par la suite.

**M. Blackburn :** Dans ce cas, je résumerai hors texte ce qui suivait.

Vous savez que nous avons un nouvel ombudsman, M. Guy Parent, nommé le 11 novembre. Il a travaillé durant sept ans à l'ombudsman de la Défense nationale et trois ans au bureau de l'ombudsman des anciens combattants. Il est également un ancien militaire de carrière, adjudant-chef, une haute distinction en quelque sorte. Je pense que M. Parent est vraiment la meilleure personne pour ce poste. Il s'était distingué parmi les gens qu'on a rencontrés en entrevue. Je n'étais pas présent bien sûr à ces entrevues, mais on est fier de cette nomination.

Également, vous me poserez peut-être des questions plus tard à ce sujet, mais nous travaillons consciencieusement sur la question de la protection des renseignements personnels.

Voilà ce que je voulais partager avec vous. Nous déposons notre projet de loi cet après-midi. On garde le cap sur ce qu'on a dit qu'on ferait et on le fait.

**Le président :** Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre présentation très intéressante. Je note que vous avez apporté des modifications importantes au niveau des services que les vétérans reçoivent, sujet qui a suscité de grands débats. La gestion interne du ministère et sa philosophie ont fait l'objet de beaucoup de discussions concernant ces deux chartes.

Avant de donner la parole aux différents sénateurs autour de la table, j'aimerais vous poser la question suivante : la législation que vous présentez cet après-midi couvrira-t-elle tous les points annoncés dans les derniers mois?



**Mr. Blackburn:** It will include the earnings loss benefits, as well as what is called the permanent monthly allowance, and it will correct the discrepancies between the old and new charter. We know that previous injuries did not qualify for the permanent monthly allowance which meant that only 16 veterans — it is unbelievable — received that allowance over four and a half years. Under the new legislation, 3,500 veterans will qualify and will receive between \$536 and \$1,609 per month for life, as well as \$1,000 per month for those who cannot go back to work because of the extent of their injuries. Of course we will make the necessary corrections for lump sum payments, with respect to options.

**The Chair:** We will talk about the obligation to go back to legislation to make these changes but that is another topic. Senator Wallin, you have the floor.

[English]

**Senator Wallin:** Thank you very much, and welcome, Mr. Minister. Congratulations. We are happy that the final details will be put forward in legislative terms. We have been waiting for that.

I wish to come back to the question of the new ombudsman. You have gone to a five-year term from a three-year term. We know that the relationship has been antagonistic at times. We discussed that the last time the former ombudsman was here talking about clarifying the role of the ombudsman.

Is the ombudsman to be the advocate? Is the ombudsman to come to you and put forward the case for veterans? How is the ombudsman to use staff and resources to communicate between the veterans and the department? Is there some change there?

[Translation]

**Mr. Blackburn:** Thank you for your excellent question.

In a department the ombudsman looks over everyone's shoulder. He looks at what they do, what their work is about, and what kind of decisions are being made. In terms of our veterans, the ombudsman listens to their complaints and examines how their case was treated. He also studies systemic issues, that is any problems that may repeat themselves in the system and for which corrections are necessary.

I think the role of the ombudsman is to enlighten the minister in his or her work in order to help them make the best possible decisions in the best interest of the department and our veterans.

I myself was Minister of National Revenue and that was the primary mandate of the ombudsman in the Department of Revenue, and I saw the same kind of problems in the cases of both ombudsmen. When an ombudsman enters into this system for the first time, nobody likes to have him look over their shoulder. Problems arise and that is not out of the ordinary.

**M. Blackburn :** Elle couvrira l'allocation pour perte de revenus, également ce qu'on appelle l'allocation mensuelle permanente et elle corrigera les lacunes entre l'ancienne et la nouvelle charte. Nous savons que les blessures antérieures n'étaient pas admissibles pour obtenir l'allocation mensuelle permanente, ce qui a fait que seulement 16 vétérans — c'est incroyable — avaient obtenu cette allocation en quatre ans et demi. Avec la nouvelle législation, 3 500 vétérans en bénéficieront et recevront entre 536 \$ et 1 609 \$ par mois à vie, plus 1 000 \$ par mois pour ceux qui ne peuvent plus retourner au travail en raison de l'ampleur de leurs blessures. Bien sûr, nous allons apporter nos correctifs à l'égard du paiement forfaitaire en termes d'options.

**Le président :** Nous parlerons du processus de l'obligation de retourner à la législation pour ces changements, mais c'est un autre sujet. Sénateur Wallin, vous avez la parole.

[Traduction]

**Le sénateur Wallin :** Merci beaucoup et bienvenue, monsieur le ministre. Félicitations. Nous sommes ravis d'apprendre que les derniers détails vont être présentés sous forme de dispositions législatives. Nous comptons là-dessus.

Je voudrais revenir à la question du nouvel ombudsman. Le mandat de l'ombudsman est passé de trois ans à cinq ans. Nous savons que les rapports entre l'ombudsman et l'administration ont parfois été tendus. Le sujet a été abordé quand l'ombudsman sortant est venu témoigner et il a signalé la nécessité d'éclaircir le rôle de l'ombudsman.

L'ombudsman doit-il être un défenseur? Lui incombe-t-il de s'adresser à vous et de plaider la cause des anciens combattants? Comment l'ombudsman peut-il utiliser ses ressources et son personnel pour établir une communication entre les anciens combattants et le ministère? A-t-on changé quelque chose à cet égard?

[Français]

**M. Blackburn :** Je vous remercie pour votre excellente question.

Dans un ministère, l'ombudsman regarde par-dessus l'épaule de tout le monde. Il examine ce qu'ils font, ce qu'il en est et quels genres de décisions sont prises. Pour nos anciens combattants, l'ombudsman écoute leurs plaintes et regarde de quelle façon leur dossier a été traité. Il s'intéresse également aux enjeux systémiques, c'est-à-dire s'il y a un problème qui revient de façon récurrente dans le système pour lequel une correction s'impose.

Selon moi, l'ombudsman vient éclairer le ministre dans son travail pour lui donner la possibilité de prendre les meilleures décisions dans le meilleur intérêt du ministère et de nos anciens combattants.

J'étais moi-même ministre du Revenu national, c'était le premier mandat de l'ombudsman au ministère du Revenu et j'ai vu le même genre de difficulté entre les deux ombudsmen. Lorsque l'ombudsman entre pour la première fois dans cet appareil, personne n'aime le voir regarder par-dessus son épaule. Des difficultés arrivent et ce n'est pas anormal.

The ombudsman has a job and responsibilities that are assigned to him by the government and he must carry out his mandate. Slowly he finds his footing, demands respect and asks for the information he needs to do his job well. There is frustration at first and the process gives the impression of slowing things down more than anything else. It is impossible for this to be otherwise.

Our ombudsman, Mr. Stogran, did a good job. He defended the veterans, expressed his points of view, but now it is time for someone else to take up the job, and Mr. Parent is already familiar with all of this because he was already working with Mr. Stogran. He is therefore in a position to go even further.

It can happen that the minister will ask our ombudsman to focus on a particular problem. I did it when I was working with the Department of Revenue.

[English]

**Senator Wallin:** Do you see this as a two-way street, in that you might very well go back to him and say, "Pursue this"?

[Translation]

**Mr. Blackburn:** In my opinion, it is a given that the minister would meet with the veterans' ombudsman on a regular basis in order to be brought up to date on specific issues and concerns. These kinds of meetings could even help me.

While we are in politics we are in the service of our citizens. We have to be efficient and attempt to make changes that are in the best interests of Canadians and, in this case, the veterans.

The ombudsman is not a legislator. He is not elected and he does not make laws. It is the politician who is accountable to the public. The ombudsmen, for their part, can help us make the right decisions that are in the best interest of our veterans.

[English]

**Senator Wallin:** We are pursuing this because we had these conversations. I for one was puzzled why it was so difficult to have this communication.

To clarify, do you want the ombudsman to take up a specific case, or are you looking for trends, and you wish that the ombudsman would deal with issues in a larger frame?

[Translation]

**Mr. Blackburn:** The ombudsman has all the necessary latitude within his mandate. He chooses the issues he will focus on. He does not have to ask for permission from the minister to do so. He is independent within his mandate and has full authority in that area. It may happen that the minister will ask him to look at a specific issue that is in everyone's interest. However, that type of request is rather exceptional.

Maintenant, l'ombudsman a un travail et une responsabilité qui lui sont assignés par le gouvernement et il doit assumer son mandat. Tranquillement, il met son pied à terre, impose le respect et demande d'obtenir les informations dont il a besoin pour bien faire son travail. Au début, il y a des frustrations et on a l'impression que ce processus ralentit les opérations plus qu'autre chose. Il est impossible que ce soit autrement.

Notre ombudsman, M. Stogran, a fait un bon travail. Il a défendu nos anciens combattants, il a fait valoir ses points de vue, mais il est approprié maintenant que quelqu'un d'autre prenne le relais, d'autant plus que M. Parent connaît déjà tout cela, parce qu'il était déjà impliqué avec M. Stogran. Il est donc en mesure d'aller plus loin encore.

Il n'est pas exclus que le ministre demande à notre ombudsman de se pencher sur un problème donné. Je l'ai fait à l'époque où j'étais au ministère du Revenu.

[Traduction]

**Le sénateur Wallin :** Pensez-vous que c'est une voie à double sens? Pourriez-vous vous adresser à lui et lui dire : « Assurez le suivi de ce dossier »?

[Français]

**M. Blackburn :** À mon avis, il va de soi que le ministre, de façon régulière, rencontre l'ombudsman des anciens combattants pour faire le point sur les enjeux et les préoccupations particulières. Ce genre d'entretien risque même de m'aider.

De passage en politique, nous sommes au service des citoyens. Nous devons être efficaces et tenter d'apporter des correctifs dans le meilleur intérêt des Canadiens et, en ce qui nous concerne, des anciens combattants.

L'ombudsman n'est pas législateur. Il n'est pas élu et ne fait pas les lois. Il revient au politicien élu de rendre des comptes à la population. L'ombudsman, pour sa part, peut nous aider à prendre les bonnes décisions dans le meilleur intérêt de nos anciens combattants.

[Traduction]

**Le sénateur Wallin :** Si nous abordons de nouveau ce sujet, c'est parce que nous avons eu ce genre de discussions. Pour ma part, je me suis sérieusement demandé pourquoi il était si difficile d'établir ce genre de communication.

Pour plus de précision, souhaitez-vous que l'ombudsman s'occupe d'un dossier en particulier ou vous attendez-vous de lui qu'il analyse les tendances et qu'il considère les enjeux dans un cadre plus général?

[Français]

**M. Blackburn :** L'ombudsman a pleine latitude, dans son mandat. Il choisit les enjeux sur lesquels se pencher. Il n'a pas à demander la permission au ministre pour le faire. Il est indépendant dans son mandat et a plein pouvoir en la matière. Il peut arriver que le ministre lui demande de se pencher sur un enjeu en particulier, dans l'intérêt de tous. Toutefois, ce genre de requête est plutôt exceptionnel.

[English]

**Senator Wallin:** I would like a final point on this. We have heard a lot about the benefit of the doubt going to the veteran. Is that a new or a clearer mandate for both the ombudsman and the department as well?

[Translation]

**Mr. Blackburn:** There is not always agreement on the meaning of the expression “benefit of the doubt”.

Let us take for example three doctors who examine a veteran and state that he is suffering from a specific disease, and three other doctors disagree. The veteran will have the benefit of the doubt. However, when five doctors disagree when a veteran would like the diagnosis to be positive, we are no longer talking about benefit of the doubt. Benefit of the doubt applies when there is disagreement on the diagnosis. In that case, the benefit of the doubt will be given to the veteran, who will then receive the appropriate benefit.

**The Chair:** My question is along the same lines, with respect to the ombudsman. Given the experience you just spoke about, is it your intention to review the ombudsman’s mandate, and more specifically the procedure followed in this case, so that he will be able to directly speak with the department officials without having to go through those administrative steps?

**Mr. Blackburn:** I have not received any complaints that would have indicated to me that we need to change the ombudsman’s mandate. Mr. Stogran would have liked to have certain legislative powers, however that is not how our parliamentary system works. We have to follow the rules. Our ombudsman’s mandate is similar to that of the ombudsman in the other departments.

Perhaps the deputy minister would like to expand on that.

**Suzanne Tining, Deputy Minister, Veterans Affairs Canada:** The ombudsman has very broad access to department staff. The ombudsman and his office staff have access to all the client data bases of Veterans Affairs Canada. The ombudsman also has access to the individuals who have the information he needs.

When the ombudsman’s office was established, the possibility was raised, theoretically, that the ombudsman would have one point of entry into the department in order for us to fully understand his needs. Over time that concept was quickly dropped because the disadvantages of a sole entry point were generally acknowledged, given the backlog. Therefore full access to the ombudsman was provided for so that he could find the information he needed in the organization. That situation has not changed.

**The Chair:** This access will be extremely useful to him and will allow him to fulfil his responsibilities.

[Traduction]

**Le sénateur Wallin :** Je voudrais ajouter un dernier point à ce sujet. On nous a beaucoup parlé du fait que l’on donnait le bénéfice du doute aux anciens combattants. Est-ce là une nouvelle consigne, une consigne plus claire à l’intention de l’ombudsman et du ministère également?

[Français]

**M. Blackburn :** On ne s’entend pas toujours sur la signification du terme « bénéfice du doute ».

Prenons l’exemple de trois médecins qui se prononcent sur le cas d’un ancien combattant en disant qu’il souffre d’une maladie en particulier et que trois autres médecins sont en désaccord. L’ancien combattant aura le bénéfice du doute. Toutefois, si cinq médecins sont en désaccord alors que l’ancien combattant souhaiterait que le diagnostic soit positif, on ne parle pas de bénéfice du doute. Le bénéfice du doute s’applique lorsqu’on ne sait pas de quel côté pencher. Dans ce cas, on donnera le bénéfice du doute à l’ancien combattant, qui jouira du bénéfice associé.

**Le président :** Ma question poursuit sur la même voie, au sujet de l’ombudsman. Suite à l’expérience dont on a parlé, avez-vous l’intention de réexaminer le mandat de l’ombudsman, et notamment la procédure suivie dans ce cas, afin de lui permettre de s’adresser directement aux intervenants du ministère sans passer par les échelons administratifs?

**M. Blackburn :** Je n’ai pas reçu de plainte qui ait retenu mon attention selon laquelle on doit changer le mandat de l’ombudsman. M. Stogran aurait souhaité jouir de certains pouvoirs législatifs, toutefois il n’en est pas ainsi dans notre système parlementaire. On doit suivre les règles. Le mandat de notre ombudsman est semblable à celui des ombudsmans dans les autres ministères.

La sous-ministre aimerait peut-être rajouter un commentaire à ce sujet.

**Suzanne Tining, sous-ministre, Anciens Combattants Canada :** L’accès de l’ombudsman au personnel du ministère est très large. L’ombudsman et tout le personnel de son bureau ont accès à toutes les bases de données sur les clients d’Anciens Combattants Canada. L’ombudsman a aussi accès aux individus qui possèdent l’information dont il a besoin.

Lors de la création du bureau de l’ombudsman, il avait été question, de façon conceptuelle, d’avoir pour l’ombudsman un seul point d’entrée au ministère pour nous permettre de bien comprendre les besoins. Avec le temps, ce concept est tombé rapidement car, de part et d’autre, on a vu les faiblesses de n’avoir qu’un point d’entrée, étant donné l’engorgement. On a donc donné plein accès à l’ombudsman pour qu’il puisse aller chercher, dans l’organisation, l’information dont il a besoin. Cette situation n’a pas changé.

**Le président :** Cet accès lui est donc tout à fait utile pour remplir ses responsabilités.

[English]

Chief Warrant Officer Parent was also head of the SAR techs, the search and rescue technicians. Therefore, he has a lot of operational experience; he has proven himself. I find that to be a very positive decision.

**Senator Marshall:** I was also interested in discussing the role of the ombudsman. Now that there is a new ombudsman, what happens to the recommendations of the previous ombudsman, especially since there was a rocky relationship between the ombudsman and the department?

The former ombudsman was critical of the department and the bureaucracy. Therefore, I am interested in hearing your views as to whether that is a problem that can be addressed and how you would go about addressing that problem, because the bureaucracy is quite large. It would be like trying to move an elephant. I would be interested in any comments you might have on that.

[Translation]

**Mr. Blackburn:** For example, if I went to your house, I could make a bunch of recommendations and you would see the extent to which we could adapt your home. At a certain point, you have to look the situation squarely in the face and see what practical measures can be taken to ensure that our veterans are treated fairly, as they deserve to be, and you have to make progress in fixing the existing problems.

Mr. Stogran identified the problems I drew your attention to. I have also been made aware of the situation by veterans' organizations, including the Canadian Legion and NAVETS. At their annual congress, these organizations made several recommendations for us. At that point, we decided to act. I went before cabinet and received the support of the Prime Minister. I am the only minister to get \$2 billion in a context of budget cuts.

We had spoken to our veterans about a living charter which we intended to improve. And, indeed, we found some flaws. We therefore decided to set priorities, as you do on a daily basis, to ensure that modern veterans, those who were injured in Afghanistan, may receive the appropriate treatment. We decided to take that approach. However, despite the tabling of the bill this afternoon, our work is not yet done. We still have to make public the tribunal's decisions, which will be done on the Internet. As well, we also have to address the issue of funeral costs.

Take, for example, a member of the military who has been living with his spouse for nine months. This member leaves for Afghanistan and dies five months later. His spouse will not have received benefits for 14 months, because during the time when her spouse was in Afghanistan, he was not considered to be living with her. We have to fix this problem which, in my opinion, is an aberration. If it was up to me alone, that issue would already have been addressed. However, this is not the case.

[Traduction]

En outre, l'adjudant-chef Parent dirigeait l'équipe technique de recherche et de sauvetage. Par conséquent, il a une vaste expérience des opérations. Il a fait ses preuves. Je pense que c'est une décision très judicieuse.

**Le sénateur Marshall :** Moi aussi, je souhaiterais parler du rôle de l'ombudsman. Maintenant qu'on a nommé un successeur à l'ombudsman précédent, qu'advient-il des recommandations faites par ce dernier, surtout quand on sait que les relations entre l'ombudsman et le ministère étaient tendues?

L'ancien ombudsman avait des critiques à adresser au ministère et à la bureaucratie. Par conséquent, je voudrais savoir si vous estimez que l'on peut surmonter ces difficultés et comment vous aborderiez ce problème car on est en présence ici d'une bureaucratie assez importante. Ce serait un peu comme vouloir déplacer un éléphant. J'aimerais connaître votre opinion à cet égard.

[Français]

**M. Blackburn :** À titre d'exemple, en allant faire un tour chez vous, je peux faire une foule de recommandations et vous verrez à quel point votre maison changera. À un moment donné, il faut regarder les choses en face et voir ce qu'on peut faire de façon pratique tout en s'assurant que nos anciens combattants soient traités de façon correcte, comme ils le méritent, et en progressant pour corriger les lacunes existantes.

M. Stogran avait identifié des lacunes auxquelles j'ai porté attention. J'avais également été sensibilisé par les organismes d'anciens combattants dont la Légion canadienne et la NAVETS. Lors de leurs congrès annuels, ces organismes nous font plusieurs recommandations. Nous avons alors décidé de passer aux actes. Je suis allé au Cabinet et ai obtenu l'appui premier ministre. Je suis le seul ministre à obtenir deux milliards de dollars dans un contexte de restriction budgétaire.

On avait parlé à nos anciens combattants d'une charte vivante à laquelle on allait apporter des correctifs. Or, nous avons constatés certaines lacunes. Nous avons alors fixé des priorités, comme vous le faites quotidiennement, pour nous assurer que les vétérans de l'ère moderne, qui reviennent blessés d'Afghanistan, jouissent de tous les services appropriés. Nous avons donc pris cette orientation. Toutefois, malgré le dépôt du projet de loi cet après-midi, le travail n'est pas terminé. Il reste à rendre public les décisions du tribunal en l'occurrence sur Internet. Il reste toute la question des frais funéraires à corriger.

Prenons l'exemple, d'un militaire vivant avec sa conjointe depuis neuf mois. Ce militaire quitte pour l'Afghanistan et décède après cinq mois. Sa conjointe depuis maintenant 14 mois ne touchera aucune indemnité, car durant la période où le militaire est en Afghanistan, celui-ci n'est pas considérée comme vivant avec sa conjointe. Nous devons corriger cette lacune qui, à mon avis, est aberrante. S'il n'en tenait qu'à moi, cette lacune serait déjà corrigée. Toutefois, il n'en est pas ainsi.

We are beginning a process, and yesterday morning, we were working on fixing what needs to be fixed, without waiting for the 30 other departments to fix their own problems. If we had to wait for everyone, nothing would ever get done. So we will fix the problems which need to be addressed to help the members of our armed forces.

There is so much to do. There is the entire matter of the Privacy Act. The Privacy Commissioner made four recommendations, which we are going ahead with. We will also make public a plan of action and make sure that the department implements it.

If I may, I would like to share another point of view. I put myself in the shoes of the 4,200 employees of this department, who are going through a serious crisis. Every day in the media, the department is being targeted and criticized from all sides. Nobody likes to be in this kind of situation, and it is not pleasant for the department either.

I began my mandate at the moment when the crisis became public. It is as if we were in a submarine, and we are fixing the pipe which has just broken, but while we are repairing it, others all around, which are old and deficient, are also breaking down. These are all old pipes. We are addressing the issues on a priority basis, we want to keep the submarine operational, and we want to protect the crew. Perhaps this comparison is not ideal, but for the staff, I believe that with the tabling of this bill, our veterans will begin to see that we are serious and that we really want to help them. I have the impression that we will make it through this unusual storm.

[English]

**Senator Plett:** Thank you, Mr. minister, for appearing here today. I would add my voice to commending you, our government and our Prime Minister on the initiatives that you have taken. Our government has shown how supportive we are of our men and women in uniform. I, for one, appreciate this. Going back to when our Prime Minister first came into power by starting off with giving our men and women in uniform the right coloured uniforms to wear and giving them the tools to go and fight, I think we have done many wonderful things for them and indeed are continuing to do so, so thank you very much, Mr. minister, for that.

We had a group here a week or two ago. I asked them a question and will ask you the same question. I did not get a clear answer, and I am not sure that I will get one today because it is probably a very difficult thing to determine.

We have spoken so much about how the majority of the payments are given to the most seriously injured veterans and what we are doing here with the lump sum payment, the \$1,000 a month for the rest of their lives, so on and so forth. The term constantly being used is “catastrophic injury.”

On est en train d’amorcer le processus et, hier matin, on travaillait là-dessus pour corriger ce qu’on doit corriger, sans attendre les 30 ministères qui corrigent, eux, leurs propres choses. Si on attend après tout le monde, on ne fera jamais rien. Corrigeons ce qu’il faut corriger pour nos militaires.

Il y a tant à faire. Il y a toute la question de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Vous savez qu’on a eu quatre recommandations de la commissaire à la vie privée, avec lesquelles on va de l’avant. On doit aussi rendre public un plan d’action et s’assurer que le ministère le mettra en application.

Si vous me permettez, je voudrais partager un autre point de vue. Je me mets à la place des 4 200 employés de ce ministère qui traverse une moyenne crise. Tous les jours dans les médias, le ministère est placé à l’avant-plan et critiqué de toutes parts. Personne n’aime ce genre de situation et ce n’est pas plaisant pour le ministre non plus.

J’arrive dans un moment où la crise est rendue publique. On est comme dans un sous-marin, on répare le tuyau qui vient de briser et pendant qu’on le répare, il y en a d’autres tout le tour qui sont usés et qui ont des problèmes. Ce sont de vieux tuyaux. On y va par priorité, on veut garder le navire à flot et on veut protéger l’équipage. Je fais une comparaison peut-être un peu boiteuse, mais pour le personnel, je crois qu’avec le dépôt du projet de loi, nos anciens combattants vont commencer à voir qu’on est sérieux et qu’on veut vraiment les aider. J’ai l’impression qu’on va passer à travers cette tempête inhabituelle.

[Traduction]

**Le sénateur Plett :** Merci, monsieur le ministre, d’être venu aujourd’hui. À mon tour, je tiens à vous féliciter vous, notre gouvernement et notre premier ministre pour les initiatives qui ont été prises. Notre gouvernement a bien montré son appui à nos concitoyens, hommes et femmes, qui servent sous les drapeaux. Quant à moi, je leur en suis reconnaissant. Quand notre premier ministre a pris le pouvoir, il a doté nos militaires, hommes et femmes, d’uniformes de couleur appropriée et il leur a fourni les outils dont ils ont besoin pour le combat. Je pense que nous avons pris des mesures nombreuses et excellentes à leur intention et que nous continuons de le faire. Ainsi, monsieur le ministre, je vous en remercie très chaleureusement.

Nous avons entendu des témoins il y a une semaine ou deux. Je leur ai posé la même question que je vous pose maintenant. Je n’ai pas reçu de leur part une réponse précise, et je ne suis pas sûr que j’en obtiendrai une aujourd’hui car c’est sans doute un élément très difficile à déterminer.

On a dit et répété que le gros des versements étaient au profit des anciens combattants les plus grièvement blessés et on a parlé des paiements forfaitaires qu’on leur versait et de l’allocation de 1 000 \$ par mois qu’on leur accordait pour le reste de leurs vies, et cetera. L’expression qui revient sans cesse est « blessure catastrophique ».

Who determines what a catastrophic injury is? How is that determined? If I came back from Afghanistan injured, I may determine that I have a catastrophic injury when someone else might not. Where is that determined? That would be my first question. I have a few more that are related.

[Translation]

**Mr. Blackburn:** The department has what is referred to as a chart which, somewhat like an insurance policy, indicates the permanent monthly allowance that is to be paid out for a certain type of injury. Moreover, over the past few weeks, I even checked the charter that we currently have. Is it amendable? Can we change things from A to B or from B to C?

I have been told that the minister reportedly has the authority to analyze this chart. I have started to give some thought to it, however I had to postpone this new analysis because of other priorities. There is, nevertheless, a chart and I am hoping that the deputy minister will be able to provide you with further information. For example, an eye injury is given one thing, it is something else for a leg injury, et cetera.

[English]

**Ms. Tining:** I agree with the minister and would add that the first piece is to have a medical diagnostic. We do not make that diagnostic in the department. I am not sure “diagnostic” is the right term in English, but we have medical professionals who provide to us what the illness or the injury is. Based on that, we have these entitlement guidelines that have a series of different illnesses and injuries, and that equates to a percentage of disability, and that percentage of disability then becomes the monthly payment or the disability award amount.

**Senator Plett:** What is the lump sum payment, \$250,000?

**Ms. Tining:** It is \$276,000.

**Senator Plett:** Thank you. What would a veteran have to have experienced — the loss of an arm, a leg, three fingers? What would be catastrophic?

**Ms. Tining:** I would propose that we send the document to you.

**Senator Plett:** I would appreciate that.

**Ms. Tining:** However, I would also add that many of our veterans who are receiving disability awards would have multiple injuries. You could have an injury for, let us say, a finger, whatever it is. You could have a 30 per cent plus a 20 per cent plus a 15 per cent, and the accumulation of all these injuries will result in an overall percentage that will equate to an amount of money. As the minister said, we have these entitlement guidelines, and that is what our adjudicators use to render their decision. By

Qui détermine qu'une blessure est catastrophique? Comment est-ce établi? Si j'étais militaire et que je rentrais de l'Afghanistan, je pourrais estimer avoir reçu une blessure catastrophique alors que quelqu'un d'autre ne serait pas du même avis. Comment est-ce déterminé? C'est ma première question. J'en ai quelques autres qui sont connexes.

[Français]

**M. Blackburn :** Il existe au ministère ce qu'on appelle une charte qui, un peu comme dans une police d'assurance, expose quel type de blessure implique quel paiement mensuel à titre d'allocation permanente. D'ailleurs, au cours des dernières semaines, j'ai même vérifié la charte que nous avons présentement. Est-ce qu'elle est modifiable? Est-ce qu'on peut changer des choses de A vers B ou de B vers C?

On me dit que le ministre aurait le pouvoir d'analyser la présente charte. J'ai commencé à y réfléchir, mais d'autres priorités ont fait que j'ai dû reporter cette nouvelle analyse. Toutefois, il existe une charte et je crois que la sous-ministre sera en mesure de vous donner de plus amples détails. Par exemple, pour une blessure à un œil, c'est une chose et pour une blessure à la jambe, c'est une autre chose, et cetera.

[Traduction]

**Mme Tining :** Je suis d'accord avec le ministre, mais j'ajouterais en tout premier lieu qu'il faut un diagnostic médical. Ce n'est pas le ministère qui fait ce diagnostic. Je ne suis pas sûre que le mot « diagnostic » soit le terme approprié mais en fait, des professionnels nous donnent une description de la maladie ou de la blessure. À partir de là, il y a des lignes directrices qui dictent les maladies et les blessures qui sont admissibles et on fixe un pourcentage d'invalidité, lequel sert à calculer le montant mensuel versé ou l'indemnisation accordée.

**Le sénateur Plett :** À combien s'élève le paiement forfaitaire, à 250 000 \$?

**Mme Tining :** C'est 276 000 \$.

**Le sénateur Plett :** Merci. Quel genre de blessure devrait avoir subi un ancien combattant — la perte d'un bras, d'une jambe, de trois doigts, par exemple? Qu'est-ce qui serait considéré comme catastrophique?

**Mme Tining :** Je propose que nous vous envoyions le document pertinent.

**Le sénateur Plett :** Je vous en serais reconnaissant.

**Mme Tining :** Toutefois, j'ajouterais aussi qu'un grand nombre de nos anciens combattants qui touchent des allocations d'invalidité ont subi des blessures multiples. Admettons que le soldat a subi une blessure ou la perte d'un doigt, par exemple. À une pension de 30 p. 100 s'ajoutent 20 p. 100 et 15 p. 100, et l'accumulation de toutes ces blessures constitue le pourcentage qui détermine les mensualités. Comme l'a dit le ministre, il existe des lignes directrices d'admissibilité sur lesquelles nos arbitres

seeing that, it would give you a better sense of what tools we give our employees to make the determination based on the medical diagnosis that they get.

**Senator Plett:** I would appreciate some form of a chart. Just thinking back to last week when we were back in our provinces and ridings, I had numerous members of the legislature as they were travelling around ask me for information on what they could pass on to veterans. I had rough ideas, if you will, so if we could get something that we could explain to people, explain what the benefits of a seriously injured person are, what the criteria are, I would appreciate that. Thank you very much.

I will skip my second question in light of your sending us some information.

Minister, there has been much discussion back and forth about possibly returning to a pension-based system for injured veterans. I do not particularly support this. Countries of Australia and New Zealand have made comments that Canada's treatment of veterans under the New Veterans Charter is a benchmark for the world. Could you possibly tell this committee and some of my honourable colleagues opposite what the benefits would look like for someone injured in Afghanistan had they been under the old system versus the new?

[Translation]

**Mr. Blackburn:** First of all we have to define the philosophy that underpins the New Veterans Charter, that all parliamentarians unanimously agreed to in the House of Commons, and which was agreed to by the seven organizations that represent veterans.

The main emphasis of the program is that modern-day veterans are not 85 years of age. They are 20, 25, 30 years old. The goal is to ensure that these young people, who return injured, are able to receive rehabilitation so that they can reintegrate civilian life, in a new job that is adapted to their reality.

Based on this premise, we asked ourselves how we could consider all of these aspects to ensure that the veteran receives an adequate income and continues to live a full life. First of all, if the veteran follows a rehabilitation plan, he or she will receive 75 per cent of his or her salary. So a veteran who takes part in a five-year rehabilitation program will receive 75 per cent of his or her salary for five years.

We are going to remedy this 75 per cent rate in the bill presented to you this afternoon. If you were what we refer to as a private, you would have received the salary of \$24,600, or thereabout, and we are going to increase it so that the minimum amount you will be receiving is \$40,000. That is, at a minimum, \$16,000 more. High-ranking officers would still receive 75 per cent of their salaries, and this amount would be much higher. So we are providing, first of all, that everyone will receive \$40,000.

fondent leur décision. Le document que je vous enverrai vous donnera une meilleure idée des outils dont nos employés se servent pour prendre des décisions en se fondant sur le diagnostic médical qu'ils ont obtenu.

**Le sénateur Plett :** Je vous serais reconnaissant de m'envoyer une sorte de tableau. La semaine dernière, nous sommes rentrés chez nous, et un grand nombre de députés à l'assemblée législative qui parcouraient la province m'ont demandé des renseignements qu'ils souhaitaient transmettre aux anciens combattants. J'avais quelques notions du sujet, si vous voulez, mais si nous pouvions obtenir quelque chose de plus précis afin de donner des explications sur les prestations que peut toucher une personne grièvement blessée, sur les critères, je vous en serais reconnaissant. Merci beaucoup.

Je ne vais pas poser ma deuxième question étant donné que vous m'enverrez des renseignements par écrit.

Monsieur le ministre, on a beaucoup parlé de la possibilité de revenir à un système de pension à l'intention des anciens combattants blessés. Quant à moi, je ne suis pas particulièrement chaud à l'idée. En Australie et en Nouvelle-Zélande, on a louangé le traitement que le Canada réserve à ses vétérans en vertu de la nouvelle Charte des anciens combattants et on l'a qualifiée de référence pour le monde entier. Pour la gouverne des membres du comité et de certains de mes honorables collègues d'en face, pouvez-vous énumérer les avantages réservés à nos militaires blessés en Afghanistan en faisant une comparaison entre l'ancien régime et le nouveau?

[Français]

**M. Blackburn :** Il faut d'abord définir la philosophie derrière la nouvelle Charte des anciens combattants, que tous les parlementaires avaient acceptée unanimement à la Chambre des communes, et avec laquelle les sept organisations qui représentent les anciens combattants étaient d'accord.

L'orientation maîtresse du programme, c'est que les anciens combattants de l'ère moderne n'ont pas 85 ans. Ils ont 20 ans, 25 ans, 30 ans. L'idée est de faire en sorte que ces jeunes, qui reviennent blessés, puissent bénéficier d'une réadaptation pour retourner à la vie civile dans un nouvel emploi adapté à leur réalité.

À partir de cela, on s'est demandé comment on pourrait tenir compte de ces éléments pour faire en sorte que l'ancien combattant ait un revenu adéquat et qu'il puisse effectivement continuer à s'épanouir dans la vie? Premièrement, l'ancien combattant a 75 p. 100 de son salaire s'il suit un plan de réadaptation. Si son programme de réadaptation dure cinq ans, il recevra 75 p. 100 de son salaire pendant cinq ans.

Dans le projet de loi que nous allons présenter cet après-midi, on va corriger ce taux de 75 p. 100. Si vous étiez ce qu'on appelle un simple soldat, votre salaire était de 24 600 \$, ou un montant de cet ordre, et on va le hausser pour que le minimum que vous puissiez recevoir soit de 40 000 \$. Cela va faire 16 000 \$ de plus, au minimum. Si vous êtes un haut gradé, vous aurez toujours 75 p. 100 de votre salaire, ce sera beaucoup plus haut dans votre cas. Donc, on s'assure, premièrement, qu'on a 40 000 \$.

Secondly, if the soldier is very seriously injured and cannot be rehabilitated, cannot go back to the labour force, this individual will receive 75 per cent, namely \$40,000, until reaching the age of 65. At age 65, more or less as is the case for all of us, the regular system comes into play.

If the injured soldier is participating in a rehabilitation program, it is usually because there has been an injury; a lost arm, PTSD or something else. At this point, depending on the seriousness of the injury, the veteran will receive a permanent monthly allowance varying from \$536 to \$1,609 per month, for the duration of his or her life — it does not stop at age 65 — plus the \$1,000 amount that will be added as provided for in the bill or the regulations, one or the other, to ensure that these people receive this amount. That is \$40,000 plus what I have just described.

Thirdly, we add the lump sum payment to that, namely the disability allowance that can be up to \$276,000. The three payments are together, plus the health care and adaptations that may be required at home. There are all kinds of other benefits, but they are more difficult to quantify in financial terms.

Nevertheless, people have this perception, as do our veterans and military members, that we simply give them an amount of money and say see you around. That is not true. In addition to everything that I have just mentioned, they receive \$250,000 from the Department of National Defence for serious physical injuries. So there is the \$250,000 from National Defence, \$276,000 from our department, depending on the extent of the injury, plus the monthly benefit, plus the salary amount.

Under the former pension act, the average was \$499 per month. That is what people receive, on average. At one point I was told it was \$599 per month, and then I was given the \$499 figure; let us say it is somewhere between the two.

[English]

**Senator Plett:** Thank you very much, Mr. Minister. I will look forward to receiving some of that documentation.

**The Chair:** If I may, minister, we did indicate something from another ministry here, just for clarification: The Henwood legislation — relating to Bruce Henwood, a major who lost both legs — brought in the fact that if you are physically injured, you will then get up to \$250,000. However, if you are even 100 per cent disabled by post-traumatic stress disorder or other means, you do not have access to it. It was for physical injury only and still has limitations to it. It was a great step forward because there was nothing before that, but it has not covered the whole spectrum yet.

[Translation]

Thank you, Mr. Minister, for having raised this issue; you are the first to have done so.

**Mr. Blackburn:** That is correct. As far as we are concerned, the \$276,000 payment that we provide is for physical or physiological injury.

Deuxièmement, si le soldat est blessé très gravement et qu'il ne peut pas avoir de plan de réadaptation, qu'il ne peut pas retourner sur le marché du travail, il aura ses 75 p. 100, ses 40 000 \$ jusqu'à 65 ans. À 65 ans, un peu comme pour nous tous, le système régulier prend le relais.

Si le soldat blessé suit un programme de réadaptation, normalement, c'est qu'il y a une blessure; il a perdu un bras, il souffre de TSPT ou autre chose. À ce moment-là, dépendamment de la gravité de la blessure, il va recevoir une allocation mensuelle permanente qui va varier de 536 \$ à 1 609 \$ par mois, à vie — elle ne s'arrête pas à 65 ans — plus les 1 000 \$ qu'on va ajouter dans le projet de loi ou dans la réglementation, l'un ou l'autre, pour faire en sorte que ces gens reçoivent ce montant. C'est donc 40 000 \$ plus ce que je viens de vous énumérer.

Troisièmement, le paiement forfaitaire s'ajoute à cela, c'est ce qu'on appelle l'allocation pour invalidité qui peut aller jusqu'à 276 000 \$. Les trois sont ensemble, plus les soins de santé, plus les aménagements concernant le domicile au besoin. Il y a toutes sortes d'autres avantages, mais qui sont moins quantifiables financièrement parlant.

Néanmoins, la perception des gens, et même de nos anciens combattants et de nos militaires, c'est qu'on leur donne un montant en argent et puis bonjour. Ce n'est pas vrai. En plus de tout ce que je viens de vous mentionner, ils touchent 250 000 \$ du ministère de la Défense nationale pour les blessures physiques graves. On a donc 250 000 \$ de la Défense, 276 000 \$ de notre ministère, dépendamment du degré de la blessure, plus l'allocation mensuelle, plus le montant salarial.

Sous l'ancienne loi sur les pensions, la moyenne était de 499 \$ par mois. C'est cela la moyenne que les gens reçoivent. À un moment donné j'avais le chiffre de 599 \$ mensuels, on m'a donné celui de 499 \$; mettons que c'est entre les deux.

[Traduction]

**Le sénateur Plett :** Merci beaucoup, monsieur le ministre. Je suis impatient de recevoir ces documents.

**Le président :** Monsieur le ministre, on a rapporté certaines mesures prises par un autre ministère. Je voudrais des précisions. La loi Henwood — qui concerne le cas de Bruce Henwood, un major qui a perdu les deux jambes — dispose que, si vous subissez une blessure physique, on peut vous octroyer jusqu'à 250 000 \$. Toutefois, si vous êtes invalide à 100 p. 100 en raison d'un trouble de stress post-traumatique ou pour d'autres causes, vous n'y avez pas droit. Cette somme est versée pour blessure physique seulement et pourtant, on impose quand même des limites. C'est un grand progrès étant donné qu'auparavant il n'y avait rien qui était offert, mais cette mesure ne couvre pas toutes les situations.

[Français]

Merci, monsieur le ministre, d'ailleurs, de l'avoir soulevé; vous être le premier à l'avoir fait.

**M. Blackburn :** Tout à fait. Pour ce qui nous concerne, le paiement de 276 000 \$ que nous accordons, c'est pour blessure physique ou physiologique.



**The Chair:** That is true, in your case.

[English]

**Senator Downe:** Mr. Minister, there have been media reports that the New Veterans Charter will save the government up to \$40 million. Could you address that concern?

[Translation]

**Mr. Blackburn:** It would appear that the previous government wanted to amend the charter in order to create this new charter and save \$40 million. I have no evidence that this was the desire and I do not really believe, Senator, that parliamentarians would have wanted to hurt our veterans deliberately. That would surprise me a great deal. I think that we are too civic minded to do that. Moreover, these measures have cost us, I believe, an additional \$740 million over the past four budgets, plus the \$200 million that will be added over five years, and there are other measures, such as the increased amounts for funeral costs. There are also other expenditures that are forthcoming, but these matters have not yet been presented to cabinet. We will see what happens, but these are issues that we are currently working on.

[English]

**Senator Downe:** Does the deputy have any comment on the release of those documents? Is she aware of them?

**Ms. Tining:** No.

**Senator Downe:** There is a concern in the veterans community that the recent announcements over the last few weeks will be like the number of announcements made over the last four years: They simply will not be implemented. How can you address this skepticism of veterans about these recent announcements?

[Translation]

**Mr. Blackburn:** In order for the bill not to be implemented, tomorrow morning we would have to prorogue parliament or call an election before the bill has been passed by the House of Commons and the Senate. The bill that we are presenting does not cover everything, that is clear, but I cannot believe that we would wilfully delay passage of the bill simply because we wanted some other additional item included. Let us start with the first step, let us show that the government is serious about veterans, let us show that we really do care for them and want to help them; the other steps will come later on. This afternoon we will take the first step by tabling this bill. I am even hoping that this can be adopted before Christmas. If that happens, we will then obtain royal assent and then we will have the regulations which would, if my calculations are correct, take us to July.

**Le président :** C'est vrai, dans votre cas.

[Traduction]

**Le sénateur Downe :** Monsieur le ministre, on a rapporté dans les médias que grâce à la nouvelle Charte des anciens combattants, le gouvernement économiserait jusqu'à 40 millions de dollars. Pouvez-vous nous en parler?

[Français]

**M. Blackburn :** Il semblerait que l'ancien gouvernement, avant nous, aurait voulu corriger la charte pour amener cette nouvelle charte et économiser 40 millions de dollars. Je n'ai pas de preuve de l'existence de cette volonté et je ne crois vraiment pas, sénateur, que les parlementaires aient voulu porter préjudice à nos anciens combattants de façon délibérée. Cela me surprendrait énormément. Je pense que nous sommes trop au service de la communauté pour faire cela. Pour nous, d'ailleurs, cela a coûté, je crois, 740 millions de dollars de plus sur les quatre derniers budgets, plus les 200 millions de dollars qui vont s'ajouter sur cinq ans et d'autres mesures, comme la correction visant à donner les sommes requises pour les frais funéraires. Cela aussi, ce sont d'autres dépenses à venir, mais ces sujets n'ont pas encore été présentés au Cabinet. Nous verrons ce qu'il en sera, en fin de compte, mais nous sommes en train de travailler là-dessus.

[Traduction]

**Le sénateur Downe :** La sous-ministre a-t-elle quelque chose à dire sur la diffusion de ces documents? Est-elle au courant de leur existence?

**Mme Tining :** Non.

**Le sénateur Downe :** Les anciens combattants craignent que les annonces faites récemment au cours des quelques dernières semaines s'apparenteront aux annonces faites au cours des quatre dernières années : il n'y aura pas de mise en œuvre. Que dites-vous du scepticisme des anciens combattants en ce qui concerne les récentes annonces?

[Français]

**M. Blackburn :** Pour que le projet de loi ne soit pas mis en œuvre, il faudrait que, demain matin, la session soit prorogée ou qu'il y ait une élection avant que le projet de loi ne soit adopté par la Chambre des communes et par le Sénat. Le projet de loi qu'on va présenter ne couvre pas tout, c'est sûr, mais je ne peux pas croire qu'on va retarder sciemment l'adoption du projet de loi parce qu'on voudrait tel ou tel élément de plus. Commençons par faire le premier pas, montrons le sérieux du gouvernement à l'égard des anciens combattants, montrons que c'est vrai qu'ils nous tiennent à cœur et qu'on veut les aider; les autres étapes viendront ultérieurement. Cet après-midi ce sera le premier pas qu'on va franchir en déposant ce projet de loi. Je souhaiterais même que cela puisse être adopté avant Noël. Si c'est le cas, on aura ensuite la sanction royale, puis la réglementation, cela nous amène au mois de juillet, si je calcule bien.

Furthermore, we may be able to get a little bit more done in December and in January I am going to visit the military bases to talk to our military members and their families about what is in the new charter and to inform them about all of the changes that we are in the process of making. People are not aware of these changes. They think that they receive the lump sum payment and that is all. It appears that soldiers sent to Afghanistan do receive information, but they are not necessarily focusing on the idea that they may die or come back missing two legs. It is almost as though they have wiped all of this information out of their minds so that, when they come back, they do not know what is going to happen.

It should also be pointed out that when an injured soldier comes back from Afghanistan, he or she will be provided with care; then he or she is with the army for two years, paid by the army, not by us. The soldier receives full salary for a two-year period — 24 months and that can be extended to three years. We take over six months before the end of this period. I talked about three years, but it may be even longer in the army. As far as we are concerned, we deal with the service pertaining to the injury allowance, the service pertaining to the \$276,000 lump sum payment. At the start, however, the veteran does not come under our jurisdiction but rather that of the army; the soldier receives his or her full salary from the army. That is not known. People say, “We are not getting anything from Veterans Affairs;” that is true, they are still in the army. They are being paid their full salary.

[English]

**Senator Downe:** I assume, in addition to the new commitments you made, you are also working on the commitments made over the last four years, like the expansion to the Veterans Independence Program that was promised and never implemented, like the expansion of the funding for burial, which you told Canadians in March of this year you were working on. It is now November, and we are still waiting for news on that. I understand that has been delayed but is in the works. There is also the issue of priority hiring in the federal public service and the unspent funds in the Agent Orange compensation package. What happened to the millions of dollars that were not distributed?

[Translation]

**Mr. Blackburn:** I would like to go back to the matter of the funeral costs. You said that I had talked about that in March and that this matter has yet to be resolved. You are right. This brief was even drawn to my attention approximately a month ago, and I am the one who said that this was not the time to talk about this matter, when our severely injured veterans were coming back from Afghanistan. First of all we have to think about what we are in the process of doing. It seems to me that standing up publicly and stating “I am pleased to announce that, for your funeral costs, you will be receiving so much more,” that is really not what I wanted to see happen.

Aussi, et peut-être que, en décembre, on va être capable d'en faire un peu, en décembre, et en janvier je vais entreprendre une tournée des bases militaires pour aller parler à nos militaires et à leurs familles, pour parler de ce qu'il y a dans la nouvelle charte, de l'ensemble des changements qu'on est en train de faire. Les gens ne le savent pas. Ils pensent qu'on a juste le paiement forfaitaire. Également par exemple, ceux qui s'en vont en Afghanistan, semble-t-il, reçoivent de l'information, mais probablement que leur pensée n'est pas nécessairement focalisée sur l'idée qu'ils vont mourir ou revenir avec les deux jambes en moins. C'est comme s'ils enlevaient cela de leurs pensées, de telle sorte que, quand ils reviennent, ils ne savent pas à quoi il retourne.

Il faut souligner également que, lorsqu'un militaire revient d'Afghanistan blessé, il y a une phase de soins qui vont lui être apportés; ensuite il est pour deux ans dans l'armée, payé par l'armée, pas par nous. Il reçoit son plein salaire pendant deux ans — 24 mois et cela peut aller jusqu'à trois ans. Nous, nous le prenons en charge six mois avant la fin. Je dis trois ans, cela peut être plus que cela dans l'armée. Pour nous, il y a le service relativement à l'allocation pour blessure, le service par rapport aux 276 000 \$ pour le paiement forfaitaire. Mais au début, il ne relève pas de nous mais de l'armée; il reçoit son plein salaire de l'armée. Ce n'est pas connu. Les gens disent : « On ne touche rien des Anciens Combattants »; c'est sûr, ils sont encore dans l'armée. Ils sont payés à leur plein salaire.

[Traduction]

**Le sénateur Downe :** Je présume qu'outre les nouveaux engagements que vous avez pris, vous poursuivez ce que vous avez formulé au cours des quatre dernières années, comme la bonification du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, chose promise mais jamais mise en œuvre, et comme l'augmentation du financement destiné à l'inhumation que vous envisagiez, ce que vous avez annoncé aux Canadiens en mars de cette année. Or, nous sommes en novembre, et nous attendons toujours du nouveau de ce côté-là. Si je ne m'abuse, le dossier accuse du retard, mais il est toujours actif. Il y a également la question de l'embauche prioritaire dans la fonction publique fédérale et celle des fonds non décaissés au titre du dédommagement aux victimes de l'agent Orange. Qu'est-il advenu des millions de dollars qui n'ont pas été attribués?

[Français]

**M. Blackburn :** Auparavant, je voudrais revenir sur les frais funéraires. Vous dites que j'ai dit cela au mois de mars et que ce n'est pas encore réglé. Vous avez raison. Le mémoire a même été porté à mon attention il y a environ un mois, et c'est moi qui ai dit : non, ce n'est pas le moment de parler de cela, alors que nos anciens combattants reviennent d'Afghanistan sévèrement blessés; il faut d'abord passer ce que nous sommes en train de faire. Il me semble que, me présenter sur la place publique et dire : « Il me fait plaisir de vous annoncer que, pour vos frais funéraires, on va vous donner tant de plus », ce n'est vraiment pas ce que je voulais.

We are focusing on other priorities but at the same time we are trying to uncomplicate the issue of funeral costs because you can say that, at Veterans Affairs Canada, everything is always super complicated.

With respect to the use of Agent Orange, we are trying to estimate the number of people who will be receiving \$20,000 to compensate for the impact that the use of Agent Orange has had on their health. The government had come up with a budget estimate and the costs proved to be less high than forecast, but the money will remain in the consolidated revenue fund.

We reviewed the files and decided to extend the deadline by a year and a half to enable people to have more time to submit their application. But you have to draw the line somewhere and you have to make decisions. I believe that we have done all that we can to give people adequate time to submit their application. A few weeks before the deadline, we sent out a press release in the media to advise people that their application had to be submitted prior to September 17.

[English]

**Senator Downe:** The money did not stay with the department; as you indicated, it has gone back to the Consolidated Revenue Fund.

For some time now, the Royal Canadian Legion and other veterans groups have been asking for funding for the burial to be increased dramatically. When will that be announced?

[Translation]

**Mr. Blackburn:** I have to appear before cabinet first since this is a measure that involves spending. There is however political will in the government to increase the budget to adapt it better to today's reality when it comes to funeral costs.

We are working on that right now. I prefer not to give you dates because if I look at the last month and a half, the dates change often.

**Senator Pépin:** While you were explaining how the amounts were allocated, I was wondering why you were not going to explain it in detail. You say that you are going to do a tour to provide explanations. You also mentioned that there would be an amount allocated for spouses or partners because they need it.

My question about the ombudsman has already been answered, but I have another one. I was surprised to read in the papers that the Pembroke hospital will be running out of funds to provide psychological care to the military in Petawawa. Given that the disappearance of these services is now known, do you not think that this is a very bad signal to the military and veterans who will increasingly need such care? Perhaps these services will not be available at all, and not just in that place.

On se concentre sur les autres priorités, mais entretemps on tente de rendre la question des frais funéraires moins compliquée parce qu'à Anciens Combattants Canada, on dirait que tout est toujours super compliqué.

En ce qui concerne la question de l'utilisation de l'agent orange, on tente d'estimer le nombre de personnes qui recevront une somme de 20 000 \$ pour compenser les impacts sur la santé suite à l'utilisation de l'agent orange. À l'époque, le gouvernement avait fait une estimation budgétaire, les coûts ont été moins élevés que prévu, mais l'argent va demeurer dans le fonds consolidé.

Nous avons analysé les dossiers et nous avons décidé de prolonger d'un an et demi le délai pour que les gens aient plus de temps pour présenter leur demande, mais il faut tirer la ligne quelque part et il faut prendre certaines décisions. Je crois que nous avons fait le maximum pour que les gens aient suffisamment de temps pour présenter leur demande. Quelques semaines avant la fin, on a renvoyé un communiqué dans les médias pour aviser les gens qu'ils doivent présenter leur dossier avant le 17 septembre.

[Traduction]

**Le sénateur Downe :** Le ministère n'a pas conservé cet argent. Comme vous l'avez dit, il a été reversé au Trésor public.

Depuis assez longtemps, la Légion royale canadienne et d'autres groupes d'anciens combattants réclament une augmentation substantielle des fonds destinés à l'inhumation. À quand une annonce à cet effet?

[Français]

**M. Blackburn :** Je dois d'abord me présenter devant le Cabinet puisque c'est une mesure qui implique des sommes monétaires. Il y a quand même une volonté gouvernementale d'augmenter le budget pour mieux s'adapter à la réalité d'aujourd'hui en ce qui a trait aux frais funéraires.

On est en train de travailler là-dessus. Je préfère ne pas vous donner de dates parce que si je me fie à mon dernier mois et demi, les dates changent souvent.

**Le sénateur Pépin :** Pendant que vous nous expliquiez comment les sommes seraient distribuées, je me demandais pourquoi vous n'alliez pas expliquer en détails. Vous nous dites que vous allez faire une tournée pour donner des explications. Vous avez aussi mentionné qu'il y aurait une somme prévue pour les conjointes ou les épouses parce qu'elles en ont besoin.

On a répondu à ma question au sujet de l'ombudsman, mais j'en ai une autre. J'ai été surprise de lire dans les journaux qu'il va manquer de fonds à l'hôpital de Pembroke, qui offre des soins psychologiques aux militaires de Petawawa. Le fait que la disparition de ces services soit connue, ne croyez-vous pas qu'on envoie un bien mauvais signal aux militaires et aux anciens combattants qui auront de plus en plus besoin de ces soins? Peut-être que les services ne seront pas disponibles, pas seulement à cet endroit-là.

**Mr. Blackburn:** Here is my understanding of this matter. First of all, this issue does not come under Veterans Affairs Canada. Secondly, it seems that these are services provided by the province. Perhaps the deputy minister could provide you with more details.

**Ms. Tining:** I can give you a little bit of information. The Canadian Forces, which are responsible for providing health care for members of the armed forces, have considerably increased their mental health capacity in the past few months. They added four mental health professionals at the base. They added two psychiatrists at the base and that was because of the needs expressed in Pembroke for quite a long time now. They built the capacity on the base to provide these services, the same type of services that used to be available at the hospital.

When we read this in the paper in the past few days, we contacted our colleagues at National Defence precisely to see whether there was further action that needed to be taken. I think that the minister and his colleague are committed to defining what the needs are and to adjusting the level of service to those needs.

**Senator Pépin:** So then, if we want to provide services to respond to these needs, it seems that more and more of our troops are suffering from psychological problems when they come back to Canada. If our military come back and are psychologically injured, is it your department that will ensure that psychological services are offered in several hospitals?

**Ms. Tining:** We have a network of 15 clinics across the country, including 10 that are operated by Veterans Affairs Canada and five operated by National Defence. These are clinics that treat post-operational injuries. Some of these clinics are on military bases, but others are external because we know that when it comes to mental health, there is a stigma associated with this that means that for many people it is preferable to go outside the base to receive treatment.

In the past few months, we signed seven agreements with provincial health care organizations in the communities to enable those who suffer from post-traumatic stress or a related syndrome to get access to residential care. Because we know that in such cases, people prefer not to leave their communities in order to have their own family network and health care services nearby.

Now we have 15 clinics. Seven agreements have just been signed with health care organizations in various communities to broaden our coverage to the national level.

**Senator Pépin:** They are getting younger, but often they come back with more severe illnesses. Thank you.

**The Chair:** I would like to thank you, Honourable Minister and Madam Deputy Minister, for having let me visit Charlottetown where I held meetings that were fruitful at every level.

**M. Blackburn :** Voici ma compréhension de la chose. Premièrement, cette question ne relève pas d'Anciens Combattants Canada. Deuxièmement, il semble que ce soit des soins dispensés par la province. Peut-être que madame la sous-ministre aurait plus de détails à vous donner.

**Mme Tining :** Je peux vous donner un peu d'information. Les Forces canadiennes, qui sont responsables de donner les services de santé aux membres qui sont dans les forces armées, ont sensiblement augmenté, au fil des derniers mois, leur capacité au niveau de la santé mentale. Ils ont ajouté quatre professionnels médicaux en santé mentale à la base. Ils ont rajouté deux psychiatres à la base et cela était en fonction des besoins exprimés à Pembroke depuis fort longtemps. Ils ont bâti la capacité sur la base pour donner des services, le même genre de services qui étaient disponibles à l'hôpital.

Quand on a lu cela dans le journal au cours des derniers jours, on a communiqué avec nos collègues de la Défense nationale pour justement voir s'il y a des mesures supplémentaires à prendre. Je pense que le ministre et son collègue s'engagent à définir quels sont les besoins et à ajuster le niveau de services aux besoins.

**Le sénateur Pépin :** À ce moment-là, si on veut assurer les services pour répondre aux besoins, il semble que de plus en plus de nos militaires souffrent de problèmes psychologiques lorsqu'ils reviennent au pays. Si nos militaires reviennent et qu'ils sont blessés psychologiquement; est-ce que c'est votre ministère qui va s'assurer que des services psychologiques soient offerts dans plusieurs hôpitaux?

**Mme Tining :** On a un réseau de 15 cliniques à la grandeur du pays, dont dix cliniques opérées par Anciens Combattants Canada et cinq qui sont opérées par la Défense nationale. Ce sont des cliniques pour traiter des blessures post-opérationnelles. Certaines cliniques sont sur les bases militaires, mais les nôtres sont à l'extérieur parce qu'on sait qu'au niveau de la santé mentale, le stigmate associé à la santé mentale fait que pour beaucoup de gens il est préférable de ne pas aller sur la base pour recevoir le traitement.

Au cours des derniers mois, on a signé sept ententes avec des organisations provinciales de soins de santé dans les communautés pour permettre à ceux qui souffrent de stress post-traumatique ou de syndrome relié au stress opérationnel d'avoir accès à des soins en résidence. Parce qu'on sait que dans de tels cas, les gens préfèrent ne pas s'éloigner de leur communauté pour avoir leur réseau familial et de santé près.

On a donc 15 cliniques. On vient de signer sept ententes avec des organisations de santé dans différentes communautés pour élargir notre couverture à la grandeur du pays.

**Le sénateur Pépin :** Ils sont de plus en plus jeunes, mais bien souvent ils reviennent de plus en plus malades. Je vous remercie.

**Le président :** J'aimerais vous remercier, monsieur le ministre et madame la sous-ministre, de m'avoir permis de visiter Charlottetown et d'avoir eu des rencontres à tous les niveaux que j'ai trouvées très utiles.

I would like to raise a few specific points, with your permission. You have a modernization process in the ministry to try to get a grip on long-standing bureaucratic problems, not only with the new charter, but also with the old one. You conducted a review.

[English]

The New Veterans Charter Evaluation was a year-long study. We have been able to find the report on Phase II, although it was not on the front page of Veterans Affairs Canada's website. The two phases of the evaluation process could change significantly the capability of your ministry to provide support, cut through the red tape, et cetera, including improving communications well beyond *Salute!*, which seems to be limited.

When do you anticipate sharing the results of both phases of the evaluation with the committee?

[Translation]

**Mr. Blackburn:** As for evaluating the New Veterans Charter, in fact, the department is evaluating all that. We even decided not to wait for the end, but to begin to make changes because in any case, changes will have to be made. We will certainly receive other relevant information that will guide us in our future decisions.

With regard to the changes that need to be applied to our department, we know that the Coulter report was commissioned by the government about a year and a half ago, and I have a copy of this report.

We are studying the way in which we will proceed in bringing about the changes in our department, given that our veterans are passing away at the current rate of 1,700 per month, and that the new veterans of the modern era have different needs; they are much more computerized and the applications arrive more quickly. We must modernize our system so that our officials, our first-line interveners, can have more power to make decisions so that they can work more quickly.

Earlier, someone asked what I wanted to correct, and a point that I forgot to mention has to do with the backlogs that we are trying to reduce by one-third by next April, so as to speed things up. But once again, it will take a long period of time. If we are capable of bringing about these changes to our computerized system, to enable our first-line deciders to act more quickly, then we might get closer to where our military people are. Our military people are near military bases, this is a reality that was different just after the Second World War.

In this context, all this is being planned and a memorandum should be received by the cabinet during the month of December. This is what we have planned and we will see how parliamentarians will react.

J'aimerais aborder quelques points spécifiques si vous le permettez. Vous avez un processus de modernisation au sein du ministère pour tenter de prendre en charge des problèmes bureaucratiques qui perdurent, non seulement avec la nouvelle charte, mais avec la vieille aussi. Vous avez fait une étude.

[Traduction]

L'évaluation de la nouvelle Charte des anciens combattants a fait l'objet d'une étude pendant une année. Nous avons pu trouver le rapport de la phase II, même si ce n'était pas à la une du site d'Anciens Combattants Canada. Les deux phases du processus d'évaluation pourraient changer énormément la capacité de votre ministère à offrir de l'appui, à réduire la paperasserie, et cetera, et notamment améliorer les communications de façon plus efficace que le bulletin *Salut!*, lequel semble être un instrument limité.

Quand prévoyez-vous communiquer aux membres du comité le résultat des deux phases de l'évaluation?

[Français]

**M. Blackburn :** Pour ce qui est de l'évaluation de la nouvelle Charte des anciens combattants, effectivement le ministère est en train d'évaluer tout cela. On a même décidé de ne pas attendre à la fin, mais de commencer à apporter des changements parce que de toute façon, il faudra les apporter. Nous allons certainement recevoir d'autres informations qui seront pertinentes et qui vont nous guider dans nos décisions futures.

En ce qui concerne les changements à appliquer à notre ministère, on sait qu'il y a le rapport Coulter qui a été commandé par le gouvernement, il y a environ un an et demi, et je suis en possession de ce rapport.

On est en train d'étudier comment on procédera par rapport aux changements que l'on doit apporter dans notre ministère, compte tenu que nos anciens combattants décèdent à un rythme de 1 700 par mois, actuellement, et que les nouveaux anciens combattants de l'ère moderne ont des besoins différents; ils sont beaucoup plus informatisés et les demandes arrivent plus rapidement. Il faut moderniser notre système et faire en sorte que nos fonctionnaires, nos intervenants de première ligne aient davantage de pouvoir décisionnel afin d'être plus rapides.

On m'a demandé plus tôt ce que je voulais corriger, et un point que j'ai oublié ce sont les délais de traitement qu'on est en train d'essayer de réduire du tiers d'ici avril, pour faire en sorte d'être plus rapide. Encore une fois, ce sera long. Si on est en mesure d'apporter ces changements à notre système informatique, de rendre nos gens décisionnels de première ligne plus rapidement, cela permettra d'être plus près de l'endroit où sont nos militaires. Nos militaires sont à proximité des bases militaires, c'est une réalité qui était différente au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Dans ce contexte, on planifie tout cela et c'est un mémoire qui devrait arriver au Cabinet au cours du mois de décembre. C'est ce qui est prévu et on verra quelle est la réaction des parlementaires.

**The Chair:** The results of this modernization and the evaluations are already functioning. But is this restructuring as a whole is dealt with in the memorandum to cabinet, because there are maybe reductions or movements of personnel, or changes in leadership?

**Mr. Blackburn:** Notwithstanding what you say, we followed the rules when, after the report, we went to cabinet to describe to orientation we wanted to adopt. We must weigh our actions carefully to avoid any mistakes. But the objective is to better serve our veterans and to serve them more quickly.

**The Chair:** Your clients will be the ones who will be the most interested in this renewal, because most of the internal complaints come from there.

I hope that your visits will include the family centres on the bases, as they are the crucial hub for information exchange, not only for those who serve veterans but especially for those who are in the reserve.

This brings me to another point: the charter is very demanding because it is a structured charter with regulations. It requires returning to the legislation.

When you make this evaluation, will the nature of the charter give you more authority or more independence so that you can respond without necessarily having to resort to legislation, with all its frightening risks and delays?

Do you think that you can use this opportunity provided by the renewal of the charter to focus it on the policy for which it was created in 2004, so as to give yourselves some authority?

**Mr. Blackburn:** There is nothing that I would like better.

**The Chair:** I am trying to sell you the idea.

[English]

In the Canadian Forces and the Department of National Defence, in employing soldiers, the universal service problem makes it that at one point the soldiers have to be released. They then fall under your auspices, and this transition has been improving massively.

However, there is also a demand by the Charter of Rights and Freedoms that DND, like every other ministry, including the Canadian Forces, employ people who have physical or mental deficiencies. Would you be looking at establishing positions within DND so that they can stay and serve without falling under your responsibility for veterans by meeting the Charter requirement?

[Translation]

**Mr. Blackburn:** I imagine that in the Department of National Defence, they also look to see whether someone should leave. But generally, these people must be functional and capable of passing the physical exam in order to stay with National Defence.

**Le président :** Les résultats de cette modernisation et les évaluations sont déjà en marche, mais est-ce que l'ensemble de la restructuration fait l'objet d'un mémoire au Cabinet parce qu'il y a peut-être des réductions ou des mouvements de personnel, ou des chefs qui doivent changer?

**M. Blackburn :** Sans égard à ce que vous mentionnez, c'est dans les règles que, suite à ce rapport, nous allions au Cabinet pour exprimer l'orientation qu'on veut prendre. Il faut soupeser nos actions pour ne pas faire d'erreurs, mais l'objectif est de mieux servir nos anciens combattants et d'être plus rapides à le faire.

**Le président :** Ce sont vos clients qui seront les plus intéressés dans ce renouvellement, parce que la majorité des plaintes internes viennent de là.

J'espère que dans vos visites vous inclurez les centres de famille sur les bases, qui sont le noyau essentiel d'information non seulement pour ceux qui servent, les anciens combattants, mais particulièrement pour les réservistes.

Ce qui m'amène à un autre point : la charte exige beaucoup, parce que c'est une charte structurée avec des règlements. Elle exige de retourner à la législation.

Quand vous ferez cette évaluation, est-ce que la nature de la charte vous donnera plus d'autorité ou d'autonomie afin d'être capable de répondre sans nécessairement devoir aller par voie de la législation, où les risques et les délais sont épouvantables?

Pensez-vous vous servir de l'occasion du renouvellement de la charte pour la remettre dans la politique pour laquelle elle a été créée, en 2004, afin de vous donner de l'autorité?

**M. Blackburn :** Rien ne me ferait plus plaisir.

**Le président :** J'essaie de vous vendre l'idée.

[Traduction]

L'obligation de service universel est telle que tôt ou tard, les soldats doivent être démobilisés des Forces canadiennes et du ministère de la Défense nationale. À ce moment-là, ils relèvent de vous et la transition ne fait que s'améliorer.

Toutefois, en vertu de la Charte des droits et libertés, le ministère de la Défense nationale, comme tout autre ministère, y compris les Forces canadiennes, sont tenus d'employer des gens atteints de handicaps physiques ou mentaux. Envisagez-vous de créer des postes au ministère de la Défense nationale afin que les intéressés puissent continuer d'offrir leurs services sans devenir d'anciens combattants relevant de vous tout en respectant les exigences de la Charte?

[Français]

**M. Blackburn :** J'imagine qu'au ministère de la Défense nationale, ils regardent eux aussi si quelqu'un ne doit pas partir. En principe, ces gens doivent être opérationnels et en mesure de réussir l'examen physique afin de demeurer au sein de la Défense nationale.

However, can these things change ultimately? I do not know if they have any intentions in this regard. At the same time, let me tell you that both our departments must work together.

Let us take the following example: As I said, at the outset, they have two years in the army. If they follow a physical rehabilitation program at the outset, they are not with us, they are still in the army. This gets rather complicated, perhaps they should be more with us right from the outset, because in any case, later on, they will remain with us. These discussions are ongoing. Will we be able to get something done? We have a common interest.

**The Chair:** Thank you for your answer.

[English]

**Senator Plett:** I have more of a comment than a question here. We have heard, and it was already suggested earlier from the ombudsman, and further we have heard some even here today in our discussions, a fair bit of cynicism, criticism, and skepticism about what will happen. I am reminded of when I have disciplined or told my boys, "Don't do that again; you did it again, and you did it last time," and they say, "Let's not dwell on the past. Let's move ahead. So I made a mistake."

I understand the cynicism here. We had 13 years of uninterrupted broken promises a few years back, so I can understand why people are skeptical of promises that government is making. I think our government has moved in the right direction and is continuing to do so.

Mr. Minister, my comment is this: When you have presented your bill, first, I hope that all sides of Parliament will quickly support this, and consequently in the Senate the same thing will happen, in order that we get good legislation out there for our veterans who so deserve it.

Then I would further encourage you, Mr. Minister, to shout it from the rooftops. Let us make sure we communicate our message. Let us make sure the veterans understand what we are trying to do for them. A lot of communication is lacking. People out there do not know. As I suggested in my questions earlier, I did not know last week many of the things that were happening because they are not clear enough to us. I encourage you, Mr. minister, to have your department ensure that we communicate our positive message clearly. You are bringing forward great legislation; I applaud you for that. Let us make sure that every veteran in this country and every Canadian understands what you and this government are trying to do for them.

Thank you for what you have done.

**Mr. Blackburn:** Thank you very much.

**The Chair:** Thank you, Senator Plett, for that.

**Senator Downe:** Following up on that, my colleague from Manitoba raises a good question about the speed of the passage of the bill. As you know, the criticism of the original veterans' charter was that it was passed very fast. There was an agreement among the

Maintenant, est-ce que ces choses peuvent changer à la fin? Je ne sais pas s'ils ont des intentions à ce propos. En même temps, je vous dirais que nos deux ministères doivent travailler en collaboration.

Prenons cet exemple : je vous disais qu'au début, ils sont deux ans dans l'armée. S'ils suivent un programme de réhabilitation physique au début, ils ne sont pas avec nous, ils sont encore dans l'armée. Cela devient un peu compliqué, ils devraient peut-être être plus avec nous dès le départ, parce que de toute façon, par après, ils resteront avec nous. Ces discussions sont en cours. Serons-nous en mesure d'arriver à quelque chose? On a un intérêt commun.

**Le président :** Merci de votre réponse.

[Traduction]

**Le sénateur Plett :** Plutôt qu'une question, je formulerai un commentaire. On nous a dit, chose que l'ombudsman nous avait déjà dite et qui a encore été répétée aujourd'hui au cours de nos discussions, que la situation créait pas mal de cynisme, de critique, et de scepticisme. Cela me rappelle l'époque où je corrigeais mes fils et leur disait : « Ne le refais plus; tu l'as fait de nouveau comme tu l'avais fait la fois précédente. » Et ils me rétorquaient : « Oublions le passé. Soyons positifs maintenant même si j'ai fait une erreur. »

Je comprends qu'on soit cynique. Pendant 13 ans, nous avons été témoins de promesses rompues, si bien que je comprends pourquoi les gens sont sceptiques face aux promesses faites par le gouvernement. Je pense que notre gouvernement s'est engagé dans la bonne voie et s'y maintient.

Monsieur le ministre, voici ce que j'ai à dire : vous avez déposé votre projet de loi, et tout d'abord, j'espère que tous les partis représentés au Parlement vont s'empresse de l'appuyer et qu'il en sera de même au Sénat pour que nous puissions compter sur de bonnes dispositions législatives car nos anciens combattants le méritent.

Monsieur le ministre, ensuite, je vous encourage à en faire l'annonce haut et fort. Assurons-nous de faire passer notre message. Assurons-nous que les anciens combattants comprennent ce que nous essayons de faire pour eux. Il y a un sérieux manque de communication. Les gens ne sont pas informés. Comme je l'ai suggéré dans ma question précédente, je ne suis pas au courant des diverses mesures prises la semaine dernière car le message n'était pas clair. Monsieur le ministre, je vous exhorte à demander aux fonctionnaires de votre ministère de veiller à transmettre clairement notre message positif. Vous présentez d'excellentes dispositions législatives. Je vous en félicite. Assurons-nous que chaque ancien combattant et chaque Canadien comprennent ce que le gouvernement et vous essayez de faire pour eux.

Merci de ce que vous avez déjà fait.

**M. Blackburn :** Merci beaucoup.

**Le président :** Merci, sénateur Plett.

**Le sénateur Downe :** Dans la même veine, mon collègue du Manitoba a eu raison de réclamer l'adoption rapide du projet de loi. Comme vous le savez, on a reproché à la première Charte des anciens combattants d'avoir été adoptée très rapidement. Les

party leaders and there was no debate in the House of Commons. The then Minister of Veterans Affairs moved the motion and that was it. It came to the Senate. This committee did not even review it because the first committee meeting was the Finance Committee of the Senate, where the bill went for one meeting for a review. Then there occurred a short discussion in the Senate, and it was passed for the very reasons my colleague outlined: No one wants to hold up good legislation. The argument, though, is that in hindsight, a review, indeed a sober second thought, would have been helpful to amend some of the problems.

What is your view on the speed at which this legislation should pass?

[Translation]

**Mr. Blackburn:** On the one hand, we are faced with a fait accompli: this charter had some flaws, and our presence in Afghanistan made us aware of them.

So long as people did not come back with injuries, this was not part of our daily reality. Now, we have to live with it. Today, we have to deal with the most urgent cases, which means that we must make sure that if someone gets injured, who then follows a long-term rehabilitation program, and if he was a good wage earner, he can receive a reasonable amount of help to have a decent standard of living with his family on \$40,000.

For those who are more seriously injured, the minimum that they will receive, including the injuries, with the \$1,600 lump sum, will be \$58,000. This is the minimum amount receivable, plus the lump sum payment. These are three good measures.

If you say that instead of \$276,000, why should we not give \$476,000? Who will say no to this? Nobody will. Everyone will say yes, but we must respect the amounts in view of the entire picture. There are three measures and all three are being implemented at the same time. There is not just one measure.

This is the reason why we adopted this orientation and we are keeping our ears open. Our associates are very alert. They follow us in our work, and they watch us as we go. They represent their veterans as well as the new veterans.

If you watched the ceremonies on November 11, you must have noticed that we still do not see any young veterans in parades. They are not present yet. Perhaps this is because they are in fact injured or that they are going through some personal phase of growth in their lives that does not impel them to take part in such demonstrations. When I go to the legionnaires' conventions, they are not present there either.

They are represented by these associations, but at the same time, they are not yet physically present in veterans' organizations.

**The Chair:** Thank you. For the past 16 years, I have considered myself as belonging to a new generation of veterans, and I still have not taken part in a convention. Perhaps we are not yet able to withstand the intensity of the moment.

dirigeants des partis se sont entendus et il n'y a pas eu de débat à la Chambre des communes. Le ministre des Anciens Combattants de l'époque a proposé la motion, un point c'est tout. Ensuite, le Sénat a été saisi de la Charte. Le comité ne l'a même pas étudiée car la Charte a été renvoyée dans un premier temps au Comité des finances du Sénat, qui y a consacré une séance. Ensuite, il y a eu une brève discussion au Sénat et la Charte a été adoptée précisément pour les raisons invoquées par mon collègue : personne ne veut retarder de bonnes mesures législatives. Il faut dire cependant qu'avec le recul, un examen, en fait une mûre réflexion, aurait contribué à éviter certains des problèmes qui se posent.

D'après vous, avec quelle rapidité devrait-on adopter le projet de loi?

[Français]

**M. Blackburn :** D'une part, on est devant un fait accompli : cette charte avait des lacunes, et c'est avec notre présence en Afghanistan qu'on les a constatées.

Tant que les gens ne revenaient pas blessés, ce n'était pas une réalité dans notre quotidien. Maintenant, nous devons vivre avec. Aujourd'hui, il faut aller au plus urgent, d'où le besoin de nous assurer que si quelqu'un est blessé, qu'il suit une réadaptation à long terme, et qu'il était un bon salarié, il puisse recevoir quelque chose de raisonnable pour vivre convenablement avec sa famille avec le montant de 40 000 \$.

Pour celui qui est blessé plus gravement, le minimum qu'il aura, lorsqu'on inclut les blessures, avec le 1 600 \$ forfaitaire, sera de 58 000 \$. Alors c'est le minimum à recevoir, plus le paiement forfaitaire. Ce sont trois bonnes mesures.

Si vous dites qu'au lieu de 276 000 dollars, pourquoi ne pas donner 476 000 dollars? Qui dira non? Personne. Tout le monde dira oui, mais on doit respecter les montants en tenant compte de l'ensemble. Il y a trois mesures qui sont toutes les trois accrochées en même temps. Il n'y en a pas qu'une.

C'est la raison pour laquelle nous avons pris cette orientation et nous demeurons à l'écoute. Nos associations sont très éveillées. Elles suivent notre travail, nous regardent aller. Elles représentent leurs anciens combattants ainsi que les nouveaux.

Si vous avez regardé les cérémonies du 11 novembre, vous avez dû remarquer qu'on ne voit toujours pas de jeunes anciens combattants dans les parades. Ils ne sont pas encore présents. Peut-être parce que, effectivement, ils sont blessés ou qu'ils sont dans une phase personnelle de croissance de leur vie qui ne les incite pas à participer à ces manifestations. Quand je vais dans les congrès des légions, ils ne sont pas là non plus.

Ces associations les représentent, mais en même temps, ils ne sont pas encore présents physiquement dans les organisations d'anciens combattants.

**Le président :** Merci. Je me considère comme faisant partie d'une nouvelle génération de vétérans depuis 16 ans, et je n'ai toujours pas participé à un congrès encore. On n'est peut-être pas encore capable de vivre l'intensité du moment.



With regard to the rehabilitation and reinsertion program, which is a fundamental part of the charter's new philosophy, to what extent does this program reach the objectives that you have set, by how much do the results attain the anticipated levels? In certain places, it seems to exist in an embryonic state. The people know nothing about the military environment, they do not know where they are coming from, nor do they understand the equivalencies. There are many issues being raised about this, specifically with regard to the spouse who already has a job and who has to support the injured spouse. Have any other alternatives been envisaged while studying this program?

**Ms. Tining:** With regard to the first part of your question, the rehabilitation program has been functioning for the past four and a half years, since the beginning of the new charter. Consequently, the results of the evaluation that we are currently doing show that we do not have a great number of cases. Less than 4,000 persons accessed this rehabilitation program during the past four years.

We realize that the people who are in the program are more severely ill than we had anticipated, mainly because they were injured several years ago. Let us take into account the fact that in the old system, all that veterans could receive was a monthly pension and coverage for medication. There was no such thing as a true rehabilitation program in the old system. These people often realize that they are not functioning as well as they should be only five or ten years later on. However, now that there is an accessible rehabilitation program, they take part in it.

This is not what we had anticipated, but we realize that the people who are coming in are more and more severely ill because they have been injured for a longer period of time. The basic principle of rehabilitation is that the more quickly you intervene after an incident or an accident, the better are the chances of success. The result is that people who follow rehabilitation programs are more severely ill and thus they remain with the program for a longer period of time. In reality, as the minister said, those who are currently serving in Afghanistan and get injured are not yet a part of our rehabilitation program because they still belong to the Canadian Forces and they still receive their health care from the forces. The results of the analysis of the evaluation are not conclusive.

With regard to your second question about access, when a member of the Canadian Forces or a veteran is unable to return to the labour market and the spouse is offered what the veteran would have received, once again, there is a limited number of stakeholders, and we are looking at this closely to see whether this really does meet their needs perfectly.

This work is currently ongoing. We do the analysis and we follow it very closely to make sure that the programs and services we are offering meet the needs of our veterans and of their families.

**The Chair:** This is a very relevant answer. I would like to remind you that this was a basic part of the new charter, aimed at independence and not dependence as the principal element for

En ce qui concerne le programme de réhabilitation et de réinsertion, qui est un volet fondamental de la nouvelle philosophie de la charte, à quel point ce volet atteint les objectifs contractuels que vous vous êtes fixés, que les résultats atteignent les niveaux que vous anticipiez? Cela semble embryonnaire dans certains endroits. Les gens ne connaissent rien du milieu militaire, ne comprennent pas d'où ils viennent, ni les équivalences. Il y a énormément de questions à ce sujet, particulièrement en ce qui a trait à l'époux ou l'épouse, qui a déjà un emploi, qui doit prendre en charge le conjoint blessé. D'autres options ont-elles été envisagées dans l'analyse de ce volet?

**Mme Tining :** Pour ce qui est de la première partie de votre question, le programme de réadaptation est en place depuis quatre ans et demi, depuis le début de la nouvelle charte. Donc, les résultats de l'évaluation que nous sommes en train de faire démontrent que nous n'avons pas un grand nombre de cas. Moins de 4 000 personnes ont, au fil des quatre dernières années, eu accès à ce programme de réadaptation.

Nous réalisons que les personnes qui sont dans le programme sont plus malades qu'on ne l'avait prévu, principalement parce qu'elles ont été blessées il y a plusieurs années. Compte tenu que, dans l'ancien système, tout ce que ces anciens combattants pouvaient recevoir était un paiement de pension mensuel et le paiement des médicaments. Un vrai programme de réadaptation n'existait pas sous l'ancien système. C'est souvent cinq ou dix années plus tard qu'ils se rendent compte qu'ils ne fonctionnent pas aussi bien qu'ils le devraient, alors maintenant qu'il y a un programme de réadaptation auquel ils ont accès, ils y participent.

Ce n'est pas ce que nous avons prévu, mais nous réalisons que des gens arrivent plus malades parce qu'ils ont été blessés depuis plus longtemps. Le principe fondamental de la réadaptation veut que plus l'intervention est rapide après l'incident ou l'accident, meilleures sont les chances de succès. Il en résulte que les gens qui suivent les programmes de réhabilitation sont plus malades et donc restent plus longtemps dans le programme. La réalité, comme l'a indiqué le ministre, c'est que ceux qui servent en Afghanistan maintenant et qui subissent des blessures ne font pas encore partie de notre programme de réadaptation parce qu'ils sont toujours dans les Forces canadiennes et reçoivent leur soins de santé d'eux. Les résultats de l'analyse dans l'évaluation ne sont pas concluants.

En ce qui concerne votre deuxième question quant à l'accès, lorsqu'un membre des Forces canadiennes ou un vétéran n'est pas capable de réintégrer le marché du travail et qu'on offre au conjoint ou à la conjointe le soutien qu'il aurait reçu, là encore, on a un nombre limité d'intervenants et on regarde attentivement si, effectivement, cela convient parfaitement à leurs besoins.

C'est un travail qui est en cours. Nous faisons l'analyse et suivons cela de très près pour nous assurer que les programmes et les services qu'on offre rencontrent les besoins de nos vétérans et de leur famille.

**Le président :** C'est une réponse très pertinente. J'aimerais vous rappeler que c'était un volet fondamental de la nouvelle charte, qui vise à l'indépendance et non la dépendance en tant qu'élément

promoting the culture of the new charter. This theme was introduced in 2006 and it applies to all qualified veterans since 1991. This is why there are still some who are in that situation.

[English]

**Senator Wallin:** I want to follow up on that to ensure that I understand correctly. When I travelled to bases to talk to injured soldiers, they told me that they wanted to stay within their units, if possible, as parts of the forces. They are reluctant to move if they can transfer their skills, even if it is to an office job, and remain part of the military family. It is often not their choice to exit and become veterans. There is paperwork that must be done, but you can understand their reluctance to fall under your auspices. They are giving up their livelihood and their family reluctantly.

**The Chair:** Yes, even with the 75 per cent.

**Senator Wallin:** Yes.

[Translation]

**The Chair:** Very well. Mr. Minister, do you have a final comment to make?

**Mr. Blackburn:** Thank you. As always, I appreciated our meeting. I wish everyone a good afternoon.

**The Chair:** Thank you, Mr. Minister. And now the meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

---

OTTAWA, Wednesday November 24, 2010

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:02 p.m. to study the services and benefits provided to members of the Canadian Forces, to veterans, to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families.

**Senator Roméo Antonius Dallaire** (*Chair*) in the chair.

[Translation]

**The Chair:** Honorable senators, since we have quorum, I would like to call this meeting to order. Thank you for being here for the continuation of our study.

Today, we have the pleasure of welcoming Ms. Maria Barrados, President of the Public Service Commission of Canada.

We are delighted to have you here, Ms. Barrados. You have held your current position for some time now and your expertise will undoubtedly help us with our study.

principal de la promotion de la culture de la nouvelle charte. Ce thème a été introduit en 2006 et s'applique à tous les vétérans en place depuis 1991. C'est pourquoi il y en a encore qui se trouvent dans cette situation.

[Traduction]

**Le sénateur Wallin :** Je veux approfondir cette question pour m'assurer que je comprends bien. J'ai rendu visite à des soldats blessés dans les bases et ils m'ont dit qu'ils souhaitaient rester au sein de leurs unités, si possible, dans les forces. Ils hésitent à quitter les rangs et ils souhaitent demeurer au sein de leur famille militaire, même s'ils doivent employer leurs compétences dans un emploi de bureau. Souvent, ils n'ont pas le choix et ils doivent quitter l'armée pour devenir des anciens combattants. Il y a des formalités à remplir, mais vous pouvez comprendre qu'ils hésitent à relever de vous. Ils doivent renoncer à contrecœur à leur gagne-pain et à leur famille.

**Le président :** C'est exact, même quand on songe aux 75 p. 100.

**Le sénateur Wallin :** En effet.

[Français]

**Le président :** Très bien. Monsieur le ministre, avez-vous un dernier commentaire à faire?

**M. Blackburn :** Je vous remercie. J'ai apprécié, comme toujours, notre rencontre. Je souhaite un bon après-midi à tout le monde.

**Le président :** Merci, monsieur le ministre. C'est ainsi que se conclut cette réunion.

(La séance est levée.)

---

OTTAWA, le mercredi 24 novembre 2010

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 12 h 2 pour étudier les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes; aux anciens combattants; aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs familles.

**Le sénateur Roméo Antonius Dallaire** (*président*) occupe le fauteuil.

[Français]

**Le président :** Honorables sénateurs, puisque nous avons le quorum, je déclare la séance ouverte. Je vous remercie d'être présents pour la continuité de notre étude.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de recevoir Mme Maria Barrados, présidente de la Commission de la fonction publique du Canada.

Nous sommes enchantés de vous recevoir, madame. Vous occupez cette fonction depuis un bon moment maintenant et votre expertise va certainement nous aider dans notre étude.

Next, we will hear from Colonel Gérard Blais, who is Director of Casualty Support Management at National Defence and also the new on-base multi-service Integrated Personnel Support Centres.

We are delighted to welcome you, Mr. Blais, because you are involved in the two fundamental issues of charter use and casualty reintegration.

Ms. Barrados, I see that you have one of your colleagues here with you. Welcome. Ms. Barrados, you now have the floor.

**Maria Barrados, President, Public Service Commission of Canada:** I am pleased to be here today to talk about the initiatives of the Public Service Commission of Canada aimed at enhancing opportunities in the federal public service for current as well as former members of the Canadian Forces.

I am accompanied by Janelle Wright, Director, Delegation and Reporting, Policy Branch.

The PSC is an independent agency reporting to parliament, mandated to safeguard the integrity of the public service staffing system and non-partisanship in the public service. We have been in existence for over 100 years, and are proud of our contribution to building a merit-based, non partisan federal public service.

The PSC reports annually to Parliament on its activities and results. Its 2009-10 Annual Report was tabled on October 5.

During the course of its history, the PSC has made an important contribution to the rehabilitation and reintegration of Canada's war veterans into civilian society. Some form of veterans preference has been part of federal legislation since the Civil Service Act of 1918. Following the Second World War, more than 55,000 veterans found jobs in the federal public service.

More recently, we have collaborated with Veterans Affairs Canada and the Department of National Defence in the development and implementation of the New Veterans Charter.

I would now like to speak to some of the initiatives taken by the PSC.

[English]

I will begin with priority entitlements that the Public Service Commission of Canada, PSC, is responsible for creating and administering under the Public Service Employment Act and the federal Public Service Employment Regulations. These entitlements provide persons with the right to be appointed ahead of all others to any position in the public service for which they meet the essential qualifications. These entitlements are for a specified period of time. Information on the list of priority entitlements has been distributed to the committee.

Par la suite, nous nous entretiendrons avec le colonel Gérard Blais, directeur de la Gestion du soutien aux blessés à la Défense nationale et de la nouvelle structure d'intégration des Anciens Combattants avec les forces armées dans un contexte multiservice sur les différentes bases — un nouveau concept.

Nous sommes enchantés de vous recevoir, monsieur, parce que vous connaissez les deux aspects fondamentaux de l'utilisation de nos chartes et la postutilisation de nos blessés.

Je vois, madame Barrados, que vous êtes accompagnée d'une de vos collègues, à qui je souhaite la bienvenue également. madame Barrados, vous avez maintenant la parole.

**Maria Barrados, présidente, Commission de la fonction publique du Canada :** C'est un plaisir pour moi d'être ici aujourd'hui pour vous parler des initiatives de la Commission de la fonction publique du Canada visant à améliorer les possibilités d'emploi à la fonction publique fédérale des membres, actuels et anciens, des Forces armées canadiennes.

Janelle Wright, directrice de la Division de la délégation et des rapports à la Direction générale des politiques, m'accompagne aujourd'hui.

La CFP est un organisme indépendant qui relève du Parlement et qui est responsable de protéger l'intégrité du système de dotation et l'impartialité politique de la fonction publique. L'organisme existe depuis plus de 100 ans et est fier de sa contribution à l'édification d'une fonction publique fédérale non partisane fondée sur le mérite.

La CFP présente, au Parlement, un rapport annuel sur ses activités et conclusions; son rapport annuel 2009-2010 a d'ailleurs été déposé au Parlement le 5 octobre dernier.

Depuis sa création, la CFP, a largement contribué à la réadaptation et à la réinsertion sociale des anciens combattants du Canada. Une certaine forme de préférence accordée aux anciens combattants fait partie des lois fédérales depuis la Loi sur les services civils de 1918. Après la Seconde Guerre mondiale, plus de 55 000 anciens combattants ont trouvé un emploi dans la Fonction publique fédérale.

Plus récemment, nous avons collaboré avec Anciens Combattants Canada et le ministère de la Défense nationale à l'élaboration et à la mise en œuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants.

J'aimerais maintenant vous parler de certaines des initiatives entreprises par la CFP.

[Traduction]

J'aimerais vous parler tout d'abord des droits de priorité de nomination que la CFP a la responsabilité de créer et d'administrer en vertu de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et du Règlement sur l'emploi dans la fonction publique. Ces droits assurent aux personnes en question la possibilité d'être nommées, avant quiconque, à tout poste de la fonction publique pour lesquels elles possèdent les qualifications essentielles. Ces droits sont en vigueur pour une période précise. L'information sur la liste des droits de priorité a été distribuée aux membres du Comité.

A priority entitlement has existed for certain Canadian Forces members since 1997. Initially, the entitlement was for members who were released as a result of injury in a special duty area. It was expanded in 2004 to include those who became disabled as a result of special duty service.

On December 31, 2005, the entitlement was expanded again to include former members of the Canadian Forces, CF, and the Royal Canadian Mounted Police, RCMP, who are released or discharged from service for medical reasons. Once medically released, these former members have five years to activate their priority entitlement, which then lasts for two years.

We have been working closely with National Defence, DND, and Veterans Affairs Canada, VAC, to help provide former CF members with information on priority entitlements and to ensure that they maximize their public service employment opportunities.

Let me now turn to our 2009-10 annual report. I understand that table 21 from our report has been distributed to the committee.

We have seen a significant upward trend in the number of priority entitlements for CF and RCMP members who have been medically discharged. For 2009-10, we have had 301 new entitlements, up from 259 in the previous year. We have also seen a corresponding increase in the number of indeterminate appointments. For 2009-10, some 215 former CF and RCMP members were appointed to positions in the public service as compared to 205 in the previous year.

That brings me to the more recent amendment that extends priority entitlement to surviving spouses or common law partners of public service employees, members of the CF or RCMP who lose their lives in the line of duty. The surviving spouse, if qualified, would be granted a priority entitlement for up to two years for appointments to externally advertised positions.

We are providing information and assistance to organizations to implement the new spousal priority. Given that the priority applies retroactively to October 7, 2001, when Canada began its military actions in Afghanistan, we have worked with DND and VAC to identify those who are affected and to ensure that they are made aware of their priority entitlement. I can now report that the PSC has confirmed one of these new priorities and is currently referring this person to positions in the public service.

Au début, la priorité était pour les membres qui étaient libérés pour des blessures ayant été subies dans le cadre de fonctions spéciales. Cette priorité a été étendue, en 2004, pour inclure ceux et celles qui devenaient invalides par suite d'avoir travaillé dans un secteur de fonctions spéciales.

Le 31 décembre 2005, ce droit de priorité a encore été élargi pour y inclure les anciens membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, qui ont été libérés pour raisons médicales. Les membres libérés pour ces raisons ont cinq ans pour faire valoir leur droit de priorité — qui demeure alors en vigueur pour une période de deux ans.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le ministère de la Défense nationale et Anciens Combattants Canada pour aider à fournir aux anciens membres des Forces canadiennes de l'information sur les droits de priorité et afin de s'assurer qu'ils tirent grand profit de leurs possibilités d'emploi dans la fonction publique.

J'aimerais maintenant discuter du Rapport annuel 2009-2010 de la Commission de la fonction publique. On me dit que le tableau 21 de notre rapport vous a été distribué.

Nous avons pu constater une importante tendance ascendante dans le nombre de bénéficiaires de droits de priorités, tant pour les membres des Forces canadiennes que de la Gendarmerie royale du Canada, qui ont été libérés pour des raisons médicales. En 2009-2010, nous avons eu 301 nouveaux droits de priorité de nomination, une hausse en comparaison de 259 à l'exercice précédent. Nous avons aussi observé une augmentation correspondante du nombre de nominations pour une période indéterminée. Encore pour l'exercice 2009-2010, quelque 215 anciens membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ont été nommés à des postes dans la fonction publique, comparativement à 205 l'année précédente.

Voici que j'en suis maintenant à vous parler de la modification récente qui étend le droit de priorité de nomination aux époux ou aux conjoints de fait survivants d'employés de la fonction publique, et de membres des Forces canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada, qui décèdent dans l'exercice de leurs fonctions. Les conjoints survivants, s'ils sont jugés admissibles, se verraient accorder un droit de priorité, pour une période allant jusqu'à deux ans, pour les postes annoncés à l'extérieur de la fonction publique.

Nous sommes en voie de fournir de l'information et de l'aide aux organisations pour qu'elles puissent mettre en œuvre le nouveau droit de priorité accordé aux conjoints. Étant donné que ce droit de priorité s'applique rétroactivement jusqu'au 7 octobre 2001, date à laquelle le Canada a commencé ses opérations militaires en Afghanistan, nous avons travaillé avec le ministère de la Défense nationale et Anciens Combattants Canada pour recenser les personnes touchées et nous assurer qu'elles sont informées de leur droit de priorité. Je peux vous informer que la CFP a confirmé l'une de ces nouvelles priorités et qu'elle est actuellement à recommander la personne concernée pour des emplois dans la fonction publique.

To date, we have been able to maintain a steady increase in the number of appointments of former CF members with priority entitlements. Overall, the number of entitlements registered in our system jumped by 31 per cent in 2009-10 as compared to the previous year.

At the same time, the number of requests received for priority clearance, which are required to staff available positions, has dropped by 10 per cent. Given the current context of fiscal restraint, however, it is anticipated that the upward trend in the number of priority persons, coupled with decreased staffing actions, may present challenges to the placement of priority persons.

[*Translation*]

Now, I would like to turn to other changes that were made to the Public Service Employment Act to provide increased opportunities for Canadian Forces members in public service staffing. Unlike civilian Department of National Defence employees, Canadian Forces members were neither employees nor persons employed in the public service. Consequently, Canadian Forces members were not eligible to participate in advertised internal appointment processes.

However, as a result of an amendment which took effect December 31, 2005, Canadian Forces members can apply for advertised internal appointment processes where they have been identified as being eligible by deputy heads and their hiring managers. All departments and agencies governed by the PSEA have the option of identifying Canadian Forces members in the "open to" statement on internal job notices.

[*English*]

Finally, Bill C-40, which came into force in 2008, protected the jobs of public service employees who serve in the reserve force. The new section 41.1 was added to the Public Service Employment Act, providing federal public servants who are members of the reserve force with the right to return to their position at the end of a leave of absence taken in order to participate in certain military activities and operations in Canada and abroad.

Let me assure your committee of our strong commitment to implement the initiatives that have been taken to support the men and women of our Canadian Forces and our veterans.

Thank you for inviting me to speak to you today. I would be happy to answer any questions you may have after the presentation by Colonel Blais.

**The Chair:** Ms. Barrados, thank you for being succinct and clear, covering all the bases. If you do not mind, I will ask the colonel to make a short presentation and then we will go to questions.

Jusqu'à maintenant, nous avons pu maintenir un accroissement soutenu du nombre de nominations d'anciens membres des Forces canadiennes bénéficiaires d'un droit de priorité. Dans l'ensemble, le nombre de ces droits enregistrés dans notre système s'est accru de 31 p. 100, en 2009-2010, par comparaison avec l'année précédente.

En même temps, le nombre de demandes d'autorisation en matière de priorité, requises pour doter les postes disponibles, a diminué de 10 p. 100. Cependant, étant donné le contexte actuel de contraintes financières, il est prévu que la tendance à la hausse du nombre de personnes prioritaires et le fait qu'il y a une diminution des mesures de dotation entreprises, pourraient poser des défis relativement au placement des personnes bénéficiant d'un droit de priorité.

[*Français*]

J'aimerais maintenant me tourner vers les autres changements qui ont été apportés à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique afin d'assurer des possibilités accrues d'emploi dans la fonction publique pour les membres des Forces canadiennes. Par opposition aux employés civils du ministère de la Défense nationale, les membres des Forces canadiennes n'étaient ni des employés ni des personnes employées dans la fonction publique. Par conséquent, ceux-ci n'étaient pas autorisés à participer aux processus internes de nominations annoncées.

Cependant, grâce à une modification, qui a été apportée le 31 décembre 2005, les membres des Forces canadiennes peuvent désormais poser leur candidature dans le cadre des processus de nominations internes annoncées dans les cas où les administrateurs généraux et leurs gestionnaires d'embauche les ont jugés admissibles à ces processus. Tous les ministères et organismes assujettis à la LEFP ont la possibilité de mentionner les membres des Forces canadiennes dans l'annonce « postes ouverts à » des annonces d'emploi interne.

[*Traduction*]

Enfin, le projet de loi C-40, entré en vigueur en 2008, visait la protection des postes des employés de la fonction publique qui font partie de la Force de réserve. Depuis, un nouvel article 41.1 a été ajouté à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, lequel assure aux fonctionnaires fédéraux qui sont membres de la Force de réserve le droit de revenir à leur poste après leur congé autorisé pour participer à certaines activités et opérations militaires au Canada et à l'étranger.

J'aimerais vous témoigner ici de notre ferme engagement à mettre en œuvre les initiatives qui ont été mises en place pour appuyer les hommes et les femmes membres des Forces canadiennes ainsi que les anciens combattants.

Je vous remercie de m'avoir invitée à vous parler aujourd'hui. C'est avec plaisir que je répondrai à vos éventuelles questions après l'exposé du colonel Blais.

**Le président :** Merci, madame Barrados, pour la brièveté et la clarté de vos propos qui n'ont rien laissé de côté. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais demander au colonel de nous faire un bref exposé, après quoi nous passerons aux questions.

[Translation]

**Colonel Gérard Blais, Director, Casualty Support Management, National Defence:** I am the Director, Casualty Support Management for the Canadian Forces as well as the Commanding Officer of the Joint Personnel Support Unit and its network of Integrated Personnel Support Centres.

[English]

The responsibilities associated with these positions include the development of policies and programs to support both regular and reserve force ill and injured personnel and their families, as well as the families of the fallen. These programs encompass the entire range of support services available to the ill and injured but do not include clinical or medical support, which is the responsibility of the Canadian Forces Health Services system.

Some of the programs and services available to the ill and injured, and for which I am responsible, include but are not limited to the Return To Work Program; outreach and information services; the provision of home and vehicle modifications; peer support for those suffering operational stress injuries and their families; transition assistance for those leaving the CF for medical reasons; disability compensation for injured reservists; funeral and burial benefits; bereavement peer support for families of deceased personnel; and the Soldier On program that provides opportunities for severely injured personnel to continue an active lifestyle through sports.

[Translation]

In addition, approximately 700 ill and injured personnel are under command of the Joint Personnel Support Unit and another 2,700 or so are actively tracked and receive services from the unit.

[English]

As an example of the success of that unit, Ms. Barrados indicated that in the last year there has been an increase of approximately 30 per cent in the number of applications from injured CF personnel to the public service. I believe that, in large measure, that is because of the stand-up of the Joint Personnel Support Unit, JPSU, and the direct intervention we now have with the ill and injured.

[Translation]

I am here today to respond to any questions that you may have pertaining to the services available from the Canadian Forces.

**The Chair:** Very brief and to the point. Thank you for providing an inventory of the services provided.

[English]

If I may, I will turn now to my colleagues for questions. I will start with the deputy chair, Senator Manning.

**Senator Manning:** I pass my time over to Senator Wallin.

[Français]

**Colonel Gérard Blais, directeur, Gestion du soutien aux blessés, Défense nationale :** Je suis le directeur de la Gestion du soutien aux blessés des Forces canadiennes et le commandant de l'Unité interarmées de soutien au personnel et de son réseau de centre de soutien intégré.

[Traduction]

Les responsabilités de ces postes consistent notamment à élaborer des politiques et des programmes à l'appui du personnel blessé ou malade des forces régulière et de réserve ainsi que de leurs familles et des familles de disparus. Ces programmes englobent toute la gamme des services de soutien offerts aux malades et aux blessés, mais pas le soutien clinique ou médical qui relève de la responsabilité du Service de santé des Forces canadiennes.

Une partie des programmes et des services offerts aux malades et aux blessés, dont je suis chargé, englobe notamment le programme de retour au travail, les services de diffusion et d'information, la fourniture de logements et les modifications de véhicules, le soutien par les pairs offert aux victimes de stress opérationnel et à leurs familles, l'aide à la transition pour ceux qui quittent les Forces canadiennes pour raison de santé, le versement d'indemnités aux réservistes blessés, les prestations de funérailles et d'enterrement, l'accompagnement, par les pairs, des familles de militaires décédés et, enfin, le programme Sans limites qui donne la possibilité à des militaires grièvement blessés de poursuivre une vie active grâce au sport.

[Français]

De plus, environ 700 militaires malades et blessés sous le commandement de l'Unité interarmées de soutien au personnel et près de 2 700 autres sont suivis de façon active et ont recours aux services de l'unité.

[Traduction]

Mme Barrados vous a dit que, l'année dernière, le nombre de demandes adressées au titre de ce programme à la fonction publique par le personnel blessé des FC a augmenté d'environ 30 p. 100, ce qui donne une idée du succès de cette unité. J'estime que cela est dû en grande partie à l'unité interarmées de soutien au personnel, l'UISP, et au type d'intervention directe que nous menons maintenant auprès du personnel blessé ou malade.

[Français]

Je suis ici aujourd'hui pour répondre aux questions que vous pourriez avoir au sujet des services offerts par les Forces canadiennes.

**Le président :** C'est bref et concis, et merci de l'inventaire que vous nous avez donné des services offerts.

[Traduction]

Si vous me le permettez, je vais inviter mes collègues à vous poser des questions, à commencer par le vice-président, le sénateur Manning.

**Le sénateur Manning :** Je cède mon temps de parole au sénateur Wallin.

**Senator Wallin:** Thank you. It is nice to see you again, colonel, and to see this program is progressing, and you are now up to 700 people as part of this unit. Is it too early for you to tell what you think — or what you can see from the numbers — will be an average length of stay or service as part of one of these JPSUs?

**Col. Blais:** I would say that it depends on the type of injury. For some of our more seriously injured, it could be a period of five or six years from the moment the injury occurs to the moment the person either returns to full-time service or the person decides to leave the Armed Forces. In many cases, however, it could be as short as six months or so to give them the time to convalesce and return to their duties.

**Senator Wallin:** Have you had time to assess some of the additional new government funds targeted toward some of these issues rather than specific programs? I am thinking even of the \$100 a day for a family member that takes a day off to spend time with their injured CF member. Have you been able to see where that will impact and where it will have the most impact?

**Col. Blais:** Not yet because there are certain legislative changes that have to occur before the funding is available.

**Senator Wallin:** I understand that. I am just wondering if you are looking forward with that and seeing if it is targeting the right programs.

**Col. Blais:** Yes, most definitely. One of the areas of greatest concern was family members having to attend to the ill and injured — in many cases, having to leave their employment. There is no doubt that that benefit will go a long way to assisting them.

**Senator Wallin:** One of the issues that I discovered when I went out to talk to the members of a JPSU was that they wanted to stay longer as part of the military family rather than be transitioned out and back to civilian life because of the nature of their injury. Is there more flexibility on that front now?

**Col. Blais:** Yes, as much as possible. We have a principle known as universality of service. Everyone has heard of that. We must respect that. However, through any measure possible, be it through a return to their former employment or if we have to train a change of military occupation — any possible method to retain someone who wants to stay — we will look into that.

I have one question for Ms. Barrados. We have had a debate in the Defence Committee and taken some testimony on the question of subsidy to employers who employ reservists. The public service is always set aside as a special case because you probably would not receive any additional compensation on that.

Do you have a view on the issue, about whether or not we should go down that road, and if we do, in what way — through a cash transfer or a tax credit? Do you have any thoughts on that?

**Le sénateur Wallin :** Merci. Je suis heureuse de vous revoir, colonel, et de voir que votre programme progresse et que vous avez maintenant jusqu'à 700 personnes dans cette unité. Est-il trop tôt pour nous dire — à partir de ces chiffres — ce qu'est la durée moyenne de séjour ou de service dans ces UISP?

**Col Blais :** J'aimerais vous répondre que cela dépend du type de blessure. Pour les plus grièvement blessés, il peut s'écouler cinq ou six ans entre le moment de la blessure et le moment où la personne reprend du service à temps plein ou décide de quitter les forces armées. Cependant, dans bien des cas, le séjour peut être aussi bref que six mois, histoire de donner au militaire suffisamment de temps pour sa convalescence avant de reprendre ses fonctions.

**Le sénateur Wallin :** Avez-vous eu le temps de vous faire une idée d'une partie des sommes additionnelles que le gouvernement a réservées pour certains de ces aspects, plutôt qu'à des programmes particuliers? Je pense aux 100 \$ par jour qu'un membre de la famille peut recevoir pour s'absenter du travail afin de passer du temps auprès d'un militaire blessé. Avez-vous pu évaluer le genre d'effet possible de cette disposition et là où elle jouera le plus?

**Col Blais :** Pas encore, parce que certains changements législatifs doivent encore être apportés avant que les fonds soient débloqués.

**Le sénateur Wallin :** Je comprends. Je me demandais simplement si vous aviez réfléchi à l'avenir et cherché à déterminer si ces fonds vont aboutir dans les bons programmes.

**Col Blais :** Tout à fait. L'un des aspects qui nous préoccupait beaucoup, c'était celui des membres de la famille qui s'occupent d'un militaire blessé ou malade et qui, dans bien des cas, doivent quitter leur emploi pour cela. Il est indéniable que cette prestation va beaucoup les aider.

**Le sénateur Wallin :** L'un des problèmes que j'ai constatés en m'entretenant avec des militaires affectés à l'UISP, c'est qu'ils voulaient rester plus longtemps au sein de l'armée et ne pas être obligés de réintégrer la vie civile à cause de la nature de leur blessure. Existe-t-il maintenant une certaine souplesse sur ce plan?

**Col Blais :** Oui, dans toute la mesure du possible. Nous avons un principe qui porte le nom d'universalité du service. Tout le monde en a entendu parler. Il faut le respecter. Cependant, nous envisageons toutes les solutions possibles qu'il s'agisse de favoriser la réintégration dans un ancien emploi ou un recyclage militaire pour permettre à la personne d'occuper un autre poste, ou toute autre méthode envisageable pour permettre à celui qui veut rester de demeurer dans l'armée.

J'ai une question pour Mme Barrados. Nous avons participé à un débat, au Comité de la défense, et avons témoigné sur la question du dédommagement des employeurs qui emploient des réservistes. La fonction publique est déjà considérée comme un cas à part parce qu'elle ne sera sans doute pas dédommée davantage à cet égard.

Qu'en pensez-vous? Estimez-vous que c'est la voie à suivre et, si tel est le cas, cela devrait-il prendre la forme d'un transfert de fonds ou d'un crédit d'impôt? Avez-vous réfléchi à cette question?

**Ms. Barrados:** I do not have any views outside of the public service. I have not given that a great deal of thought.

In the case of the public service, no issues have been raised with me with the kind of guarantees that have been given for reservists. If I do not hear any problems, then I assume it is working the way it is intended.

**Senator Wallin:** I will come back again, if I can.

**Senator Plett:** Thank you, witnesses. Your reports are both, in my opinion, very positive. You are telling us, sir, what you are in charge of.

Of course, as part of the Conservative government, we have stood shoulder to shoulder with our Canadian men and women in uniform, and certainly our veterans. Over the last years, we have increased spending on veterans programs by over \$2.5 billion on a variety of programs, some of which have been touched on.

My question is fairly general in nature. I am curious as to whether you see specific problems with some of the programs that we have initiated and what we could do to improve them. The question is for both witnesses. I do not see anything in the reports that indicate there are any issues, and if there are not, I, along with many, will be very happy. I am sure there are some challenges and some issues. It is a rather general question, I know, but I would like you to touch on that.

**Ms. Barrados:** I described all the different opportunities and initiatives that are in place. My concern is, frankly, that members may not be sufficiently apprised of all of these things.

We are concerned that people do not really understand that all of this is available to them; hence, they do not make use of it. We have been working with the CF and have been doing much more in communication, particularly for that spousal benefit, because that goes way back.

The other initiative is that all competitions can be broadened to allow in any member of the Canadian Forces. In considering this and in coming to you today, I feel that it is time to remind everyone about this again. That is my preoccupation. We have, to this point, put quite a bit of effort and resources into supporting medically released or discharged veterans; we have been able to do that within our resources. We would expect to be able to continue to do that unless we have a big change in numbers.

**Senator Plett:** I agree that communication is always a challenge. Personally, I have always been frustrated, with these programs and others, that we are not getting the message out enough. Certainly, if you have specific suggestions, I would be willing to listen to those and to try to implement that. I certainly concur that communication is an issue.

**Mme Barrados :** Je n'ai pas de point de vue pour tout ce qui est hors fonction publique. Je n'y ai pas beaucoup pensé.

Dans le cas de la fonction publique, on ne m'a jamais parlé de problème relativement au genre de garantie consentie aux réservistes. Si l'on ne me fait pas part de problèmes, je suppose que les choses fonctionnent à la manière prévue.

**Le sénateur Wallin :** Je reviendrai à vous, si je le peux.

**Le sénateur Plett :** Merci à nos témoins. Je vous ai tous deux trouvé très positifs dans vos propos. Colonel, vous nous avez expliqué ce dont vous vous occupez.

Il est certain que le gouvernement conservateur a épaulé les Canadiens et les Canadiennes qui portent l'uniforme et, bien évidemment, nos vétérans. Au cours de la dernière année, nous avons augmenté les sommes consacrées aux programmes des anciens combattants de plus de 2,5 milliards de dollars, et cela pour toute une diversité de programmes dont ceux que vous avez mentionnés.

Ma question va être plutôt générale. Voyez-vous des problèmes particuliers avec certains programmes que nous avons lancés et avez-vous une idée de ce que nous pourrions améliorer? Ma question s'adresse aux deux témoins. Je ne vois rien, dans vos rapports, indiquant qu'il y ait des problèmes ce qui me réjouirait, comme beaucoup. Je suis certain qu'il doit y avoir des difficultés, des problèmes. C'est une question plutôt générale que je viens de vous poser, mais j'aimerais que vous me parliez un peu de cela.

**Mme Barrados :** Je vous ai parlé des différentes initiatives et des débouchés que nous avons mis en place. Ce qui m'inquiète, pour être franche, c'est que les militaires ne sont peut-être pas forcément au courant de tout cela.

Nous craignons que les gens ne comprennent pas vraiment ce qui leur est offert et donc qu'ils ne s'en servent pas. Nous travaillons avec les FC et nous nous sommes principalement occupés des communications, surtout dans le cas des prestations aux conjoints qui est un programme ne datant pas d'hier.

Par ailleurs, tous les concours de la fonction publique peuvent être élargis afin de permettre à tout militaire des Forces canadiennes de se présenter. Quand on y réfléchit, et puisque nous sommes ici, j'estime qu'il faut rappeler cela à tout le monde. C'est ça qui me préoccupe. Jusqu'ici, nous avons investi des efforts et des ressources au titre de l'appui apporté aux anciens combattants ayant reçu leur congé pour raison de santé ou ayant été libérés de leurs obligations militaires; tout cela, nous avons pu le faire avec nos seules ressources. Nous pensons pouvoir continuer à moins d'une forte augmentation des effectifs concernés.

**Le sénateur Plett :** Je suis d'accord avec vous, la communication est toujours un défi. Personnellement, je suis toujours contrarié, que ce soit à propos de ces programmes ou d'autres, par le manque de communication. Si vous avez des questions précises à poser, je serai disposé à les prendre en note et à tenter de vous aider à les solutionner. Quoi qu'il en soit, je suis d'accord pour dire que la communication pose problème.



**Ms. Barrados:** If I may, I think anything this committee can do to draw the attention of not only the CF members but also the public service managers to these initiatives that are available would be helpful. Any kind of reminder to the commission to do more on communication never hurts.

**Col. Blais:** I am happy to say that within DND, there is an assistant deputy minister responsible for civilian human resources. We are working closely with them to ensure the programs available through the public service are well announced. For the spousal priority appointment, for example, we have sent letters to the spouses of all deceased personnel informing them of that entitlement. They are also now connected into the Integrated Personnel Support Centres, IPSCs, and are obtaining information through there.

As far as all the ill and injured military personnel are concerned, they are getting that through their Return to Work Program coordinators and through their case managers at the IPSCs. This is definitely one program that is specifically brought to their attention.

On the other part of your question about the programs, again, communication is a big part of the issue for the serving veteran population about what is out there for them. Right now there is an aggressive program taking place. VAC is going to every CF base, accompanied by the chief of military personnel and people from my organization. We will visit every base, and VAC will go over what is available to people. Families are invited to this, as well as veterans. They will receive the information and the opportunity to ask questions.

We have had one session already in Gagetown, New Brunswick, about two weeks ago, and will be heading to Winnipeg in a week or so. I think that will go a long way toward increasing the understanding.

**Senator Plett:** Thank you very much. Being from Winnipeg, I certainly welcome you coming out there.

**The Chair:** All the documentation reflects former members of the Canadian Forces and has evolved from special duty areas, which essentially would be qualifying them as veterans because they would, if injured, fall under VAC. We are talking about all former members of the Canadian Forces are now admissible, but they are now also admissible to internal competition at the interest of the individual managers, such as deputy ministers, DMs, and so on, to want to open that door.

Do you believe that now that the old “khaki parachute fear” is gone and that we are now willing to open it completely that possibly the emphasis on veterans or injured veterans or injured members of forces is being lost and that not all the departments are necessarily reflecting the desire to hire these injured personnel?

**Mme Barrados :** Si je puis me permettre, tout ce que ce comité peut faire pour attirer l'attention, non seulement des membres des FC, mais aussi des gestionnaires de la fonction publique sur les initiatives offertes, serait très utile. Il n'est jamais mauvais de rappeler à la commission qu'elle doit faire davantage sur le plan des communications.

**Col Blais :** Je suis heureux de dire que nous avons un sous-ministre adjoint responsable des ressources humaines civiles au MDN. Nous travaillons en étroite collaboration avec lui pour nous assurer que les programmes offerts par la fonction publique sont bien annoncés. Pour ce qui est de la nomination prioritaire des conjoints, par exemple, nous avons envoyé une lettre à tous les conjoints et à toutes les conjointes de militaires décédés pour leur faire part de ce droit. De plus, les personnes concernées sont mises en contact avec les centres intégrés de soutien au personnel, les CISP, pour se procurer de l'information.

Le personnel militaire blessé ou malade, de son côté, obtient ce genre de renseignement par le biais des coordonnateurs de retour au travail ou des gestionnaires de cas aux CISP. C'est un programme que nous veillons à porter à son attention.

Pour ce qui est de l'autre partie de votre question au sujet des programmes, il est vrai que les communications posent problème dans le genre de service que nous voulons offrir à la population d'anciens combattants. C'est pour cela que nous avons lancé un programme agressif. Le MAC visite toutes les bases des FC en compagnie du chef du personnel militaire et de membres de mon organisation. Lors de ces visites, le MAC présente un survol de tout ce qui est offert au personnel. Les familles sont invitées à ces séances d'information, tout comme les vétérans. On les renseigne et on leur donne la possibilité de poser des questions.

Nous avons déjà eu une séance de ce genre à Gagetown, au Nouveau-Brunswick, il y a déjà deux semaines, et dans une semaine à peu près nous serons à Winnipeg. Cette formule, je crois, va nous permettre de nettement améliorer la connaissance des programmes.

**Le sénateur Plett :** Merci beaucoup. Comme je suis moi-même de Winnipeg, je vous souhaite la bienvenue dans mon coin de pays.

**Le président :** Dans toute la documentation, il est question d'anciens membres des Forces canadiennes venant d'un secteur de service spécial qui leur donne automatiquement au titre d'anciens combattants en cas de blessure et qui les fait donc tomber sous le coup du MAC. On dit maintenant que tous les anciens membres des Forces canadiennes sont admissibles à la fonction publique, mais ils sont aussi admissibles à des concours internes s'ils intéressent les gestionnaires, comme les sous-ministres, les SM, et ainsi de suite et si ces derniers veulent ouvrir cette porte.

À l'heure où la vieille peur du « parachute kaki » a disparu et qu'on se montre maintenant disposé à ouvrir complètement les portes de la fonction publique, ne pensez-vous pas que l'insistance qu'on plaçait jadis sur les anciens combattants ou les vétérans blessés ou les membres blessés des Forces canadiennes est en train de s'atténuer et que tous les ministères ne se montrent pas forcément disposés à embaucher des blessés?

**Ms. Barrados:** There are two different things operating here. One is the medically discharged or released veterans, and that is a priority system. A priority system means that a public servant cannot staff a job until they have satisfied the commission that they have gone through the priorities. The people with the entitlement must convince us that that person can do the job. That is not a choice.

I receive complaints that my staff is too vigilant and are slowing down the staffing system, but on the other side there are these rights that we are protecting and working on.

An important consideration for the committee is we gave that right through regulations. If Senator Downe were here he would be raising this. It is a regulatory priority, which means it sits below the statutory priorities. We are very vigilant about that.

I am satisfied that people are not ignoring that, because they do not have any choice. They cannot staff until they come to the commission.

The other provision I talked about, which is the provision that managers can open their internal competition to any member of the Armed Forces, I am not sure that that is as consistently used. Now that you pose the question, I will have my staff go back and take a look to see if we have any information on how much that is used.

When I was speaking of communication, I was thinking that is one we have to remind people of.

**The Chair:** DMs have been given a lot of delegated authority on hiring in their departments now. Do you have a mechanism to ensure that that prioritization is being applied for veterans, for example, within all the departments and that they are all demonstrating that same desire? I gather there are certain departments where we seem to see these veterans gravitating more than others, or possibly the doors are not necessarily opened.

**Ms. Barrados:** I do have a mechanism, and I enforce the use of the priority entitlement. We looked at how well that is working, and we are placing about 70 per cent of the people. We run into some specific issues with the others. One is that they are not always mobile, so they do not want to move from the area in which they are living. That is their choice. Federal government jobs are only available in some places. We do run into that situation.

We have run into a few situations where people were not interested in the jobs for which we thought they were qualified. We lose about 15 per cent that are really not interested. We have to talk more about those people because I worry about them. Are they not interested because they have consciously made a decision that they are not interested, or are they still not well enough to make that kind of decision? That is something we have to discuss.

**The Chair:** That is an outstanding response.

**Mme Barrados :** Il y a deux choses différentes qui interviennent ici. Il y a d'abord le cas des militaires libérés pour raison de santé ou celui des anciens combattants libérés de leurs obligations, et il s'agit d'un système de priorité. Dans un système de priorité, il n'est pas possible de doter un poste tant que le fonctionnaire n'a pas franchi toutes les étapes de la procédure de dotation prioritaire à la satisfaction de la commission. Ceux qui jouissent de droits doivent nous convaincre qu'ils ont les qualifications exigées pour faire le travail. Ce n'est pas une question de choix.

On se plaint auprès de moi que mon personnel est trop vigilant et qu'il ralentit la dotation, mais d'un autre côté il s'agit de droits que nous protégeons et sur lesquels nous travaillons.

Ce que votre comité doit surtout retenir, c'est que ce droit a été accordé par voie de règlement. Si le sénateur Downe était ici, il vous en parlerait. Il s'agit d'une priorité découlant du règlement, ce qui veut dire qu'elle est de rang inférieur aux priorités prescrites par la loi. Nous sommes très vigilants à ce sujet.

Je suis certaine que personne n'ignore cela, parce qu'il n'y a pas le choix. Il est impossible de doter un poste à moins de passer par la commission.

L'autre disposition dont je vous parlais, est celle qui prévoit que les gestionnaires peuvent ouvrir leur concours à l'interne à tout militaire des Forces canadiennes et je suis certaine que cette disposition est régulièrement appliquée. Puisque vous posez la question, je demanderai à mon personnel de voir si nous avons des données statistiques relatives à l'utilisation de cette disposition et nous vous les ferons parvenir.

Quand je parlais de communication, je pensais simplement au fait qu'il faut rappeler aux gens certaines choses.

**Le président :** Les SM disposent maintenant d'un important pouvoir délégué en matière d'embauche de personnel dans leurs ministères. Disposez-vous d'un mécanisme veillant à s'assurer que les priorités en question sont appliquées aux anciens combattants, par exemple, dans tous les ministères et que tous les ministères montrent le même désir d'intégrer des vétérans? Je suppose qu'il y a des ministères où l'on trouve plus de vétérans qu'ailleurs et d'autres où les portes ne leur sont peut-être pas aussi grande ouvertes.

**Mme Barrados :** Il existe un mécanisme et j'applique l'utilisation des droits prioritaires. Nous cherchons à déterminer dans quelle mesure il fonctionne et il se trouve que nous avons placé quelque 70 p. 100 des demandeurs. Dans les autres cas de figure, nous nous heurtons à certains problèmes. Par exemple, les candidats ne sont pas toujours mobiles et ils ne veulent pas déménager de la région où ils habitent. C'est leur choix. Les emplois du gouvernement fédéral ne sont offerts que dans certains lieux. On se heurte à ce genre de situation.

Il est aussi arrivé que les gens ne soient pas intéressés par les emplois pour lesquels nous pensions qu'ils étaient qualifiés. Nous en perdons environ 15 p. 100 pour cette raison. Il faut parler davantage à ces gens-là, parce que leur situation m'inquiète. Ne sont-ils pas intéressés parce qu'ils ont pris une décision qui ne leur plaît pas vraiment ou ne sont-ils pas encore assez bien pour prendre ce genre de décision? Il faut en parler.

**Le président :** Excellente réponse.

[Translation]

**Senator Pépin:** I had a question relating to military spouses, but you have already answered that one. I was wondering whether the federal public service could not, with the help of the Canadian Forces, get in touch with the provincial and municipal public services to find jobs for reservists. Is this something that has already been done?

**Ms. Barrados:** Your question is a very good one. As a federal agency, we do not have a formal relationship with the provinces. However, we do have a lot of informal discussions. We have exchanges and meetings but we have never talked about employment for members of the Canadian Forces or reservists. It is not something I had considered but it is a good suggestion nevertheless.

**Senator Pépin:** Do you have any solutions?

**Col. Blais:** Unfortunately, at our level, no. That would be the physician's jurisdiction. Nevertheless, I think it is an excellent idea.

**Senator Pépin:** It might open new doors.

**Ms. Barrados:** It might be something that I could raise in a letter to my provincial counterparts.

**Senator Pépin:** That might help. It might lead to additional opportunities particularly, as you mentioned earlier, given the fact that you receive a lot of requests from people who want to stay in their own areas.

I had a another question on spouses but you have already answered it. Thank you very much.

**The Chair:** Can you confirm that you do not have any formal staff transfer structure for federal and provincial employees? Is there currently a transition process or methodology, or pension?

**Ms. Barrados:** We have the same structures in place for other levels of government as for the private sector. We have exchange programs. Transfers are possible where a process and provisions exist in the pension systems, but there is no formal relationship.

**The Chair:** Thank you for the clarification.

**Senator Pépin:** I have a follow-up question. You operate in the federal sector and therefore, are there any specific departments which employ our veterans or war casualties? Is it easier for specific departments to hire people with health problems?

**Ms. Barrados:** I will ask Janelle to answer that one. It also depends on the type of work. I cannot really say whether it is an issue of some departments being more accepting. It really depends on the type of job for which the person has training and experience.

**Janelle Wright, Director, Delegation and Reporting, Policy Branch, Public Service Commission of Canada:** Ninety-five percent of appointments occur in the six largest departments, including National Defence, Veterans Affairs Canada, Correctional Services Canada and Public Works and Government Services

[Français]

**Le sénateur Pépin :** J'avais une question concernant les conjointes de militaires, mais on y a déjà répondu. Je me demandais si la fonction publique fédérale ne pourrait pas, avec l'aide des Forces canadiennes, entrer en communication avec la fonction publique des provinces pour trouver des emplois pour les réservistes, que ce soit au niveau provincial ou municipal. Est-ce que cela se fait déjà?

**Mme Barrados :** C'est une très bonne question. En tant qu'organisation fédérale, nous n'avons pas de relations formelles avec les provinces. Nous avons beaucoup de discussions informelles. Nous avons des échanges, nous avons des réunions, mais nous n'avons jamais eu de discussions sur le recrutement des gens dans les forces armées ou des réservistes. C'est une chose à laquelle je n'ai pas pensé, mais c'est une bonne suggestion.

**Le sénateur Pépin :** Est-ce que vous avez des solutions?

**Col Blais :** À notre niveau, malheureusement pas. Ce serait plutôt dans le domaine du docteur, mais je trouve que c'est une excellente suggestion.

**Le sénateur Pépin :** Cela pourrait faciliter des choses.

**Mme Barrados :** Cela peut être quelque chose que je peux évoquer avec des collègues dans les provinces; je peux envoyer une lettre.

**Le sénateur Pépin :** Cela pourrait aider. Étant donné que vous avez beaucoup de demandes et que vous avez mentionné tantôt que des gens ne veulent pas quitter leur région, peut-être que cela pourrait encore faciliter les choses.

Mon autre question portait sur les conjointes, mais on y a aussi répondu; je vous remercie beaucoup.

**Le président :** Juste pour confirmation, vous n'avez aucune structure formelle de transfert de personnel pour les employés fédéraux et provinciaux? Il n'y a aucune transition, aucune méthodologie de transition ni de pension qui existe en ce moment?

**Mme Barrados :** Nous avons les mêmes structures pour les autres niveaux du gouvernement que le secteur privé. Nous avons des programmes d'échange. On peut avoir des transferts si on a les relations et les provisions dans les systèmes de pension, mais il n'y a pas de relations formelles.

**Le président :** Merci de la précision.

**Le sénateur Pépin :** Une question supplémentaire : puisque que vous vous occupez du fédéral, est-ce qu'il y a des ministères spécifiques qui engagent nos anciens combattant ou nos blessés de guerre? Est-ce que c'est plus facile chez certains ministères d'accepter des personnes qui ont des problèmes de santé?

**Mme Barrados :** Je vais demander à Janelle de vous donner plus d'informations. C'est en fonction du type de travail aussi. Je ne peux pas vous dire exactement si c'est une question d'accepter les gens, mais cela dépend plutôt du type de travail pour lequel on a la formation et l'expérience.

**Janelle Wright, directrice, Division de la délégation et des rapports, Direction générale de la politique, Commission de la fonction publique du Canada :** Quatre-vingt-dix pour cent des nominations sont faites par six ministères et ce sont, plus ou moins, les plus grands ministères : la Défense nationale, Anciens combattants Canada,

Canada. These departments have significant operations in the regions. It is a fact that 95 percent of appointments are in the regions where people live. Most candidates live where the jobs are. So, some departments do hire people with health problems.

**Ms. Barrados:** Nevertheless, I do think that it is related to job type.

**Senator Pépin:** Thank you very much.

[English]

**Senator Day:** My apologies for being late. I was tied up with something else. I will start with a couple of questions to Colonel Blais, more in terms of clarification.

You indicated that you are the commanding officer of the Joint Personnel Support Unit — I presume that is a national unit — and its network of Integrated Personnel Support Centres. Are these centres located in various places across Canada?

**Col. Blais:** Yes, that is exactly right, senator.

**Senator Day:** Is there a network of JPSUs across Canada as well? If I go to Bagotville, Quebec, or Gagetown, New Brunswick, will I find a unit there?

**Col. Blais:** It is more of an organizational issue, because you have to stand up a unit in the Canadian Forces. The Joint Personnel Support Unit was stood up; however, the unit itself is located across the country.

We are in 19 locations. The JPSU is there, but the commanding officer is in Ottawa. At each of these sites, there is an IPSC, and that is where all the services are given, but the two are intertwined.

**Senator Day:** Does the sign over the door have both names?

**Col. Blais:** Yes, it does.

**Senator Day:** Can service personnel who want to find these centres easily find them at those spots?

**Col. Blais:** Absolutely.

**Senator Day:** You mentioned that approximately 700 ill and injured personnel are under your command of the JPSU, and then you spoke about the 2,700 personnel who you are following.

**Col. Blais:** Yes.

**Senator Day:** Are the 2,700 personnel all in uniform?

**Col. Blais:** Yes, they are.

**Senator Day:** What is the difference between the 700 who are under your command and the 2,700 who you are following and to whom you are providing some services but not health services?

**Col. Blais:** The 700 personnel who are physically posted to the unit are those who have an illness or injury that will be somewhat longer term. Between the person's commanding officer and the medical officer, a determination is made about the employment limitations. For example, if an infantry soldier has a problem with

Service correctionnel Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Ce sont de gros ministères dans des régions. Il est certain que 95 p. 100 des nominations sont dans les régions où les personnes habitent. Ils sont plus ou moins là où les postes se trouvent. Donc oui, il y a des ministères qui le font.

**Mme Barrados :** Mais je crois que c'est relié au type de travail.

**Le sénateur Pépin :** Merci beaucoup.

[Traduction]

**Le sénateur Day :** Excusez-moi d'être en retard, mais j'étais retenu ailleurs. Je vais commencer par poser deux ou trois questions au colonel Blais, surtout pour obtenir des précisions.

Vous avez dit être l'officier commandant de l'unité intégrée de soutien au personnel — je suppose que c'est une unité nationale — et du réseau de centres intégrés de soutien au personnel. Ces centres sont-ils répartis sur l'ensemble du territoire canadien?

**Col Blais :** C'est tout à fait cela, sénateur.

**Le sénateur Day :** Y a-t-il aussi un réseau d'IUSP partout au Canada. Si je vais à Bagotville, à Québec ou à Gagetown, au Nouveau-Brunswick, est-ce que j'y trouverai de telles unités?

**Col Blais :** C'est davantage une question d'organisation, parce qu'il faut mettre sur pied une unité au sein des Forces canadiennes. C'est ce qui a été fait dans le cas de l'unité intégrée de service au personnel qui est présente partout au pays.

Nous sommes présents à 19 emplacements. Il s'agit d'antennes, mais l'officier commandant se trouve à Ottawa. À chaque emplacement, il y a un CISP où tous les services sont donnés, mais les deux sont interreliés.

**Le sénateur Day :** Le panneau au-dessus de la porte affiche-t-il les deux noms?

**Col Blais :** Oui.

**Le sénateur Day :** Les militaires qui cherchent ces centres, peuvent-ils facilement les trouver?

**Col Blais :** Tout à fait.

**Le sénateur Day :** Vous avez dit que vous avez actuellement sous votre commandement, à l'UISP, quelque 700 militaires blessés ou malades et que vous en suivez 2 700 autres.

**Col Blais :** Oui.

**Le sénateur Day :** Est-ce que ces 2 700 autres blessés ou malades sont tous militaires?

**Col Blais :** Oui.

**Le sénateur Day :** Quelle est la différence entre les 700 qui relèvent de votre commandement et les 2 700 que vous suivez et qui reçoivent vos services plutôt que ceux du service de santé?

**Col Blais :** Les 700 militaires physiquement pris en compte par l'unité sont ceux qui souffrent de blessures ou de maladies de longue durée. Les limitations relatives à l'emploi sont établies par le commandant d'unité de l'intéressé en liaison avec l'officier médecin. Par exemple, si un fantassin a un problème aux jambes

his legs and will not be employable with the infantry for a period of six months or so, or greater, then that person will be posted to us, and we will find other suitable employment for him.

The remainder are those to whom we actively provide services but who are not posted to the unit per se because they still report to their other unit on a daily basis. However, they receive all of their services from us.

**Senator Day:** How are you keeping in touch with them, and how do you determine that they can fall off the list?

**Col. Blais:** On the military side, we have a series of section commanders and platoon commanders in each one of the areas. They speak with these people a minimum of once a week to ensure that they are going to their medical appointments, that they are getting the help they need, et cetera. When the time comes, as the medical evaluations are ongoing, the medical officer can either reduce or take away the medical limitations. At that point, we ensure that the person is posted back to their employment.

On the return-to-work side, for example, that is another area where we have had great success. We already have well over 100 people who were on the Return to Work Program through the JPSU and who have gone back to full-time duties in their own military occupation.

**Senator Day:** If it is decided that they cannot go back to full-time military occupation, is there a transition then to Veterans Affairs? Is that when that takes place?

**Col. Blais:** The official transition with Veterans Affairs begins in the following manner: Before a person is released for medical reasons, they are given six months' notice that that will happen. Once that has occurred, at that point, immediately the case managers from DND and VAC in the IPSCs start to hand over the file with the individual to ensure that at the end of that six months the transition is smooth.

**Senator Day:** Would those case managers, both DND and VAC, be well aware of the priority entitlements in the public service?

**Col. Blais:** They certainly are.

**Senator Day:** Are they well briefed by you or by the Public Service Commission?

**Col. Blais:** They are briefed by us, but we get the information. As I said, there is an assistant deputy minister in National Defence who is responsible for our civilian component, and through them, we get all the information. We ensure, through our transition assistance staff, that that information is clearly passed on.

**Senator Day:** When you say "civilian component," you are talking about not only non-uniformed employees of National Defence but also former uniformed personnel who are no longer able to serve in National Defence.

et qu'il ne peut plus faire son travail dans l'infanterie pendant six mois ou plus longtemps, il est muté chez nous et nous lui trouvons ensuite un emploi plus adapté.

Les autres sont ceux à qui nous offrons des services suivis, mais qui continuent de relever quotidiennement d'une autre unité. Cependant, c'est nous qui leur offrons les services.

**Le sénateur Day :** Comment restez-vous en contact avec eux et comment déterminez-vous qu'ils peuvent être rayés de la liste?

**Col Blais :** Du côté militaire, nous nous appuyons sur les commandants de section et les commandants de peloton dans chaque secteur. Ils passent quelque temps avec ces gens-là au moins une fois par semaine pour s'assurer qu'ils se présentent à leurs rendez-vous médicaux, qu'ils se prévalent de l'aide dont ils ont besoin et ainsi de suite. Le temps venu, au fil des évaluations médicales, le médecin militaire peut soit réduire les limitations médicales, soit les éliminer complètement. À ce stade, nous veillons à ce que la personne réintègre son poste.

Le retour au travail est un autre plan sur lequel nous obtenons d'excellents résultats. Déjà, plus de 100 personnes ayant suivi le Programme retour au travail de l'UISP ont réintégré leurs fonctions militaires à temps plein.

**Le sénateur Day :** S'il est décidé qu'elles ne peuvent réintégrer leur emploi militaire à temps plein, ces personnes sont-elles transférées sous la responsabilité des Anciens combattants? Est-ce à ce moment-là que ça se fait?

**Col Blais :** La mutation officielle au ministère des Anciens Combattants se déroule ainsi. Avant qu'un militaire soit libéré pour raison de santé, il reçoit un préavis de six mois lui indiquant ce qui va arriver. Dès cet instant, les gestionnaires de cas du MDN et du MAC, qui travaillent à l'UISP, prennent le dossier de l'intéressé en main afin de s'assurer qu'à la fin des six mois, la transition se fera en douceur.

**Le sénateur Day :** Ces gestionnaires de cas, du MDN et du MAC, sont-ils bien au courant des droits d'accès prioritaires à des emplois de la fonction publique?

**Col Blais :** Très certainement.

**Le sénateur Day :** Sont-ils bien renseignés par vous-même ou par la Commission de la fonction publique?

**Col Blais :** C'est nous qui les renseignons, mais nous avons les informations en main. Comme je le disais, nous avons un sous-ministre adjoint à la Défense nationale qui est chargé de l'élément civil et c'est par son intermédiaire que nous obtenons toutes les informations nécessaires. Nous nous assurons que, par l'intermédiaire de notre personnel d'aide à la transition, l'information est clairement communiquée.

**Le sénateur Day :** Quand vous dites « élément civil », vous ne parlez pas uniquement des employés de la Défense nationale qui ne portent pas d'uniforme, mais aussi d'anciens militaires passés dans le civil parce qu'ils ne peuvent plus servir dans les FC.

**Col. Blais:** Those I do not have contact with. We do keep in touch. We stay in touch with anyone who has been medically released, for a period of about two years after they leave, in case they have any lingering needs. After that point, in most cases, we lose contact.

**Senator Day:** I have a final question on this line, if I may. With the whole-of-government approach that we have been taking in Afghanistan, people who are not in uniform and not part of DND become injured. However, they might need many of these same services that you are providing. How does the coordination take place, or do other government departments and agencies duplicate the services provided by DND?

**Col. Blais:** I do not have the mandate to provide those services. For example, in cases of those from Foreign Affairs and International Trade Canada, if we are asked to help, we will go in and provide whatever expertise we have. Certainly, if we can help any of our peer support programs, we will do that.

**Senator Day:** Are you asked to help out from time to time?

**Col. Blais:** In certain cases, yes, we are asked.

**Senator Day:** For example, we are seeing and will likely see even more trainers, educators, correctional services people and border services people serving outside of Canada, most likely in Afghanistan. Are you working on any type of coordination in that regard, or is that being left to the various silos with the periodic solicitation for help back and forth?

**Col. Blais:** Yes. Most organizations do not want us meddling in their business, to be very specific. If we are asked to help them, we will be happy to do so, but that request has to come from the other organization.

**The Chair:** It has become specific. We have the answer from your perspective. Ms. Barrados, apparently special provisions were created for diplomats, people from the Canadian International Development Agency, CIDA, or other government employees who are deployed to a dangerous area for their continued care or concerns. First, in your estimation, is there anything in the Public Service Employment Act or its regulations that allows public service personnel to be deployed to dangerous areas, given the security risk? Second, would the continued care provided post-deployment resemble the care provided to the military because these operational theatres require development people, diplomats and all other personnel to face significant risks to achieve the missions that are required of these complex operations?

**Col Blais :** Je ne m'occupe pas d'eux. Nous suivons tout de même un peu ces gens-là. Nous sommes en rapport avec tous ceux qui ont été libérés pour des raisons médicales et cela pendant deux ans environ après leur départ, au cas où ils auraient des besoins persistants. Après cela, dans la plupart des cas, nous perdons tout contact avec eux.

**Le sénateur Day :** J'aimerais vous poser une dernière question dans la même veine. Compte tenu de l'approche pangouvernementale que nous appliquons en Afghanistan, il y a des civils, des employés qui ne font pas partie du MDN, qui sont blessés. Pourtant, beaucoup d'entre eux pourraient avoir besoin des mêmes services que ceux que vous offrez aux militaires. Comment cette coordination est-elle assurée ou les autres ministères et organismes fédéraux offrent-ils de leur côté les mêmes services que ceux dispensés par le MDN?

**Col Blais :** Je n'ai pas le mandat d'offrir ces services à ces gens-là. Par exemple, dans le cas des employés d'Affaires étrangères et Commerce international Canada, si on nous demande un coup de main, nous allons bien sûr mettre à disposition toute la compétence que nous avons. Il est évident que si nous pouvons contribuer grâce à n'importe lequel de nos programmes de soutien par les pairs, nous n'hésiterons pas à le faire.

**Le sénateur Day :** Est-ce qu'on vous demande parfois d'apporter votre aide?

**Col Blais :** Oui, dans certains cas, on nous le demande.

**Le sénateur Day :** Par exemple, nous voyons et verrons sans doute de plus en plus de formateurs, d'enseignants, d'agents des services correctionnels et des services frontaliers qui travaillent hors du pays, plus probablement en Afghanistan. Est-ce que vous assurez une certaine coordination interministérielle à cet égard ou est-ce que vous agissez chacun de votre côté et répondez à des demandes d'aide ponctuelles réciproques?

**Col Blais :** Oui. Soyons précis. La plupart des organisations n'aiment pas qu'on vienne se mêler de leurs affaires. Quand on nous demande un coup de main, nous sommes très heureux de le donner, mais nous ne le faisons qu'à la demande express d'une autre organisation.

**Le président :** Ça se précise. Nous savons ce qui se passe de votre point de vue. Madame Barrados, il semble que des dispositions particulières aient été adoptées pour les diplomates, les employés de l'Agence canadienne de développement international, l'ACDI, et pour d'autres employés du gouvernement qui sont déployés dans des zones dangereuses afin qu'on continue de s'occuper d'eux et de les soigner. Premièrement, estimez-vous qu'il y ait quoi que ce soit dans la Loi sur l'emploi dans la fonction publique ou dans le règlement en découlant qui permette aux fonctionnaires d'être déployés dans un secteur dangereux, étant donné le risque qu'un tel déploiement présente sur le plan de la sécurité? Deuxièmement, est-ce que les soins suivis dispensés à ces gens-là après le déploiement ressemblent à ceux que l'on offre aux militaires, parce qu'il se trouve qu'il faut déployer des spécialistes du développement, des diplomates et d'autres types d'employés sur les théâtres d'opérations et que ces gens-là courent d'importants risques pour remplir les missions imposées par ces opérations complexes?

**Ms. Barrados:** I cannot say much about the assignment in areas where there are security risks. My understanding is that this is the nature of a discussion with managers and their employees and that there has to be an agreement on both sides that this is a reasonable thing to do.

Public servants, however, have much more protection and many more provisions than members of the Armed Forces have. If someone is injured, many insurances and programs are in place to reintegrate people back into the workforce. The same requirements of being fully fit to take on all the requirements of the job do not apply. Many other jobs are available that people would work very hard to give them. As well, they have other rights and entitlements that come through this. Much would take place in the public service before they would end up on a disability priority, which they would have.

**The Chair:** Essentially, you are saying that the public service is able to respond to people deployed to risk areas, and those provisions are equivalent or better than what the military can expect from VAC for the long-term care of their needs.

**Ms. Barrados:** My understanding of the military, and I stand to be corrected by Col. Blais, is that there is an expectation that people will be able to carry out fully their duties. In the public service, we have many different types of jobs. We do not have a perfect world; we all have difficulties taking people who have been disabled to have the pension provisions and the insurance for disability and reintegrating people back, particularly with mental illness. We have difficulty doing that in the public service. There is a great deal of initiative to do that, but if there is a will on the part of the managers, we have much more flexibility because of the many different types of jobs. We have obligations to find people work in the public service.

**The Chair:** I am looking at the regulations and the Public Service Employment Act. Perhaps those who are in uniform or who are veterans of the CF should not have to apply to the public service but could see their career in service of the Canadian people to the Canadian government by the public service seeking them out for employment. That would be a continuum versus going through the application process. They simply would be moved into the public service and benefit from that extraordinary flexibility you talked about.

**Ms. Barrados:** That definitely is the case for people who are medically discharged or released. They have to tell us they want to exercise that right, and if they do so, the Public Service Commission is busy trying to find them a position.

**Mme Barrados :** Je ne peux pas vraiment vous parler des affections dans ces secteurs qui présentent un risque pour la sécurité. D'après ce que j'ai cru comprendre ces aspects-là sont traités à la faveur de discussions entre les cadres et leurs employés et les deux parties doivent s'entendre sur le fait que de tels déploiements sont raisonnables.

Cependant, les fonctionnaires sont l'objet de beaucoup plus de protections et de dispositions que les militaires. Énormément d'assurances et de programmes divers entrent en ligne de compte dans les cas de civils blessés afin de leur permettre de réintégrer leur milieu de travail. Ils ne sont pas soumis à l'exigence d'une santé parfaite pour répondre aux exigences de l'emploi. Le système va tout tenter pour essayer de leur offrir d'autres emplois. Par ailleurs, de tels déploiements leur donnent des droits. La fonction publique prend une plus grande partie des mesures avant que les employés concernés se retrouvent sur une liste prioritaire de personnes handicapées qui est administrée par la fonction publique.

**Le président :** Vous nous dites essentiellement que la fonction publique est en mesure de s'occuper de personnes déployées dans les zones à risque en fonction de dispositions équivalentes, voire supérieures à celles du MAC dans les cas de soins de longue durée destinés à répondre aux besoins des militaires.

**Mme Barrados :** Je crois savoir, et le colonel Blais me corrigera si j'ai tort, que l'armée s'attend à ce que ses soldats soient physiquement et mentalement en mesure d'assumer pleinement l'ensemble des tâches qui leur sont confiées. À la fonction publique, il existe toute une gamme d'emplois très variés. Nous ne vivons pas dans un monde parfait et nous avons tous de la difficulté à intégrer des personnes handicapées, à les faire tomber sous le coup des dispositions sur les pensions, et à leur permettre de bénéficier du régime d'assurance pour invalidité et de réintégrer la fonction publique, surtout s'il s'agit de personnes souffrant de maladie mentale. Nous avons de la difficulté à le faire à la fonction publique. Tout cela exige de l'initiative, mais si les gestionnaires sont déterminés, les choses sont plus faciles chez nous parce que nous avons une plus grande souplesse compte tenu de la diversité et du nombre d'emplois. À la fonction publique, nous avons l'obligation de trouver du travail aux gens.

**Le président :** Je songe au Règlement et à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Pourquoi les militaires en service ou les anciens combattants des FC devraient-ils déposer une demande d'emploi à la fonction publique plutôt que d'être recrutés par elle pour poursuivre leur carrière au service des Canadiens et du gouvernement du Canada. Ainsi, plutôt que d'avoir à passer par un processus de demande d'emploi, leur carrière se poursuivrait naturellement. Ils seraient simplement mutés dans la fonction publique et bénéficieraient de l'extraordinaire souplesse dont vous avez parlé.

**Mme Barrados :** C'est effectivement le cas de beaucoup qui sont libérés ou réformés pour raisons de santé. Ils doivent nous indiquer qu'ils veulent exercer ce droit et, dans l'affirmative, la Commission de la fonction publique s'affaire à leur trouver un poste.

We do the marketing. All the individual has to do is respond to us. When we ask whether they are interested in a particular job, they have to tell us whether they are or not. For the medically discharged, we are doing a lot, and they have quite a status.

If the question is about other members of the Armed Forces who might be normally coming to the end of their career, are we using fully the investment we have made in training those individuals? A great deal of investment is made, as you know better than anyone, in the training of those individuals. Those people are put into the competitive process. We do that in large part because of our concern about ensuring that we match the requirements of the job with the skills of the individual to impose that merit test. I make a big distinction between the two types of populations.

**The Chair:** That is as the documentation shows. Thank you very much.

**Senator Wallin:** Continuing on that theme, some of us are of the view that we do not need this paternalistic approach, namely, to go out and kind of collect people. We assume that somehow they would not have the will or desire to do that. Certainly, the people who I have met do have that will. If they are interested in work, they will look for it.

I have a couple of points to follow up. Do you impose and expect a consideration of merit in hiring people?

**Ms. Barrados:** Absolutely. We make the judgment. We have a list of people who have the priority entitlement; and we look at their skills. We look at the jobs and ask whether the individual is interested. The hiring managers have to tell us whether they feel that the individual meets the merit test. The merit test is always met; but we scrutinize it to ensure that another individual is not preferred over the one presented.

**Senator Wallin:** This is very important because whatever their status is — ill or injured — they have to believe they are getting the job because they deserve it and because they earned it, not because they are a charity case.

**Ms. Barrados:** They get the job because we and the managers feel that they can do the job. They are ahead of the line.

**Senator Wallin:** Yes, I understand the priority, but that is different than giving someone a job that they are not qualified to do, which simply sets the person up for failure.

**Ms. Barrados:** We would not do that. It is not allowed in the act.

**Senator Wallin:** I will return to the 301 people who have been placed and your comments that about 70 per cent who accept and stay on.

Nous nous occupons de tout le démarchage. Il suffit à l'intéressé de nous répondre. Quand on demande aux gens s'ils sont intéressés par tel ou tel emploi, ils doivent nous dire si c'est le cas ou pas. Pour les personnes ayant été libérées pour raisons médicales, nous faisons beaucoup et elles bénéficient d'un statut tout à fait particulier.

Si vous voulez parler des militaires qui arrivent normalement au terme de leur contrat avec l'armée, la question est de savoir si nous exploitons pleinement l'investissement que nous avons réalisé dans ces gens-là. Comme vous le savez mieux que quiconque, nous investissons beaucoup dans la formation des militaires. Ceux-là sont invités à prendre part à un processus compétitif en grande partie parce que nous devons veiller à faire correspondre les exigences de l'emploi et les compétences du candidat en vertu du principe du mérite. Je fais une grande différence entre ces deux types de population.

**Le président :** C'est ce qu'indique la documentation. Je vous remercie beaucoup.

**Le sénateur Wallin :** Pour poursuivre dans cette foulée, certains d'entre nous estiment que cette approche paternaliste n'est pas nécessaire, approche consistant à aller en quelque sorte récupérer les gens. Nous estimons que, d'une certaine façon, les gens dans cette situation devraient être animés du désir ou de la volonté de se débrouiller eux-mêmes. C'est d'ailleurs ce que j'ai constaté chez ceux que j'ai rencontrés. S'ils veulent travailler, ils doivent se chercher un emploi.

J'ai deux ou trois remarques à faire en prolongement de ce qui s'est dit. Est-ce que vous vous attendez à ce que le principe du mérite soit appliqué dans le recrutement du personnel?

**Mme Barrados :** Tout à fait. C'est une question de jugement. Nous partons de la liste des personnes ayant des droits de priorité et examinons leurs compétences. Nous étudions l'emploi et demandons si la personne est intéressée ou pas. Le gestionnaire qui embauche nous aura dit si, selon lui, le candidat répond au critère du mérite. Ce principe est toujours respecté, mais nous examinons la situation pour nous assurer que personne d'autre n'est préférable à la personne présentée.

**Le sénateur Wallin :** C'est très important, parce que peu importe la situation de ces gens-là — qu'ils soient malades ou blessés — ils doivent être convaincus qu'ils obtiennent l'emploi parce qu'ils le méritent, qu'ils l'ont gagné, et pas parce qu'on leur fait la charité.

**Mme Barrados :** Ils obtiennent l'emploi parce que nous-mêmes, à la commission, et les gestionnaires estimons qu'ils peuvent faire le travail. Ils sont en tête de liste.

**Le sénateur Wallin :** Je comprends le système de priorité, mais ça n'est pas la même chose que de donner à quelqu'un un emploi pour lequel il n'est pas qualifié, parce que c'est alors l'échec garanti.

**Mme Barrados :** Nous ne le ferions pas. La loi nous l'interdit.

**Le sénateur Wallin :** Revenons sur le cas des 301 personnes que vous avez placées et sur ce que vous avez dit à propos des 70 p. 100 qui ont accepté et sont restées.



It is obvious that that sentiment expressed by those in the category of the non-geographically mobile — those not wanting to relocate — would be true of the regular workforce as well. Another category is those who are not interested in the job because they might not psychologically be ready or prepared. How large is that category do you think?

**Ms. Barrados:** It was my comment about whether they were psychologically ready or prepared.

We did this analysis of 64 members whose priority entitlement expired. They had a priority entitlement for two years at the end of which, it expired. Overall, we had a placement of, as I said, around 27.5 per cent. What happened to them? We had 19 who just gave no response. We sent them information on a referral; we notified them and got nothing back. I am not sure what happened. They may truly not have been interested; that is possible.

**Senator Wallin:** They might be in this second category of people who are not interested in the job; that is your three points, the informal category.

**Ms. Barrados:** Yes, but I do ask the question. This is something we would have to work on.

Are these people perhaps really not well enough to engage in the workforce? It is a small number, but I think we have a responsibility there.

**Senator Wallin:** I have a question for the colonel to clarify because we are in the process of preparing a report on all of this. The JPSU is not for other civil servants. This is for members of the CF; is that correct?

**Col. Blais:** Absolutely.

**Senator Wallin:** Are the IPSCs for present and past members of the CF?

**Col. Blais:** Yes, because VAC is embedded in the IPSC, so they do see veterans there. The other civilian component where we do assist is the families of the fallen.

**Senator Wallin:** We need to make it clear for the viewing public that it is not your responsibility to deal with civil servants from other departments.

**Col. Blais:** No, it is not.

**Senator Wallin:** If they seek your advice, will you offer some so that they might set up equivalent programs?

**Col. Blais:** Yes — we have no mandate or funding to deal with others.

**Senator Wallin:** Thank you; that is just to clarify.

**The Chair:** What is the proportion of those who are psychologically affected by operational stress injuries compared to the physical injuries that you have in your database?

À l'évidence, le sentiment exprimé par les gens qui ne peuvent pas déménager — ceux qui ne sont pas mobiles sur le plan géographique — s'appliquerait aussi aux membres de la force régulière. L'autre catégorie est constituée de ceux qui ne sont pas intéressés par l'emploi offert parce qu'ils ne sont peut-être pas psychologiquement prêts. Cette catégorie est-elle nombreuse?

**Mme Barrados :** Ma remarque au sujet de l'absence de préparation psychologique n'engage que moi.

Nous avons analysé le cas de 64 militaires arrivant en fin de droit de priorité au bout de deux ans. Dans l'ensemble, le placement, comme je le disais, était d'environ 27,5 p. 100. Que leur est-il arrivé? Dix-neuf d'entre eux ne nous ont simplement pas répondu. Nous leur avions envoyé des renseignements sur le processus d'orientation, nous les avions prévenus, mais nous n'avons rien reçu. Je ne sais pas exactement ce qui a pu se produire. Il est fort possible qu'ils n'aient pas été du tout intéressés.

**Le sénateur Wallin :** Ils appartiennent peut-être à cette seconde catégorie de gens qui ne sont pas intéressés par l'emploi, selon votre classification officielle s'articulant autour de trois catégories.

**Mme Barrados :** Certes, mais je me pose tout de même la question. C'est un aspect sur lequel nous allons devoir travailler.

Ces gens-là ne se sentent peut-être pas assez bien pour entrer sur le marché du travail. Ils ne sont pas nombreux, mais j'estime que nous avons une responsabilité envers eux.

**Le sénateur Wallin :** Je veux poser une question au colonel pour tirer les choses au clair, parce que nous sommes en train de préparer un rapport au sujet de tout ça. L'UISP ne s'adresse pas aux fonctionnaires. Elle s'adresse uniquement aux militaires des FC. C'est exact?

**Col Blais :** Tout à fait.

**Le sénateur Wallin :** L'UISP concerne-t-elle les militaires actuels et les anciens militaires?

**Col Blais :** Oui, parce que le MAC fait partie intégrante de l'UISP et nous avons donc des anciens combattants. Nous aidons aussi des civils, mais ce sont les familles des blessés ou des tués.

**Le sénateur Wallin :** Nous devons clairement indiquer aux téléspectateurs que nous n'avons pas de responsabilité envers les fonctionnaires d'autres ministères.

**Col Blais :** C'est effectivement le cas.

**Le sénateur Wallin :** Si l'on vous demandait votre avis, est-ce que vous conseilleriez les autres ministères pour qu'ils mettent sur pied des programmes équivalents?

**Col Blais :** Oui, mais nous n'avons ni le mandat ni les fonds pour nous occuper d'autres ministères.

**Le sénateur Wallin :** Merci, c'était simplement pour préciser la chose.

**Le président :** D'après votre base de données, quelles sont les proportions de ceux qui ont des difficultés psychologiques à cause d'une blessure due au stress opérationnel et de ceux qui ont subi une blessure physique?

**Col. Blais:** I cannot tell you that, sir. The doctors give us only the medical employment limitations because there is confidentiality with the patient. I just know what the person cannot do, and we have to respect those limitations. We do not ask whether the illness or injury is physical or mental.

**The Chair:** In this era, as in other eras, but we recognize it even more today, the occurrence of operational stress injury is exponentially higher than that of physical injury. That data is coming from all our colleagues in the United States.

Operational stress injury does not necessarily appear within the two-year time frame, nor within the five-year time frame. I had a colleague who killed himself 14 years later due to that.

What is the fallback on ability of an injured person five or six years down the road of re-entering the exercise?

**Col. Blais:** The exercise being the priority hiring, do you mean?

**The Chair:** Yes.

**Ms. Barrados:** We set a limit of five years, and we did that in consultation with the Canadian Forces on what would be a reasonable time limit. We wanted to impose some time limit. Five years is much longer than anything else, so any time within those five years. For example, you could exercise your priority entitlement toward the end of the five years, and because it expires after two years, that period would actually become seven years.

Certainly if the evidence demonstrates that that is not a reasonable time limit, we can review it through the regulatory process. That is a Public Service Commission regulation, so it is within the powers of the commission to make those changes.

[Translation]

**Senator Pépin:** Is there a charter for priority cases? For example, a severely disabled single person or a seriously injured soldier with a family who is unable to work. Are these criteria taken into account in helping them find jobs?

**Col. Blais:** We do not. People apply based on their skills and aptitude for a specific job. Then, if I am not mistaken, the hiring manager and the physician select the most appropriate candidate from among the priority applicants for the job available.

**Ms. Barrados:** We do not make a distinction. It is an individual decision as to whether to use the priority entitlement provisions. There is no other consideration involved. It is a personal choice.

**Senator Pépin:** You have used the term suitable employment several times. What is suitable employment? Is it something to do with salary, skills or the field the soldier previously worked in? Many CF staff have gone to work for the public service.

**Col Blais :** Je ne peux pas vous répondre, monsieur. Les médecins ne nous communiquent que les limitations médicales à l'emploi parce que les autres données médicales concernant le patient sont confidentielles. Tout ce que je sais, c'est ce que la personne n'est pas en mesure de faire parce que nous devons respecter ces limitations. Nous ne demandons pas si la maladie ou la blessure est de nature physique ou mentale.

**Le président :** De nos jours, comme ce fut le cas à d'autres époques — mais ça l'est encore davantage aujourd'hui —, le nombre de blessures dues au stress opérationnel augmente de façon exponentielle par rapport aux blessures physiques. Ce sont des données qui nous parviennent de nos homologues aux États-Unis.

La blessure de stress opérationnel n'apparaît pas forcément dans les deux ni même les cinq années suivant le retour. J'ai un camarade qui s'est suicidé 14 ans plus tard à cause du stress opérationnel.

Y a-t-il un moyen de reprendre tout l'exercice relatif aux capacités d'une personne blessée, mais cinq ou six ans après son retour?

**Col Blais :** Vous voulez parler de l'embauche prioritaire?

**Le président :** Oui.

**Ms. Barrados :** Nous avons fixé la limite à cinq ans en consultation avec les Forces canadiennes avec qui nous avons convenu ce que c'était un délai raisonnable. Il nous fallait fixer une limite dans le temps. Cinq ans c'est beaucoup plus long que dans n'importe quelle situation et donc tout doit se faire dans les cinq ans. Par exemple, le droit de priorité peut-être exercé vers la fin de la cinquième année, mais comme il expire au bout de deux ans, la période totale est en fait de sept ans.

Évidemment, s'il devait être établi que ce délai n'est pas raisonnable, nous pourrions le réviser en modifiant le règlement. Comme il s'agit d'un règlement de la fonction publique, la Commission a le pouvoir de faire ce genre de changement.

[Français]

**Le sénateur Pépin :** Existe-t-il une charte concernant les cas prioritaires? Prenons l'exemple d'une personne célibataire qui est un cas lourd et d'un militaire gravement blessé, qui ne peut pas travailler et qui est responsable d'une famille. Ces critères sont-ils pris en compte lorsque vous les aidez à trouver un emploi?

**Col Blais :** De notre côté, non. On postule selon nos connaissances ou selon nos qualités pour un emploi quelconque. Par la suite, le gestionnaire, parmi les priorités, si je ne m'abuse, le docteur choisit la meilleure personne selon les disponibilités.

**Mme Barrados :** Pour nous il n'y a pas de distinction. C'est une décision individuelle d'utiliser les provisions pour un règlement prioritaire. Il n'y a pas de considération autre, c'est une situation personnelle.

**Le sénateur Pépin :** Vous dites souvent « un emploi convenable ». Qu'est-ce qu'un emploi convenable? Est-ce quelque chose qui concerne le salaire ou un métier dans lequel le militaire était habitué de travailler auparavant ou selon ses connaissances? Plusieurs se sont dirigés dans la fonction publique.

**Ms. Barrados:** Suitable employment means being qualified for a job. Two types of qualifications exist in the public service: essential and asset. Priority entitlement candidates must have the essential qualifications.

**Senator P  pin:** Following the Second World War, 55,000 veterans found employment with the federal public service, did they not?

**Ms. Barrados:** Indeed.

**Senator P  pin:** Does that mean that they all possessed essential qualifications?

**Ms. Barrados:** That was a benchmark program for all members of the Canadian Forces.

**The Chair:** However, at that time they were all veterans, were they not?

**Ms. Barrados:** Yes.

**Senator P  pin:** Indeed, they were all veterans.

**The Chair:** It was clearly a benchmark program for veterans.

**Senator P  pin:** There were 55,000 of them.

**The Chair:** They were all Second World War veterans. The public service set up a program for veterans. Out of a total of 1,000,000, they hired 55,000.

Colonel, do you or your partner departments have tools to assist people in understanding and meeting the requirements of public service exams? Is there a program to educate, prepare and make candidates competitive for public service positions while they are under your command?

**Col. Blais:** Yes, each base has personnel selection officers specialising in the preparation and drafting of resumes. They cover all areas of education, help prepare resumes and direct people to the appropriate skill-enhancement training. Financial assistance is also available to help people attain their goals.

**The Chair:** Do you mean to be more competitive for public service jobs?

**Col. Blais:** Jobs in either the public service or in other sectors.

**The Chair:** The other sectors are not the issue. We are dealing with the public service here today.

**Col. Blais:** Indeed.

**Ms. Barrados:** Senior experts from our team sit down with candidates to provide them with information on and assistance with the relatively complicated federal process. They focus on job requirements and how to fill in forms. They are a real help.

**The Chair:** As you are aware, all eyes are on us and we are seeking clarification for people. That is in fact part of the reporting process. I have another question for you Colonel.

**Mme Barrados :** Un emploi convenable c'est l'obligation d' tre qualifi  pour un poste. Pour les postes, on a deux types de qualification : essentielles et les atouts. Et pour une priorit , il s'agit d'avoir tous les  l ments requis pour les qualifications essentielles.

**Le s nateur P  pin :** Apr s la Seconde Guerre mondiale, 55 000 anciens combattants ont trouv  un emploi dans la Fonction publique f d rale.

**Mme Barrados :** Oui.

**Le s nateur P  pin :** Cela signifie-t-il qu'ils avaient toutes ces qualifications?

**Mme Barrados :** Il s'agissait l  d'un programme de r f rence pour tous les membres des Forces canadiennes.

**Le pr sident :** Mais ils  taient tous anciens combattants   ce moment?

**Mme Barrados :** Oui.

**Le s nateur P  pin :** Oui, ils  taient tous anciens combattants.

**Le pr sident :** Il s'agissait d'un programme de r f rence pour d'anciens combattants. C'est clair et net.

**Le s nateur P  pin :** Il y en a eu 55 000.

**Le pr sident :** Oui. Ils  taient tous d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. La fonction publique avait  tabli ce programme pour d'anciens combattants. Il y en avait 1 000 000, et ils en ont pris 55 000.

Colonel, avez-vous ou les gens du minist re qui sont avec vous ont-ils des instruments pour pouvoir aider les gens   comprendre et    tre en mesure de r pondre aux exigences des examens de la fonction publique? Existe-t-il un programme qui leur permette de s' duquer et de se pr parer en cons quence pendant la p riode o  ils sont sous votre commandement dans le but d' tre comp titif pour obtenir un poste   la fonction publique?

**Col Blais :** Oui, sur chacune des bases, des officiers de s lection du personnel se sp cialisent dans la pr paration et la r daction de CV. On a tout le domaine de l' ducation, ils peuvent aider les gens   pr parer leur CV et les aiguiller vers la formation qu'ils devraient recevoir pour encore mieux se qualifier. Il existe aussi des b n fices financiers pour les aider   poursuivre leurs buts.

**Le pr sident :** Dans le but d' tre comp titif dans la fonction publique?

**Col Blais :** Dans la fonction publique ou ailleurs.

**Le pr sident :** Ailleurs, il n'y a pas de probl me, on parle de la fonction publique aujourd'hui.

**Col Blais :** Oui.

**Mme Barrados :** Les sp cialistes responsables de l' quipe passent du temps avec les gens pour donner de l'information et de l'aide sur le processus f d ral qui est un peu compliqu ; les exigences d'un poste, la fa on de remplir les documents. Ils nous aident.

**Le pr sident :** Vous savez, nous sommes observ s et voulons des clarifications pour que les gens soient au courant. Cela fait d'ailleurs partie des communications. Je reviens   vous, colonel.

[English]

Are the 700 positions under your command held against the workforce level of the Canadian Forces, or is that completely separate and is not held within the operational numbers of the Canadian Forces?

**Col. Blais:** They do count against those numbers, but they are accounted for distinctly. It was known previously as the Service Personnel Holding List, SPHL.

**The Chair:** That is the supplementary holding list.

**Col. Blais:** Yes, exactly.

**The Chair:** Would you not think it would be appropriate and put less pressure on you and the people involved with respect to the universality of service if those positions were outside of the required number of the Canadian Forces to meet their operational requirements?

**Col. Blais:** Again, that becomes a complex exercise because, if you look, we have approximately 1,200 medical releases in any given year from the Canadian Forces. If you start cumulating the numbers from year to year, it would become a substantial and expensive exercise to do that. However, in an ideal world, yes.

**The Chair:** We are talking about veterans and casualties in special duty areas in particular, and that is what you take care of principally. Is that right?

**Col. Blais:** No, sir. We make no distinction. We look after anyone with an injury or illness, and we care for them all in the same manner.

**The Chair:** Thank you for that clarification.

**Senator Day:** I am still concerned about those who are part of the mission who are not members of the Canadian Forces. Let us talk about the Royal Canadian Mounted Police officers who might have been injured. They fit into all of the programs that we have been studying here from the point of view of Veterans Affairs. They have fit into the programs for priority entitlements since 2005 or so. Do you provide any services to that federal group of people in any of your IPSCs?

**Col. Blais:** No, we do not.

**Senator Day:** The answer is probably the same for this scenario: let us say at Gagetown CFB, someone from the police force in Fredericton or Oromocto, New Brunswick, might have served overseas, accompanied many military personnel and was injured; do you provide any of the same services through the IPSCs?

**Col. Blais:** No, we do not.

**Senator Day:** It would be helpful, Ms. Barrados, to talk about the priority entitlement. Let us assume that someone in uniform has been given six months' notice. I am assuming that the initial determination of whether that person fits within the statutory requirements for priority entitlement would be done in the military not within the Public Service Commission.

[Traduction]

Les 700 postes que vous avez sous votre commandement font-ils partie de l'effectif global des Forces canadiennes ou sont-ils complètement à part, en dehors des effectifs opérationnels des Forces canadiennes?

**Col Blais :** Ils font partie de l'effectif total, mais ils sont comptabilisés à part. Avant, il s'agissait de la liste des effectifs du personnel non disponibles ou LEPND.

**Le président :** Il s'agit de la liste supplémentaire des effectifs non disponibles.

**Col Blais :** Exactement.

**Le président :** Ne pensez-vous pas qu'il conviendrait davantage et que ce serait plus facile pour vous et pour les gens devant faire respecter l'universalité des services d'exclure ces postes de l'effectif total dont les Forces canadiennes disposent pour assumer ses missions opérationnelles?

**Col Blais :** L'exercice serait complexe parce que 1 200 militaires environ sont libérés tous les ans pour des raisons de santé. Si vous additionnez tous ces chiffres année après année, ça finirait par coûter très cher. Dans un monde idéal, c'est pourtant ce qu'il faudrait faire.

**Le président :** Il est question ici de vétérans et de militaires ayant été blessés dans des zones de service spécial, et c'est d'eux dont vous devez vous occuper principalement, n'est-ce pas?

**Col Blais :** Non, monsieur. Nous ne faisons pas de distinction. Nous nous occupons de tous ceux qui ont été blessés ou qui sont malades et nous les soignons tous de la même façon.

**Le président :** Merci pour cette précision.

**Le sénateur Day :** Je continue à être préoccupé par ceux qui participent à nos missions, mais qui ne sont pas membres des Forces canadiennes. Prenons le cas des gendarmes qui peuvent être blessés durant ces missions. Ils sont tous visés par les programmes du ministère des Anciens combattants que nous avons étudiés ici même. Ils sont pris en compte dans les programmes des droits de priorité depuis 2005 ou à peu près. Est-ce que, dans vos UIISP, vous offrez les mêmes services à ces gens-là?

**Col Blais :** Non.

**Le sénateur Day :** La réponse est sans doute la même pour un autre scénario. Supposons qu'un policier de Fredericton ou d'Oromocto, au Nouveau-Brunswick, ait été envoyé outremer avec le personnel militaire de la BFC Gagetown et qu'il ait été blessé; est-ce que vous lui offrez les mêmes services par le truchement des UIISP?

**Col Blais :** Non.

**Le sénateur Day :** Il serait utile, madame Barrados, de parler des droits de priorité. Supposons qu'un préavis de six mois ait été donné à quelqu'un portant l'uniforme. Je suppose que c'est au niveau de l'armée et pas de la Commission de la fonction publique qu'on commence par déterminer si la personne répond aux exigences de la loi en matière de droits de priorité.

**Ms. Barrados:** They would need to have something that gives them the medical release or discharge from the military. Everything we do depends on that. It is the Armed Forces that gives it. In the case of the RCMP, we need something that gives that medical report.

We did recently amend our regulations because of the way we first drafted the regulation. It is the little details that sometimes catch you in these situations. We had stated that the entitlement begins from the time the medical release is signed. Therefore, when we realized that some of those medical releases might say, “Yes, this person is medically released but will not be ready to go back to work until a much later date,” we changed it so that it kicks in once that date is met.

A medical decision is made, and then they can talk to us about the process. The entitlement kicks in when the individual says, “Yes, I am ready now to do this.” They have a five-year period, which begins on the date that the medical release says that they will be ready to go back to work. That is where Ms. Wright and her team spend time with people and follow up with them.

**Senator Day:** They have a six-month notice. The medical release is signed at the end of the six months, so do you not talk to them during those six months at all?

**Ms. Barrados:** They can talk to us; we are there to help them. However, they would not be put on the priority list until such a time that they are ready to go back to work medically and want to go back to work.

[Translation]

**Senator Day:** Ms. Wright, is it your group that decides whether the legal test has been met.

**Ms. Wright:** Yes, Mr. Chair, that is correct. The RCMP or National Defence provide us with evidence indicating that a person has been discharged on medical grounds. This is the way we ensure the regulations are respected. Once this has been established, we can enter the person into the system and start introducing them to potential employers.

[English]

**Senator Day:** That is like you had described earlier. You have now determined that this person could fit in under the priority entitlement.

Ms. Barrados, you have spoken on this before, namely, that certain departments take up this project much better than other departments. We can understand someone seeing the civilian side of National Defence saying, “Hey, I can do that job,” and therefore National Defence is way up there in terms of hiring these priority entitlement people.

**Mme Barrados :** Il faudrait que cette personne ait quelque chose qui lui vaille d’être libérée de ses obligations pour raison de santé ou autre. Tout s’articule autour de cela. Ce sont les forces armées qui décrètent cela. Dans le cas de la GRC, il faut que ça donne lieu à un rapport médical.

Nous avons récemment modifié notre règlement à cause de la façon dont il était libellé. Il y a parfois des petits détails qui vous entraînent dans ce genre de situation. Nous avons indiqué que le droit de priorité débutait dès le moment où était signée la libération pour raison de santé. Nous nous sommes alors rendu compte que certains documents de libération portaient la mention : « Cette personne est libérée pour raison de santé, mais elle ne pourra pas reprendre le travail avant telle ou telle date », ce qui nous a incités à modifier le règlement pour que le droit de priorité n’intervienne qu’après la dernière date.

Une fois la décision médicale prise, nous pouvons nous parler. Le droit de priorité s’enclenche dès que l’intéressé nous dit qu’il est prêt à faire ceci ou cela. Le délai de cinq ans débute à partir de la date à laquelle le document de libération pour raison de santé précise que la personne pourra reprendre le travail. C’est à partir de ce moment-là que Mme Wright et son équipe prennent les gens en compte et assurent le suivi.

**Le sénateur Day :** Il y a un préavis de six mois. Comme la libération pour raison de santé est signée à la fin des six mois, cela veut-il dire que vous ne parlez pas aux personnes concernées avant ce moment-là?

**Mme Barrados :** Ils peuvent s’adresser à nous, parce que nous sommes là pour les aider. Toutefois, nous ne pouvons pas les inscrire sur une liste de priorité avant qu’ils soient médicalement prêts à reprendre le travail et qu’ils veuillent effectivement le faire.

[Français]

**Le sénateur Day :** Madame Wright, est-ce votre groupe qui décide si les paramètres statutaires sont là?

**Mme Wright :** Oui, monsieur le président, c’est le cas. On reçoit des preuves, soit de la Défense nationale ou de la gendarmerie, qui indiquent que la personne a bien été libérée pour une raison médicale. De cette manière, on s’assure que le règlement sera respecté. Ensuite, on peut inclure la personne dans le système et commencer à le présenter.

[Traduction]

**Le sénateur Day :** Cela nous ramène à ce que vous disiez plus tôt. Vous avez maintenant établi que cette personne pourrait être prise en compte sur le plan des droits de priorité.

Madame Barrados, un peu plus tôt vous nous avez dit que certains ministères s’occupent beaucoup mieux que d’autres de ce genre de projet. On peut comprendre qu’un militaire relégué du côté civil de la Défense nationale se dise : « Je peux certainement faire ce boulot », et que la Défense nationale arrive très nettement en tête de liste pour ce qui est de l’application des droits de priorité.

Apart from education — you have talked about it earlier — what other ways do we have to see that this happens right across the board and that all departments and agencies take up this priority hiring?

**Ms. Barrados:** I have a broader preoccupation about the integrity of the priority system at the commission. This is beyond the Armed Forces members because we have surpluses, layoffs and other provisions here.

**Senator Day:** There are various priorities.

**Ms. Barrados:** There are different priorities, the statutory ones being the highest and the regulatory ones coming next.

I have asked for an evaluation, and an evaluation is being done on the priority system because there are more and more pressures on that system. I have asked my internal audit to look at it because I want to ensure that we are being efficient, both in how we are measuring the performance of the system and how we are following it up. There is a tendency on the part of the civil service to do things that sometimes work around. You have seen my reports. It is a good public service; I am very proud of the public service.

**Senator Day:** As am I.

**Ms. Barrados:** It is not perfect. We have to maintain a vigilance. That is every bit the case for the medically released military people as it is for some of the other priority entitlements.

As Senator Pépin said, we really must to have an application of the merit test, and people must have the qualifications to do the job. If you come from medical service, for example, you have certain skills and training for certain jobs that do not find themselves in all parts of the public service. That is why you see some situations where you say, “Why not in one place and not in the other?” I ask the question all the time of whether people are using that system with complete integrity. The pressure is on the system as the government downsizes. We are following up on that.

**Senator Day:** It was pointed out earlier that with the change in the hiring practice — at one time you did all the hiring — it has now been delegated down to the various departments and agencies, and you provide an overseeing audit-type review. I suppose that makes this job even more difficult because you have to rely on the department or agency hiring to follow your suggestions or recommendations.

**Ms. Barrados:** We have delegated just about everything in the spirit of the legislation, but we have not delegated the priority system. The priority system has stayed with the commission. It is our people providing the clearances to go ahead and staff. With any discussion that we have had about potentially delegating that system, we have concluded that it is not reasonable and would not be effective. Two big areas have not been delegated: the priority

Outre le niveau d’instruction — dont vous avez parlé plus tôt — que pourrait-on faire pour que le même phénomène se reproduise dans l’ensemble de la fonction publique et que tous les ministères et organismes se servent aussi de la liste d’embauche prioritaire?

**Mme Barrados :** À la commission, je suis préoccupée par l’intégrité du système de priorité en général. Cela ne se limite pas aux militaires, parce que des dispositions régissent les postes excédentaires, les licenciements et autres.

**Le sénateur Day :** Il y a de multiples priorités.

**Mme Barrados :** Il y a des priorités différentes, les priorités prescrites par la loi arrivant en tête de liste, devant les priorités réglementaires.

J’ai réclamé une évaluation du système de priorité qui fait l’objet de plus en plus de pressions. J’ai demandé à mes services de la vérification interne de l’examiner parce que je veux m’assurer que nous demeurons efficaces, à la fois dans la façon dont nous mesurons la performance du système et dans la façon dont nous en assurons le suivi. On a tendance, à la fonction publique, à faire parfois des choses qui sortent des cadres établis. Vous avez lu mes rapports. Pourtant, c’est une bonne fonction publique et j’en suis très fière.

**Le sénateur Day :** Comme moi.

**Mme Barrados :** Elle n’est pas parfaite. Nous devons demeurer vigilants. C’est tout à fait le cas pour les militaires libérés pour des raisons de santé, tout comme l’application des droits prioritaires à l’embauche.

Comme l’a dit le sénateur Pépin, nous devons veiller à l’application du principe du mérite et nous assurer que les gens ont les compétences nécessaires pour occuper des emplois offerts. Un militaire ayant travaillé pour les services médicaux, par exemple, a reçu une certaine formation et a certaines compétences pour des types d’emplois particuliers qu’on ne retrouve pas forcément au sein de la fonction publique. Voilà pourquoi, dans certaines situations, on se dit « pourquoi dans tel cas et pas dans tel autre »? Je demande régulièrement si les gens appliquent le système de façon parfaitement intègre. À l’heure où la fonction publique est en plein dégraissage, le système en place est soumis à d’intenses pressions. Nous suivons cela.

**Le sénateur Day :** On a déjà dit qu’à la faveur des changements dans les pratiques d’embauche — à un moment donné, c’est vous qui vous occupiez de tout ce qui était recrutement —, il a été décidé de déléguer cette autorité aux différents ministères et organismes et que vous ne vous occupiez que de la supervision du système, que vous joueriez le rôle de vérificateur. Je suppose que cela vous complique d’autant la tâche parce que vous devez vous en remettre au ministère ou à l’organisme recruteur pour qu’il suive vos suggestions ou recommandations.

**Mme Barrados :** Nous avons délégué tout ce qu’il était possible de déléguer dans l’esprit de la loi, mais nous n’avons pas délégué le système de priorité. Celui-ci continue de relever de la commission. C’est notre personnel qui donne les autorisations de dotation. Après moult discussions sur la possibilité de déléguer ce système, nous avons conclu que ce ne serait ni raisonnable, ni efficace. Ainsi, nous n’avons pas délégué deux grands volets de

system and that everyone must put their jobs that are advertised on the jobs website. You can advertise in other places, but it must be on the jobs website.

**Senator Day:** When you say that you have not delegated the priority system, does that mean you hire these people and then place them?

**Ms. Barrados:** No. I give the authority to go ahead to hire someone because I am satisfied that they have reviewed the lists available, the people available and the priority system, and they would either not meet the needs of that job or are not interested.

**Senator Day:** You have a list of priority personnel, and you say, "I would like you to look at this list." They come back to you saying, "I am sorry; none of those people fit what I need." You say, "All right. Go and hire someone else, then." Is that how it works?

**Ms. Barrados:** Yes, as long as we are convinced. For example, if someone has been a driver, they were a driver in the Armed Forces, and a government department is looking for a driver, but I am told that the person does not meet the criteria, then a good explanation is necessary as to why the person does not meet the requirements.

**The Chair:** The bulk of the casualties are on the operational side. Infantry men and artillery men are not easily transferable. Is it the responsibility of the Armed Forces and Veterans Affairs to provide the skill sets needed to make them viable for employment to you, or should the public service join in that responsibility?

**Ms. Barrados:** I am outside of my mandate, but I am toward the end of my term, so I will give you my opinion.

**The Chair:** Do we have to wait for that to get a candid response?

**Ms. Barrados:** I tend to be pretty candid, anyway. I believe it is the responsibility of the Canadian government. I am not trying to hedge here as to where. We have to ask questions as to whether we are doing enough to provide the training and opportunities, as well as the tools needed to reintegrate, for the men and women who have been in the forces and have put their lives and the lives of their family at risk. Not everyone wants to be in the public service, so it may not be a public service job that is a fit for them; it may be other areas and other sectors.

Some of the people I have known in the Armed Forces are very active. They are action-oriented people. They want to do stuff and would not be happy sitting at a desk. I do not know whether you

notre activité : le système de priorité et l'affichage de tous les postes qui doit se faire sur le site Internet. Vous pouvez toujours annoncer les postes ailleurs, mais vous devez absolument le faire sur le Guichet emplois Canada.

**Le sénateur Day :** Quand vous dites que vous n'avez pas délégué le système de priorité, cela revient-il à dire que vous embauchez vous-mêmes les gens et que vous les placez au sein de la fonction publique?

**Mme Barrados :** Non. Je délègue l'autorité d'embaucher le personnel dès que j'ai la conviction que le gestionnaire a tenu compte des listes de disponibilité, de tous les gens qui sont disponibles et du système de priorité, et que seules les personnes ne répondant pas aux exigences de l'emploi ou ayant refusé le poste sont écartées.

**Le sénateur Day :** Vous avez donc une liste de personnel prioritaire et vous demandez au gestionnaire de l'examiner, puis de vous dire éventuellement : « Je suis désolé, personne sur cette liste ne répond à mes besoins. » Sur ce, vous pouvez lui donner l'autorisation d'embaucher quelqu'un d'autre. C'est comme ça que ça fonctionne?

**Mme Barrados :** Oui, nous devons être convaincus que le processus est respecté. Prenons l'exemple d'un chauffeur au sein des forces armées. Un ministère recherche un chauffeur, mais on me dit que la personne en question ne répond pas aux critères du poste. Je vais alors exiger une solide explication afin de savoir pourquoi cette personne ne satisfait pas aux exigences de l'emploi.

**Le président :** C'est du côté opérationnel qu'on trouve le plus grand nombre de victimes. Il n'est pas facile de recaser un fantassin ni un artilleur. Incombe-t-il aux forces armées et à Anciens Combattants Canada d'outiller ces gens-là afin qu'ils soient en mesure d'occuper un emploi chez vous ou est-ce que la fonction publique est également responsable de cela?

**Mme Barrados :** Cette question me fait sortir des cadres de mon mandat, mais comme je suis presque arrivée à la fin, je vais vous donner mon avis.

**Le président :** Faut-il attendre la toute fin d'un mandat pour avoir des réponses honnêtes?

**Mme Barrados :** J'ai, de toute façon, tendance à être plutôt honnête. J'estime que c'est la responsabilité du gouvernement du Canada. Je ne vais pas me risquer à vous dire qui au juste doit assumer cette responsabilité. Nous devons nous poser la question de savoir si nous faisons assez pour former les hommes et les femmes ayant servi au sein des Forces canadiennes et ayant risqué leur vie et la vie de leur famille au service du pays afin de les outiller comme il se doit pour qu'ils puissent réintégrer la vie civile. Ce n'est pas tout le monde qui veut travailler pour la fonction publique et les emplois dans la fonction publique ne correspondent donc pas à tout le monde, mais d'autres secteurs d'activité peuvent convenir.

Il y a des gens que j'ai connus dans les forces armées qui sont très actifs. Ce sont des gens d'action. Ils veulent que ça bouge et ils ne seraient pas très heureux de se retrouver derrière un bureau. Je

would agree with me, but I believe it is a broader responsibility to provide that training. The public service can contribute, but I do not think it is the only answer.

**The Chair:** Remember that they have been injured, so it makes it that much more difficult, and their options may limit them in that desire to continue being keen and dynamic.

**Senator Wallin:** Following up on these comments, I certainly understand your point that not everyone wants to be a member of the public service, or even the Senate for that matter.

I am reassured by your insistence that the priority list is recognized and respected. I am also reassured to hear that the merit principle must be respected. These are very important. We owe our soldiers and veterans so much. In keeping that respectful approach, we also cannot be paternalistic in this because they are individuals with pride, skill and talent. I am pleased about that.

I will ask you about the opposite side because we know in other situations how difficult it is, both in the private and public sector, to get rid of someone who is not performing. This becomes more difficult when talking about a person who has given extraordinary service to their country. How do you deal with this?

**Ms. Barrados:** It is not as easy as for some managers, and often I would like it to be. On the other hand, we do have employees, and we must recognize their rights. Sometimes it is the fault of management and not the fault of the employee. There are obligations to ensure that when we are dealing with an employee, we ensure we do what we can for them — and this would be someone from the Armed Forces or one of the public servants — to optimize their performance. If that cannot happen, there are ways that they can be released. There is quite a bit of process and requirement, but it can be done and is done — probably not enough because it takes a lot of work.

One of the provisions available for public servants that is not used sufficiently is the probation period. When you hire someone and it does not work out, you can release an individual. Paperwork is required, but it is not onerous to release on probation. That is not being used enough. There are mechanisms there that people do not use sufficiently.

Of course, as you are downsizing, this is an area where, unfortunately, good people can be affected and can find themselves without a job. This is why I want the integrity of the priority system because these people should be able to be placed in the public service.

**Senator Wallin:** The priority system persists through that process as well, if there is an enforced downsizing.

**Ms. Barrados:** Absolutely.

ne sais pas si vous serez d'accord avec moi, mais j'ai l'impression que la responsabilité d'offrir ce genre de formation incombe à un niveau supérieur. La fonction publique peut contribuer, mais je ne crois pas qu'elle constitue la seule réponse.

**Le président :** N'oublions pas que les gens dont on parle ont été blessés et que tout devient plus difficile pour eux, qu'ils sont peut-être limités dans leur désir de continuer à mener une vie d'action.

**Le sénateur Wallin :** Pour en revenir à ce vous avez dit, je comprends tout à fait que tout le monde n'ait pas envie de travailler à la fonction publique, ni même au Sénat.

Je suis rassurée de vous avoir entendu nous répéter que la liste de priorité est prise en compte et qu'elle est respectée. Je suis aussi rassurée de savoir que le principe du mérite doit être respecté. Tout cela est très important. Nous devons tellement à nos soldats et à nos anciens combattants. Et puis, pour poursuivre dans le sens de cette approche respectueuse, j'estime que nous ne pouvons pas être paternalistes parce que nous nous adressons à des gens qui sont fiers, talentueux et compétents. J'en suis ravie.

Je vais maintenant vous parler du cas de figure inverse, parce qu'on sait à quel point il peut être difficile, dans le secteur privé comme dans le secteur public, de se départir des gens qui ne font pas l'affaire. C'est d'autant plus difficile à faire dans le cas de quelqu'un qui a servi son pays de façon extraordinaire. Que se passe-t-il de votre côté à cet égard?

**Mme Barrados :** Ce n'est pas facile pour certains gestionnaires, mais j'aimerais souvent que ça le soit. D'un autre côté, nous avons la charge d'employés et nous devons reconnaître leurs droits. C'est parfois la faute de la gestion et pas celle de l'employé. Chaque fois que nous avons à faire à des cas limites, nous sommes tenus de faire tout ce qu'il est possible de faire — et il pourrait s'agir d'un membre des forces armées ou d'un fonctionnaire — pour optimiser le rendement de l'employé. Si ce n'est pas possible, il y a tout un protocole à suivre pour congédier la personne. C'est un processus assez complexe comportant de maintes exigences, mais ça peut se faire et ça se fait, probablement pas assez souvent, parce que le processus exige beaucoup de travail.

L'une des dispositions qui existent dans le cas des fonctionnaires et qu'on n'utilise pas assez souvent est celle de la période de stage. Si vous embauchez quelqu'un et que ça ne fonctionne pas au bout d'un certain temps, vous pouvez toujours congédier la personne. Il y a toujours une certaine paperasserie à faire, mais dans les cas de congédiement en période de stage, le processus est moins lourd. Or, il n'est pas suffisamment utilisé. Il y a, comme ça, des mécanismes que les gens n'utilisent pas suffisamment.

Et puis, il y a les situations de dégraissage où, malheureusement, on doit laisser partir de bons employés qui se retrouvent dès lors sans emploi. Voilà pourquoi je veux qu'on respecte l'intégrité du système de priorité parce qu'il faut pouvoir réintégrer ces personnes-là dans la fonction publique.

**Le sénateur Wallin :** En cas de réduction contrainte des effectifs, le système de priorité continue d'être appliqué.

**Mme Barrados :** Parfaitement.



**Senator Wallin:** It applies to some of the earlier discussion, namely, that in a probationary period — three months or six months, or maybe even a year — some of the other symptoms of a psychological illness might not be apparent, and your hands are tied further down the road.

**Ms. Barrados:** If we have something that is a longer-term illness, people at work get ill. There are many provisions in the public service that allow for leave. There is accumulated sick leave and disability insurance. As I said earlier, we do not do a good enough job reintegrating people, particularly with mental illness. We all know that we must do better on that, so we are working on doing a better job.

**Senator Wallin:** I appreciate those answers. Thank you.

**The Chair:** We are speaking of mental operational stress injuries versus illness in many cases, which has the impact of being an injury, the same as an arm or a leg, and so on.

With the downsizing and the pressures coming on in trying to maintain the role and meet the requirement of the whole of government, do you see value in moving any of your public service personnel into the organization of the colonel's as Veterans Affairs has done to improve on communications and the flow of opportunities?

**Ms. Barrados:** I have been satisfied with the initiatives that I have been told about recently from my staff and that I have heard from the colonel today, namely, that they actually have good conversations. They tend to call each other and talk. It is important that my staff maintains a link with the rest of the government, so moving them will not help that. I think communication remains very important.

[Translation]

**Senator Pépin:** Is it more problematic to find jobs for veterans with mental health issues? Are potential employers as receptive to the idea of hiring a soldier or a veteran with mental health issues?

**Ms. Barrados:** It is very problematic. If a candidate possesses the essential qualifications, their other health issues are not really a barrier. It is a judgment call. Very often essential skills include leadership or human resource management. I cannot really answer your question because there is always an element of subjectivity involved. We focus on qualifications.

[English]

**Ms. Wright:** It is difficult to know, when you are assessing someone, that they have a mental illness. It is not something that would come out unless they told the person assessing them. You would hope nothing would stand between them and the appointment.

**Le sénateur Wallin :** Cela s'applique également à ce dont il était question tout à l'heure au sujet de la période de stage — qu'elle soit de trois mois, de six mois ou même d'un an — parce que certains symptômes d'une maladie psychologique peuvent ne pas être évidents au début et que, sans période de stage, vous vous retrouvez pieds et poings liés.

**Mme Barrados :** Dans le cas de personnes souffrant d'une maladie de longue durée, il existe, à la fonction publique, des dispositions régissant les congés de longue durée. Il est possible d'utiliser les congés de maladie accumulés et de recourir à l'assurance-invalidité. Comme je le disais tout à l'heure, nous ne nous débrouillons pas très bien dans la façon dont nous réintégrons les gens dans l'emploi, surtout ceux atteints de maladie mentale. Nous savons tous que nous devons mieux faire à cet égard et nous nous efforçons de faire un meilleur travail.

**Le sénateur Wallin :** J'apprécie vos réponses. Merci.

**Le président :** Nous parlons ici de blessures de stress opérationnel, de blessures mentales plutôt que de maladies, blessures dont les répercussions sont exactement les mêmes que celles de la perte d'un membre.

Étant donné les réductions d'effectif et les pressions budgétaires qui s'annoncent ne pensez-vous pas, qu'afin de permettre à la fonction publique de continuer à jouer son rôle, il serait utile qu'une partie de votre personnel intègre l'organisation du colonel, comme l'a fait le ministère des Anciens Combattants, afin d'améliorer les communications et de mieux exploiter les possibilités offertes?

**Mme Barrados :** Je suis satisfaite des initiatives dont mon personnel m'a récemment parlé et dont le colonel a parlé aujourd'hui, c'est-à-dire que nous entretenons de bonnes liaisons. Les gens s'appellent et se parlent. Il est important que mon personnel demeure en communication avec le reste du gouvernement et il ne serait donc pas utile de le muter pour contribuer à tout cela. Je crois que la communication demeure très importante.

[Français]

**Le sénateur Pépin :** Est-ce qu'il est plus difficile de trouver un emploi aux anciens combattants qui ont des problèmes mentaux? Est-ce que les gens sont aussi réceptifs lorsqu'ils ont la possibilité d'offrir un emploi à un militaire ou à un ancien combattant qui a des problèmes psychologiques?

**Mme Barrados :** C'est très difficile. Si quelqu'un possède les qualifications essentielles, on ne parle pas des autres difficultés. Il s'agit d'un jugement. On retrouve souvent, dans les qualifications essentielles, le leadership ou la gestion des ressources humaines. Je ne peux pas vraiment répondre à votre question parce qu'on a un élément de jugement. Nous posons beaucoup de questions sur les qualifications.

[Traduction]

**Mme Wright :** Au moment de l'évaluation, il est difficile de savoir si la personne souffre de maladie mentale. On ne le devine pas a priori et il faut que la personne le déclare. On espère que rien ne va empêcher la nomination.

[*Translation*]

**Col. Blais:** On the other hand, we sometimes have to be a bit creative in our attempts to find people jobs. For example, two or three of our soldiers returned with operational stress injuries. They found jobs on a farm. They work independently and are making great progress. One of them was even able to don his uniform again about a month ago when he was awarded the Sacrifice medal. This was a great stride forward for him.

We have various approaches. Creative thinking can lead to enormous progress.

**The Chair:** Thank you to all the witnesses for your comprehensive testimony.

[*English*]

I received a letter in French from the Veterans Review and Appeal Board, and I am having that translated. I think it will be of interest to members, so I will pass that on shortly.

With that said, the meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

[*Français*]

**Col Blais :** D'un autre côté, lorsque nous essayons de replacer les gens on doit parfois être un peu créatif. Par exemple, deux ou trois de nos soldats sont revenus avec des blessures de stress opérationnel. Ces soldats sont employés sur une ferme où ils travaillent de façon indépendante et font de grands progrès. Un de ces militaires, il y a environ un mois, a même pu revêtir l'uniforme pour recevoir la médaille du sacrifice. Ce fut pour lui un progrès énorme.

Nous prenons donc différentes approches. En faisant preuve de créativité, de grands progrès peuvent être réalisés.

**Le président :** Merci à nos témoins d'avoir été si généreux avec leurs réponses.

[*Traduction*]

J'ai reçu une lettre en français du Tribunal des anciens combattants (Révision et appel), que j'ai envoyée à la traduction. Je crois que les membres du comité la trouveront intéressante et je la leur ferai distribuer sous peu.

Cela dit, la séance est levée.

(La séance est levée.)

---





*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,*  
*retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

---

APPEARING:

**Wednesday, November 17, 2010**

The Honourable Jean-Pierre Blackburn, P.C., M.P., Minister of  
Veterans Affairs and Minister of State (Agriculture).

WITNESSES:

**Wednesday, November 17, 2010**

*Veterans Affairs Canada:*

Suzanne Tining, Deputy Minister.

**Wednesday, November 24, 2010**

*National Defence:*

Colonel Gérard Blais, Director, Casualty Support Management.

*Public Service Commission of Canada:*

Maria Barrados, President;

Janelle Wright, Director, Delegation and Reporting, Policy Branch.

COMPARAÎT :

**Le mercredi 17 novembre 2010**

L'honorable Jean-Pierre Blackburn, C.P., député, ministre des  
Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture).

TÉMOINS :

**Le mercredi 17 novembre 2010**

*Anciens Combattants Canada :*

Suzanne Tining, sous-ministre.

**Le mercredi 24 novembre 2010**

*Défense nationale :*

Colonel Gérard Blais, directeur, Gestion du soutien aux blessés.

*Commission de la fonction publique du Canada :*

Maria Barrados, président;

Janelle Wright, directrice, Division de la délégation et des rapports,  
Direction générale de la politique.